

F. FUNCK-BRENTANO

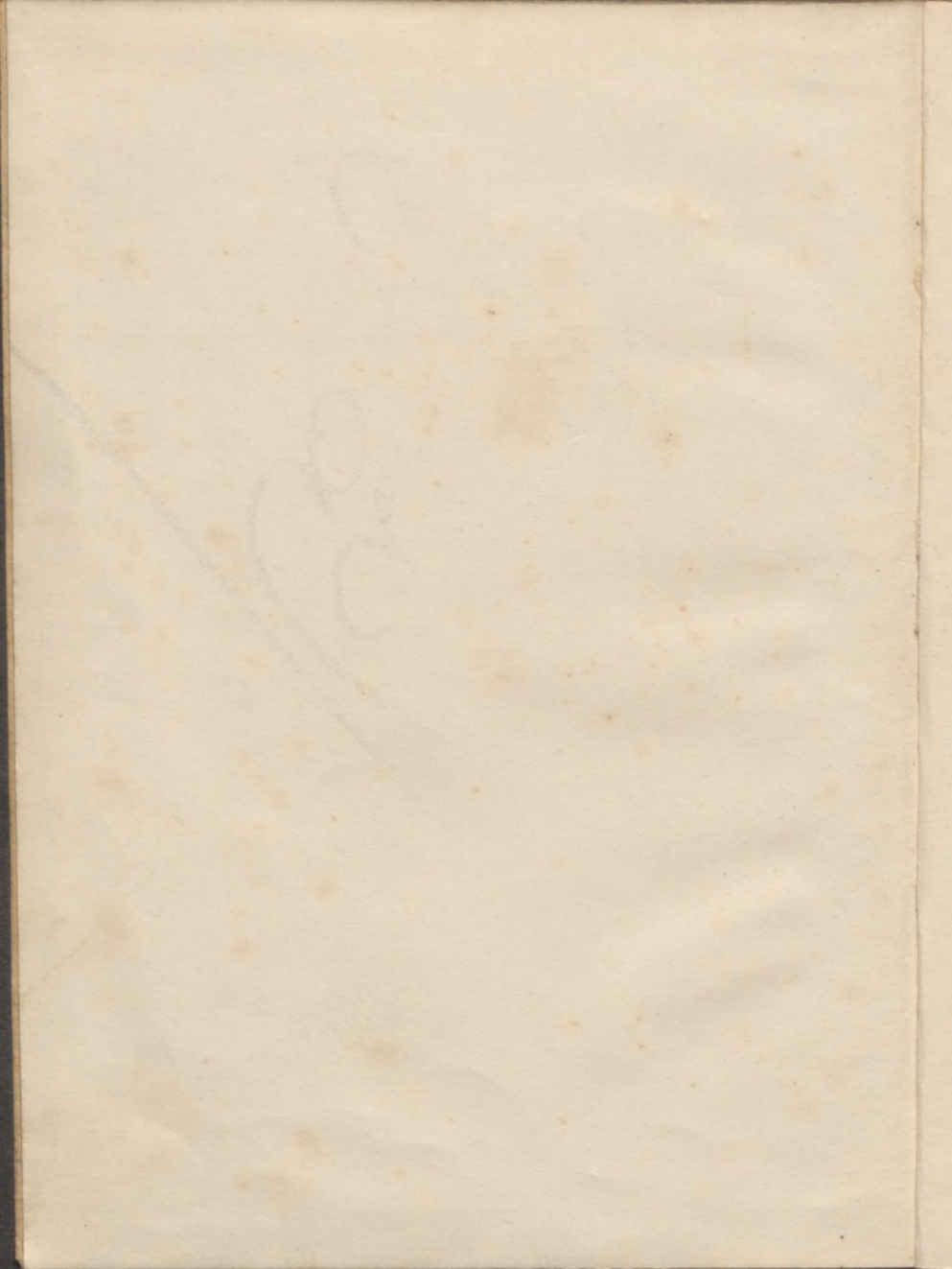
de l'Institut

LE MASQUE DE FER



FLAMMARION

3 Fr 75



Handwritten signature in cursive script, possibly reading "L. B. B." or similar, written in dark ink on aged paper.



LE COMTE BÉNIGNE DE SAINT-MARS

(d'après un portrait du temps)

Ex Libris
S. Konter. No 337 v.
FRANTZ FUNCK-BRENTANO

1-1
1280

de l'Institut

BIBLIOTEKA
TERESY ŁOPUSZYŃSKIEJ
Wilno, ul. Śniadeckich № 3 m. 33

LE MASQUE DE FER

Avec quatre planches hors-texte tirées en héliogravure.

Zugelassen — Leista
Zerwoloano

KSIĘGARNIA
O/H. PARYŻ WARSZAWA
FLAMMARION
Warszawa, Foksal 18.
Tel. 616-07.



" Hier et Aujourd'hui "

3 francs 75

Collection dirigée par M. OCTAVE AUBRY

En vente :

- AUBRY (OCTAVE) : L'Impératrice Eugénie et sa Cour.
— — La trahison de Marie-Louise.
BAINVILLE (JACQUES) : Louis II de Bavière.
BARTHOU (LOUIS), de l'Acad. franç. : La vie ardente de Wagner.
BAZIN (RENÉ), de l'Académie française : Pie X.
BERTRAND (LOUIS), de l'Académie française : Louis XIV intime.
BLASCO-IBAÑEZ (V.) : Chine.
BORDEAUX (HENRY), de l'Acad. franç. : Le Fort de Vaux (1916).
FARRÈRE (CLAUDE) et CHACK (PAUL) : Deux combats navals (1914).
FUNCK-BRENTANO (FRANTZ), de l'Institut : Les secrets de la Bastille.
— — — — — Le masque de Fer.
GENEVOIX (MAURICE) : Les Épargnes (1915).
GIRAUD (VICTOR) : Histoire de la Grande Guerre.
LENOTRE (G.), de l'Académie française : De la prison à l'échafaud.
— — — — — D'une Révolution à l'autre.
MALO (HENRI), de l'Académie de Marine : Corsaires et flibustiers.
MORAND (PAUL) : A. O. F. (de Paris à Tombouctou).
MURAT (PRINCESSE LUCIEN) : La Grande Catherine.
NOLHAC (PIERRE DE), de l'Acad. franç. : Marie-Antoinette à Versailles.
REBOUX (PAUL) : Une Merveilleuse : Madame Tallien.
— — — — — Madame Du Barry.
THARAUD (JÉROME et JEAN) : Le Maroc.
TINAYRE (MARCELLE) : Madame de Pompadour.

Secrétaire général : M. Christian Melchior-Bonnet.
Deux volumes nouveaux chaque mois.

Droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous les pays.
Copyright 1933, by ERNEST FLAMMARION.

612970



W. 251/88

Ex Libris
S.Konter. No 337₂

LE MASQUE DE FER

BIBLIOTEKA
TERESY KOPUSZYŃSKIEJ
Wilno, ul. Śniadeckich No 3 m. 33

Ce livre a été écrit en vue de résoudre un problème qui, peut-être, a été le plus discuté de tous les problèmes historiques ; aussi avons-nous cru bon de citer, au courant du récit, les textes les plus importants, plutôt que d'en donner une interprétation personnelle. Dans leur forme originale, les textes — arguments de l'historien — sont plus probants.

Les critiques, qui ont bien voulu porter leur attention sur nos travaux antérieurs concernant le Masque de fer, nous en ont parfois reproché le ton qu'ils estimaient trop péremptoire et décidé. Ce ton péremptoire, peut-être même tranchant, ne tient pas seulement à notre conviction qui — nous ne le cachons pas — est absolue, mais surtout à ce fait que ce ne sont pas nos opinions que nous défendons, mais celles de plusieurs de nos prédécesseurs, qui les ont formulées avant nous. Bien loin de voir de la présomption dans la manière de nous exprimer, nous prions le lecteur de vouloir

bien y trouver un hommage respectueux, déférent et reconnaissant au labeur, à la clairvoyance et au talent de ceux qui nous ont devancé, nous ont frayé la voie et, d'une main autorisée, nous ont mené au but où ils étaient parvenus les premiers.

FR. F.-B.

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME AU MASQUE DE VELOURS NOIR

I

LÉGENDE ET POÉSIE

Le mystère est favorable aux légendes. Dans une ombre propice, l'imagination populaire prend corps et se recueille, se fortifie et la voilà tout à coup qui ouvre ses ailes, s'élance dans l'espace, parcourant le monde d'un vol sonore.

Un jeune homme inconnu, les traits couverts d'un masque qui n'a jamais été levé, a gémi sous de lourds verrous, aux bords fleuris de la mer de Provence dont les flots sont si bleus, en ces îles enchanteresses, Sainte-Marguerite et Honorat, faites pour la vie libre, l'amour et la gaité ; plus tard, il sera transporté à Paris, dans un sombre carrosse, clos comme un coffre-fort, pour être enfermé dans cette Bastille du faubourg Saint-Antoine, aux noires murailles, aux tours mas-

sives percées d'étroites fenêtres barrées de fer, ceintes d'un fossé aux eaux croupissantes.

Quel pouvait bien être le mystérieux prisonnier ? Certes en sa poitrine devait battre un cœur de haute et pure noblesse. Quel pouvait être son nom ? On ne saurait en prononcer un d'un trop vif éclat. Quelle avait été la cause de cette détention affreuse ? la méchanceté, l'iniquité des hommes, les rancunes d'une favorite, de monstrueuses intrigues de cour. Quel émouvant mystère, fait d'angoisse, de charme et de poésie voilait son image séduisante par la brume même dont elle était enveloppée !

L'inconnu était jeune, de belle taille ; les boucles de ses cheveux, que le masque ne pouvait contenir, lui formaient autour du visage caché une parure qui séduisait. Sa voix, d'une harmonie prenante, s'exhalait par moments en un chant émouvant : des notes d'amour, des mots de foi et d'espoir ; mais, tout à coup, le chant s'arrêtait pour se résoudre en déchirants sanglots. Il ne portait que linge fin orné de précieuses dentelles ; il ne mangeait qu'en de la vaisselle d'argent ; ses geôliers lui parlaient debout et ses valets le servaient à table, genou en terre.

Plante rare faite pour le soleil, le grand ciel, l'air libre et qu'une tyrannie mauvaise condamnait à dépérir dans l'obscurité humide des cachots.

Ainsi tournée, la personnalité du prisonnier masqué devait faire parler les poètes. Parmi d'autres nous cueillerons ces vers de Sébastien-Charles Leconte. En la forme la plus belle, ils dessinent d'une manière parfaite la physionomie légendaire du mystérieux inconnu qui fait l'objet de cette étude :

LE MASQUE DE FER

Dans le cachot de ma tristesse,
Auprès de mon cercueil ouvert,
Inconnue et coupable Altesse,
Je suis l'homme au masque de fer.

J'accepte sa torture et j'aime
L'immobilité de ses traits ;
Invisible à mes geôliers mêmes
Ma face garde ses secrets.

Mon visage reste anonyme
Sous la chape aux ressorts d'acier,
Et chacun à son gré l'anime
De remords ou d'orgueil princier.

Du mystère qui m'environe
Mes porte-clés respectueux
Se demandent quelle couronne
Jadis a cerclé mes cheveux.

Chacun, valet, soudard ou reître,
Hôtes de ce donjon fatal,
Guette encor les regards du maître
Sous mes paupières de métal ;

Et l'archer qui veille à la douve,
Le sbire rôdant au jardin,
Ont peur de ce brasier qui couve
Sous la cendre de mon dédain.

Sous mes guichets les flots sauvages
Chantent d'une voix qui me plait
Et je suis servi par des pages
A qui jamais je ne parlai.

Je porte, sur un dur cilice,
La dentelle et le manteau court,
Et veux que l'on m'ensevelisse
Dans mon grand costume de Cour,

Pour qu'au deuil royal qui m'accable
Mon cadavre, du crâne aux pieds,
Joigne l'énigme inexplicable
De mes crimes inexpiés.

II

LES DOCUMENTS

Depuis plus de deux siècles, il n'est pas de question qui ait passionné davantage l'opinion publique que celle du Masque de fer. Des livres écrits sur ce sujet se rempliraient une bibliothèque. On désespéra de lever le voile. « L'histoire du Masque de fer, dit Michelet, restera probablement à jamais obscure », et Henri Martin : « L'histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne sortira jamais du domaine des conjectures. »

En un très beau livre, très brillant, nourri de faits et d'idées, fait de réflexions, de recherches et de lectures, et que nous aurons l'occasion de citer souvent — d'autant plus souvent que nous ne sommes que rarement d'accord avec lui — *le Masque de fer*, — M. Maurice Duviolier écrit, cette fois-ci du moins, à notre avis, très justement : « Ce sujet affole les historiens ».

De crainte que pareille aventure ne nous arrive, nous ne quitterons pas les documents originaux, textes de première

main, indiscutablement authentiques, sur lesquels repose l'histoire de l'homme masqué. Et puis nous nous défierons des *hypothèses*. En histoire, l'hypothèse est le plus grand ennemi qui puisse s'attaquer à un écrivain. Ennemi d'autant plus dangereux qu'elle se présente sous un jour plus séducteur. Aussi bien, n'est-elle pas née de notre propre pensée ? Elle n'en est que plus perfide. L'écrivain qui y cède peut être certain de voir rapidement dépérir son œuvre, pour brillante, bien conditionnée, franche de santé et belle d'allure qu'elle se présente tout d'abord.

Voici donc les documents fondamentaux qui donnent sa base à l'histoire de l'homme masqué. Faisons des vœux pour que, au cours des pages qui suivent, nous ne nous en écartions, ne fût-ce que d'une seule ligne, d'un seul mot.

En tête de ces documents se placent deux notices du célèbre *Journal* que tenait, en manière d'aide-mémoire, le lieutenant de roi à la Bastille, Étienne Du Junca, dont l'original est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Le lieutenant de roi était le deuxième personnage en dignité et en importance du célèbre château du faubourg Saint-Antoine. Le premier en était le gouverneur ; jadis quelque grand seigneur ; sur la fin du XVII^e siècle, un gentilhomme dont le roi voulait, par cette nomination, récompenser les services ou favoriser la famille. Le gouverneur était chargé des relations extérieures de la prison d'État, notamment des rapports avec les ministres, particulièrement le ministre de la Maison du Roi qui avait la Bastille dans son département ; au-dessous de lui le lieutenant de roi dirigeait l'administration intérieure.

Du Junca tenait donc ce qu'on a appelé un *Journal*, composé de deux registres, dans le premier desquels il notait les détails concernant l'entrée des prisonniers à la Bastille. Il est intitulé :

État des prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du roi à la Bastille, à commencer du mercredi onzième du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant de roi en l'année 1690.

Dans le second des deux registres, Du Junca notait ce qui concernait la sortie des prisonniers ou leur décès s'ils venaient à mourir en prison. Il est intitulé :

État des prisonniers qui sortent de la Bastille, à commencer du onzième du mois d'octobre que je suis entré en possession [de ma charge] en l'année 1690.

Dans le premier de ces registres, celui des *entrées*, nous trouvons donc les lignes suivantes que l'histoire et, plus encore, la légende ont rendues fameuses.

Nous sommes en l'année 1698 :

« Du jeudi, 18 septembre, à trois heures après-midi, Monsieur de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Honorat, ayant mené avec lui dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué, dont le nom ne se dit pas, et l'ayant fait mettre en descendant de la litière dans la première chambre de la tour de Basinière, en attendant la nuit pour le mettre et mener moi-même, à neuf heures du soir, avec M. de Rosarges, un des sergents que Monsieur le

Gouverneur a menés, dans la troisième chambre, seul, de la tour de la Bertaudière, que j'avais fait meubler de toutes choses quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de Monsieur de Saint-Mars, lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges, que Monsieur le Gouverneur nourrira. »

Ce texte appelle des explications.

Saint-Mars était gouverneur du château de l'île Sainte-Marguerite, sur la côte de Provence, utilisé comme prison d'État à l'instar de la Bastille. En manière d'avancement, il venait d'être appelé de son gouvernement de Sainte-Marguerite à celui de la Bastille à Paris. A Pignerol, qui à cette époque appartenait à la France, se trouvait également un château-fort, transformé lui aussi en prison d'État, dont Saint-Mars avait été gouverneur avant d'être nommé à Sainte-Marguerite.

La tour de la Basinière et la tour de la Bertaudière étaient deux des huit tours de la Bastille, dont chacune portait un nom particulier. Ces tours comptaient l'une trois, l'autre quatre étages de chambres aménagées pour les détenus.

Le major était le troisième des fonctionnaires du château royal, placé sous les ordres du gouverneur et du lieutenant de roi.

Les chambres de la Bastille destinées aux prisonniers étaient hautes et vastes. Il arrivait fréquemment que, dans la même, on réunît deux, voire trois détenus. En disant qu'il plaçait l' « ancien prisonnier » « dans la 3^e chambre,

seul, de la Bertaudière », Du Junca notait que le nouveau venu était mis seul, sans compagnon, dans la chambre qui occupait le troisième étage de la tour en question.

Plus particulièrement la fin du texte qui précède pourrait paraître obscure. Du Junca paraît avoir été un homme distingué, puisque aussi bien nous le trouvons en correspondance avec M^{me} de Coulanges et avec M^{me} de Grignan, la fille chérie de M^{me} de Sévigné ; mais il écrit en soldat. Nous avons corrigé ci-dessus son orthographe d'une cacographie invraisemblable. Heureux ce XVII^e siècle où l'honnête homme n'était pas tenu de savoir l'orthographe et où l'Académie française ne publiait aucune grammaire ! Du Junca écrit exclusivement pour son usage personnel. Ses deux registres n'étaient pour lui, comme nous venons de le dire, que de simples fixe-mémoire. Ils n'étaient pas même destinés à figurer parmi les papiers administratifs. Le lieutenant de roi écrit au courant de la plume, sans songer à se relire ni à se corriger. Les dernières lignes du texte que nous venons de citer « lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges, que Monsieur le Gouverneur nourrira », ne signifient pas, comme le voudrait la grammaire, que le major de Rosarges serait nourri par le gouverneur, mais que les aliments servis au prisonnier masqué seraient préparés et lui seraient servis, non par la cuisine commune aux détenus de la Bastille, mais par la cuisine particulière du gouverneur.

On fera une dernière observation. Dans le texte qui précède, il convient de noter particulièrement les mots suivants : *un ancien prisonnier qu'il (le gouverneur) avait à Pignerol*. On en verra dans la suite la grande importance.

Venons maintenant au second de nos deux textes, non moins célèbre, voire plus célèbre que le premier.

Dans son registre destiné aux prisonniers qui sortent de la Bastille ou qui y meurent, Du Junca parle d'un détenu mis en liberté et ajoute :

« Du même jour, lundi, 19^e de novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que Monsieur de Saint-Mars, gouverneur, a mené avecque lui, en venant des îles Saint-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort ce jour d'huy, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. M. Giraut, notre aumônier, le confessa hier, surpris de sa mort ; il n'a point reçu les sacrements et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir. Et ce prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardi à quatre heures de l'après-midi, 20^e novembre, dans le semetièrre Saint-Paul, notre paroisse ; sur le registre mortuel on a donné un nom aussi inconnu. Monsieur de Rosarges, major, et Arreil, sieurgien, qui ont signé sur le registre. »

Et en marge, écrit postérieurement, on lit :

« J'ai appris du depuis qu'on l'avait nommé sur le registre « M. de Marchiel » ; que on a payé 40 livres d'enterrement. »

Et voilà un premier démenti — démenti d'importance — que les documents authentiques donnent à la légende. Il ne s'agit pas d'un masque de fer, mais d'un simple masque de velours noir — un *loup* comme nous disons souvent — et, le détail est à noter, un masque de velours noir pareil à ceux que les Italiens, plus particulièrement les Vénitiens, portaient alors couramment. Durant les journées du célèbre carnaval de Venise, un chacun ne sortait que masqué. Maurice Duvivier le rappelle : « Tout le monde, même le doge, les plus vieux sénateurs, les cardinaux et le nonce n'allaient qu'en masque. »

Tels sont donc les deux textes essentiels, fondamentaux, sur lesquels repose l'histoire de l'homme masqué. Ils sont d'une importance telle que tout ce qui s'en écarterait devrait être rejeté comme inexact. Que si ces deux textes n'existaient pas, l'histoire même du malheureux pensionnaire de Saint-Mars n'existerait pas non plus.

* * *

On a vu, par le *Journal* de Du Junca, que Saint-Mars était arrivé à la Bastille, le jeudi 18 septembre 1698, avec le prisonnier masqué, venant de son gouvernement de l'île Sainte-Marguerite. Trois années auparavant, sur la fin de 1695, le ministre de la Guerre, Barbesieux, qui avait dans son département la forteresse-prison d'État de la mer de Provence, demandait au gouverneur de lui donner des indications sur la manière dont on s'y comportait vis-à-vis des détenus. Saint-Mars lui répondit, en date du 6 janvier 1696,

par une lettre où l'homme au masque est désigné par l'expression « mon ancien prisonnier ».

La voici :

« Monseigneur,

« Vous me commandez de vous dire comment l'on en use, quand je suis absent ou malade, pour les visites et précautions qui se font journellement aux prisonniers qui sont commis à ma garde. Mes deux lieutenants servent à manger aux heures réglées, ainsi qu'ils me l'ont vu pratiquer et que je le fais encore très souvent lorsque je me porte bien. Le premier venu de mes lieutenants, qui prend les clés de la prison de *mon ancien prisonnier*, par où l'on commence, ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier, qui lui remet honnêtement les plats et assiettes qu'il a mises les unes sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant qui ne fait qu'entrer et sortir deux portes, pour les remettre à un de mes sergents, qui les reçoit pour les porter sur une table à deux pas de là, où le second lieutenant, qui visite tout ce qui entre et sort de la prison, voit s'il n'y a rien d'écrit sur la vaisselle ; et, après que l'on lui a donné le nécessaire, l'on fait la visite dedans et dessous le lit et, de là, aux grilles et aux fenêtres de sa chambre et, fort souvent, sur lui. Après lui avoir demandé fort civilement s'il n'a pas besoin d'autre chose, l'on ferme les portes pour s'en aller faire tout autant aux autres prisonniers. »

Ce document encore demande quelques commentaires. La lettre est précieuse en ce qu'elle indique la manière dont le

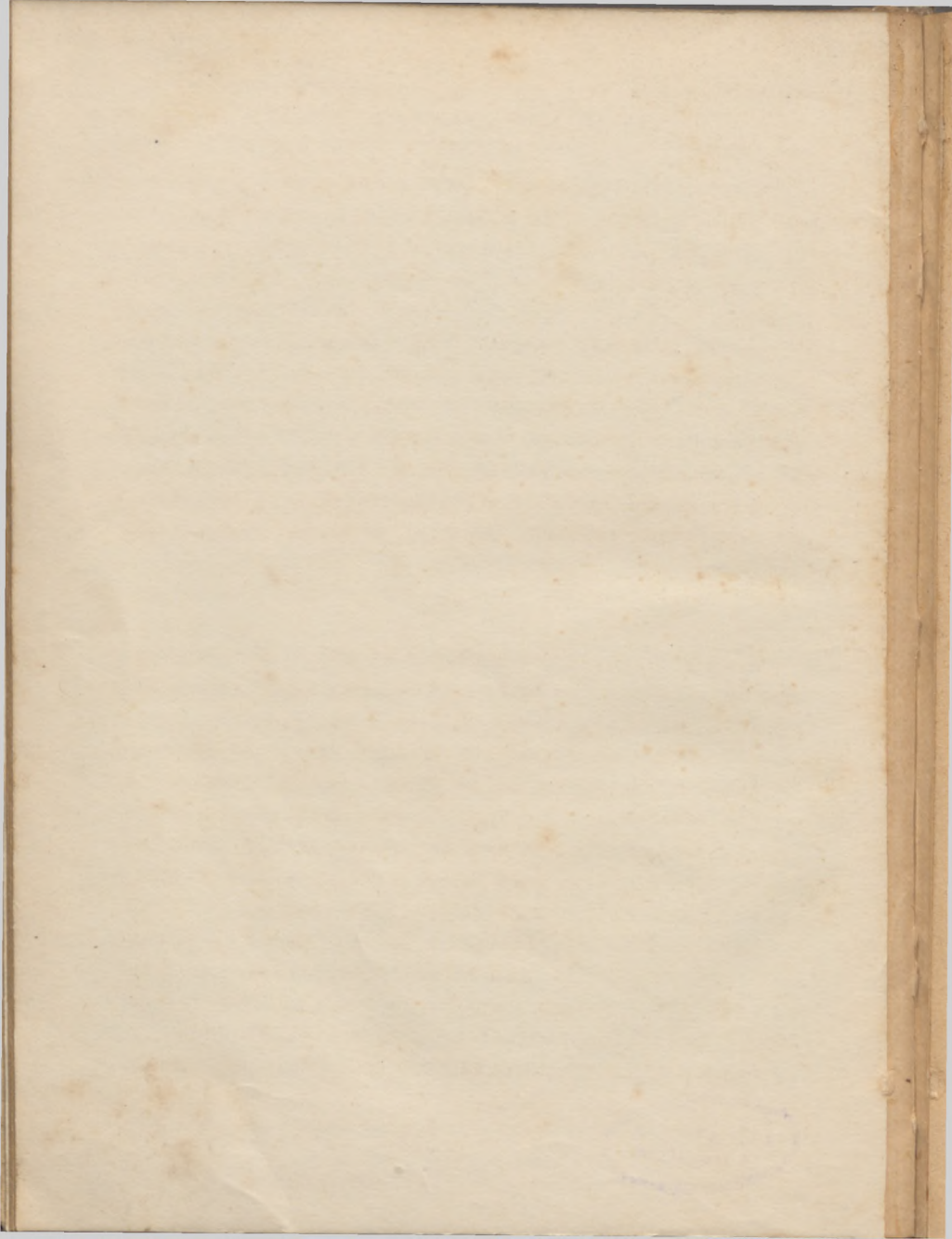


LA PRISON DES ILES SAINTE MARGUERITE OÙ FUT ENFERMÉ
LE MASQUE DE FER



Photo L. L.

PRISON DES ILES SAINTE MARGUERITE :
LE CACHOT DU MASQUE DE FER



mystérieux personnage était traité en sa geôle. Certes, on a pour lui des égards : ce n'était pas un homme du commun. On lui parle « fort civilement » en s'enquerrant de ses désirs ; mais ces égards n'ont rien de sensationnel ni de princier. Bien qu'il y ait là deux hommes de service, on lui laisse ranger lui-même sa vaisselle. On n'hésite pas à le fouiller pour voir s'il n'a rien d'écrit sur lui. Précautions parmi lesquelles on a soin d'examiner la vaisselle elle-même. Celle-ci était en étain sur lequel, d'une pointe dure et affilée, il était aisé d'inciser des caractères ; détail qui a donné naissance à la légende des plats d'argent couverts d'écriture que le prisonnier masqué aurait lancés de sa fenêtre aux pêcheurs du rivage.

Notre énigmatique personnage resta détenu dans ces conditions au château de l'île Sainte-Marguerite jusqu'en septembre 1698 où il fut transféré, à la suite de son gouverneur, en la Bastille parisienne. De ce moment sa vie se couvre de silence jusqu'à la date de sa mort que nous venons d'apprendre par les textes imprimés plus haut, silence continu, hormis une seule rupture, aussi intéressante qu'inattendue, par un texte de quelques lignes, jailli lui aussi du *Journal de Du Junca*, et que nous citerons plus loin.

Arrivons à la seconde moitié du XVIII^e siècle : l'homme désormais nommé *le Masque de fer*, est mort depuis bien des années ; mais son histoire, pour des raisons que nous dirons, continue d'intriguer les esprits. Tout le monde s'en occupait, un chacun y trouvait son mot à dire, plus particu-



BIBLIOTEKA
TERESY KOPUSZYŃSKIEJ
Wilno, ul. Śniadeckich № 3 m. 33

lièrement ceux qui n'en savaient rien, quand, le 19 juin 1768, un nommé Guillaume-Louis de Formanoir de Palteau adressa du château de Palteau-lès-Villeneuve-le-Roi, en notre département de l'Yonne, au célèbre Fréron, directeur de l'*Année littéraire*, — l'irréductible adversaire de Voltaire — une lettre qui fut insérée dans le numéro du 30 juin 1768. L'auteur de cette lettre était l'arrière-neveu de Saint-Mars et son père avait été l'un des lieutenants de celui-ci à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite-Honorat au temps de l'homme masqué. Lors de la nomination de Saint-Mars au gouvernement de la Bastille, conséquemment de son voyage avec le prisonnier masqué de la mer de Provence à Paris, le château de Palteau lui appartenait. Il s'y arrêta avec son compagnon. « En 1698, écrit de Formanoir de Palteau, M. de Saint-Mars passa de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars ; ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur, M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans, que j'ai interrogés, ne purent voir s'il mangeait avec son masque ; mais ils observèrent très bien que M. de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avaient pour les servir qu'un seul valet de chambre qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsqu'il

traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage ; les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres, qu'il était grand et avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'homme au masque. »

On remarquera que tous les détails de cette lettre, que nous pouvons contrôler, se trouvent exacts : la date de 1698 fixée au voyage de Saint-Mars venant de Sainte-Marguerite à Paris, les cheveux blancs du prisonnier masqué encore dans la force de l'âge, jusqu'à ce point précis et précieux : le masque *noir* que portait l'inconnu, le même masque de velours noir dont parle Du Junca. La lettre est d'ailleurs écrite avec la plus grande simplicité : l'auteur ne cherche pas à se faire valoir, à se donner l'avantage d'une solution qui expliquerait l'énigme alors si ardemment discutée. Le document offre toutes les garanties d'authenticité et d'exactitude que l'on puisse désirer ; aussi bien nul jusqu'à ce jour n'a songé à en contester la valeur.

Avant de se mettre en route, Saint-Mars, de l'île Sainte-Marguerite, avait demandé à son ministre, Barbesieux, un ordre du roi qui lui ferait obtenir en son chemin jusqu'à Paris les logements nécessaires ; mais le ministre lui avait répondu, en date du 4 août 1698, qu'il lui suffirait de se loger durant le voyage le plus commodément et le plus sûrement possible en payant son écot, dans les lieux où Saint-Mars jugerait bon de s'arrêter.

Nous avons par Saint-Mars lui-même la description de la « litière » — pour reprendre l'expression de Formanoir —

dont il se servait pour le transfert de ses « hôtes » d'une prison d'État à l'autre : « Une chaise couverte de toile cirée, aménagée de façon que celui qui y serait introduit aurait assez d'air pour respirer sans que personne ne pût le voir ni lui parler pendant la route. »

Le château de Palteau existe encore dans son état ancien, et correspond bien à ce qu'on en apprend par la lettre insérée dans *l'Année littéraire*. Il se dresse sur la hauteur entre des bois et des vignes : voilà la cour avec les hautes croisées à petits carreaux enchâssés de baguettes blanches dont s'éclairait la salle à manger, où les paysans de 1698 virent l'homme au masque attablé le dos tourné au jour. Elle sert aujourd'hui de cuisine. Le château n'a, au-dessus du rez-de-chaussée, qu'un seul étage dont les hautes fenêtres, coupant la toiture, l'ajourent jusqu'au grenier. Sur la droite, à angle droit, s'étend le bâtiment des communs. Occupant le coin d'angle entre la façade des communs et celle de la demeure seigneuriale, un pavillon en forme de tourelle carrée, s'élevant au-dessus des toitures attenantes et surmonté d'un petit observatoire rond, entouré d'une balustrade d'où la vue s'étend sur les environs. De grandes ferrures en forme d'S, comme on en voit si fréquemment aux anciennes constructions, apparaissent aux murs dans leur fonction de consolider et tenir la maçonnerie. Au centre du bâtiment principal deux grandes voûtes jumelles, en plein cintre, sans doute destinées à l'entrée des carrosses de voyageurs ou des voitures chargées pour que puisse s'effectuer, à l'abri, la descente des hôtes du château et celle des objets transportés. Dans son ensemble, une simple, confortable et solide résidence de grand gentil-

homme campagnard, datant du début du XVII^e siècle, fleurant bon la vieille France, en sa vie harmonieuse, son bon vouloir, cherchant et trouvant le bonheur dans une vie traditionnelle et dans la tranquillité.



Reste un dernier texte : l'acte d'inhumation de l'homme masqué, le 19 novembre 1703, dans le cimetière de l'église Saint-Paul à Paris. Il a cinq lignes. Nous le donnerons plus loin, en conclusion à la vie du mystérieux prisonnier, que nous nous efforcerons de reconstituer en ses principaux traits.

On a là tous les textes originaux, les seuls textes originaux, d'une authenticité et d'une autorité prépondérantes, relatifs à l'histoire de l'homme nommé *le Masque de fer*. Ces textes doivent former le point d'appui immuable de toute tentative qui tend à reconstituer la vie du légendaire personnage à fin de retrouver et d'indiquer les motifs de son incarcération.

III

AVATARS ET MÉTEMPSYCOSES

On dénombrerait malaisément le nombre d'hypothèses, de suggestions, d'explications, de conjectures que le célèbre problème a fait naître : les unes brillantes ou ingénieuses, les autres naïves ou saugrenues ; celles-ci savantes, celles-là puérides ; quelques-unes émouvantes et dramatiques, d'autres d'une irrésistible drôlerie, et d'autres enfin d'une morne platitude ; telle l'une des dernières en date d'après laquelle l'homme au masque aurait été un personnage sans importance mais « qui aurait souffert d'un cancroïde à la face, ce qui aurait nécessité, — comme cela se pratique actuellement dans les hôpitaux et les prisons pour cette maladie — l'emploi d'un masque, afin de voiler à ceux qui l'approchaient un mal hideux et répugnant, mais d'ailleurs sans danger ».

« Jamais, dit Paul de Saint-Victor en parlant de l'homme masqué, dieu de l'Inde ne subit autant de métempsycoses et tant d'avatars. »

La première mention que nous trouvons postérieurement

aux notices de Du Junca, date encore du règne de Louis XIV. Il s'agit de deux lettres écrites par Madame Palatine, duchesse d'Orléans — la mère du Régent — à sa tante Sophie-Dorothee, Electrice de Hanovre. Dans la première, la bonne grosse dame parle d'un homme resté « de longues années à la Bastille et qui y est mort masqué ». Il avait à ses côtés deux mousquetaires pour le tuer s'il se démasquait. « Il a mangé et dormi masqué. Il fallait sans doute qu'il en fût ainsi, car on l'a d'ailleurs très bien traité, bien logé et on lui a donné tout ce qu'il désirait. Il a communiqué masqué. Il était très dévot et lisait continuellement. On n'a jamais pu apprendre quel il était. »

Mais dans une seconde lettre écrite douze jours après la première, Madame Palatine annonce à sa tante qu'il s'agit d'un milord anglais mêlé à l' « affaire du duc de Berwyck contre le roi d'Angleterre ». Il s'agit du duc de Berwyck, maréchal de France, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II détrôné par son gendre le prince d'Orange qui devint roi sous le nom de Guillaume III — et d'une sœur de Marlborough, Arabelle Churchill.

Les deux lettres de Madame Palatine sont datées, la première de Marly, 10 octobre 1711, la seconde de Versailles, 22 octobre de la même année.

Après Constantin de Renneville qui, en son *Inquisition française* (1724) consacre au prisonnier masqué quelques lignes qui passèrent inaperçues, — il faut attendre l'année 1745 pour voir le problème saisir l'opinion, et ce fut sous forme d'un roman à clé, publié à Amsterdam — ou du moins donné comme publié à Amsterdam — *Mémoires pour servir*

à l'histoire de Perse. On l'attribue, non sans vraisemblance, à M^{me} de Vieux-Maisons. Entre autres récits « de choses ignorées ou qui n'ont pas été écrites » le livre en contient un dont voici le résumé :

« Le prince Giafer (Louis de Bourbon, comte de Vermandois), fils de Cha-Abbas I^{er} (Louis XIV) et d'une gracieuse Indienne (Louise de La Vallière) méprise Sephir-Mirza (le Grand Dauphin, Louis de France), héritier présomptif de Cha-Abbas. Il en arrive à lui donner un soufflet, crime de lèse-majesté qui le fait condamner à mort, au désespoir de Cha-Abbas ; aussi l'un des ministres s'avise-t-il de faire partir secrètement Giafer pour l'armée de Feldran (Flandre), et l'on répand que le jeune homme est mort. Sur quoi Giafer est enfermé en grand secret dans la citadelle d'Ormus (château de l'île Saint-Marguerite), où il demeure jusqu'au jour où le gouverneur du château d'Ormus est nommé gouverneur du château d'Ispahan (Bastille) et contraint de porter un masque, afin que ceux qui le verraient ne le pussent reconnaître. Après la mort de Cha-Abbas, Amajou (le Régent) vint lui rendre visite et, peu après, Giafer mourait entouré d'un secret absolu. »

D'après l'auteur de ce récit, évidemment guidé par quelques détails venus d'une source autorisée, l'homme au masque aurait donc été le jeune comte de Vermandois qui se serait laissé emporter par la colère jusqu'à souffleter le Grand Dauphin dans une des galeries de Versailles.

L'allusion des *Mémoires pour servir à l'histoire de Perse* ne tarda pas à être percée à jour. L'auteur du livre et ses amis n'avaient pas laissé d'y contribuer, et avec d'autant plus

de succès que la version adoptée, celle du comte de Vermandois, ne tarda pas à croître en faveur. Elle fut reprise en 1765 par le Père Griffet, en son remarquable *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité en histoire*. Auteur de savants écrits sur le règne de Louis XIII et aumônier de la Bastille, le Père Griffet n'hésitait pas à adopter l'hypothèse qui faisait de l'homme masqué le comte de Vermandois, hypothèse admise par le major même de la Bastille, Chevalier, qui avait été chargé du classement des archives de la célèbre prison d'État, confiées à ses soins. On a conservé trace de son labeur ; mais nous savons aujourd'hui avec certitude que le comte de Vermandois mourut au siège de Cambrai, le 18 novembre 1683, à l'âge de seize ans. Si nous en croyions M^{me} de Montpensier — la Grande Mademoiselle — le jeune prince serait mort d'un excès d'eau-de-vie. La Grande Mademoiselle était une mauvaise langue : Vermandois mourut de la petite vérole.

Faut-il à présent donner la liste complète des Masques de fer variés et divers qui se sont succédé de 1745 jusqu'à nos jours. En 1870, Marius Topin en comptait déjà vingt-deux ; depuis, il en est bien venu s'y ajouter une douzaine. L'énumération complète en serait fastidieuse.

Dans le tome VI de ses *Essais historiques sur Paris* (1754-1757) Poullain de Saint-Foix s'arrête au duc de Monmouth, bâtard de Charles II, roi d'Angleterre, et de Lucie Walters, bien que Monmouth eût été décapité publiquement à Londres le 15 juillet 1685 et devant un grand afflux de spectateurs. La publication de Saint-Foix souleva une vive polémique. Le Père Griffet, aumônier de la Bastille, en attaqua les conclu-

sions, Saint-Foix répondit, le Père Griffet riposta, d'autres s'en mêlèrent. En son *Année littéraire*, Fréron prit le parti de Saint-Foix.

L'auteur dramatique et pamphlétaire Lagrange-Chancel se prononça en faveur de François de Vendôme, duc de Beaufort, qui avait su se rendre populaire sous le nom de *Roi des Halles*. Lagrange-Chancel est surtout connu — et de nos jours encore — par ses terribles *Philippiques* contre le Régent, Philippe d'Orléans, satires dont quelques-unes vont jusqu'à la beauté par leur violence et l'intensité de la haine qui les anime. Elles valurent à l'écrivain un séjour à Sainte-Marguerite, circonstance qui pouvait, aux yeux du public, donner quelque autorité à ses « révélations ». Le duc de Beaufort avait été tué par explosion au siège de Candie, le 25 juin 1669 ; mais, dans l'enthousiasme qu'il avait inspiré aux Parisiens, ceux-ci ne purent se résigner à sa mort. Bien des années encore après l'expédition de Candie, les dames de la Halle faisaient dire des messes, non pour que l'âme de leur héros fût tirée du Purgatoire et portée au Paradis, mais pour que lui-même ne tardât pas à revenir parmi ses admiratrices des Halles à Paris.

A Lagrange-Chancel succède le chevalier de Taulès. Il est dans la plus grande agitation. « J'ai découvert l'homme au masque de fer, s'écrie-t-il, et il est de mon devoir de rendre compte à l'Europe et à la postérité de ma découverte ! » Il s'agissait d'un nommé Avédik-Vertabied, patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem. Il avait encouru l'animosité de l'ambassadeur de France à Constantinople, excité par les Jésuites qui voyaient dans le patriarche un dan-

gereux ennemi du catholicisme. Après de nombreuses persécutions, Avédik fut enlevé à la hauteur de Chio, en violation du droit des gens, transféré en France, où il fut d'abord écroué au Mont-Saint-Michel, puis conduit à la Bastille par ordre contresigné Ponchartrain du 18 décembre 1709. Les lettres d'entrée et de sortie ne contiennent pas le nom d'Avédik, mais la simple mention « un prisonnier important ». Et son nom ne figure jamais dans les documents relatifs à sa détention. D'aucunes fois il y est appelé « l'Arménien ». Le 12 septembre 1710, Avédik fit son abjuration entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il sortit de la Bastille le 10 décembre suivant, remis entre les mains de Petit de la Croix, interprète pour les langues orientales. Il mourut entre les mains de ce dernier, rue Férou, à Paris, le 21 juillet 1711.

En somme, cette histoire du patriarche Avédik est une vilaine histoire pour les autorités françaises de ce temps et pour ceux qui les ont fait agir : une des plus regrettables des annales de la Bastille. Du moins les dates s'opposent-elles à ce que le malheureux patriarche arménien puisse être considéré comme le prisonnier au masque de velours noir.

Puisqu'il s'agissait de mystère et de machinations ténébreuses il semblait difficile que les Jésuites ne fussent pas mêlés à l'affaire. Et nous les retrouvons dans l'aventure du jeune homme de douze à treize ans qui aurait été détenu masqué, à l'instigation des « bons Pères », pour deux vers rimés contre eux, histoire lancée par Constantin de Renneville, ancien prisonnier de la Bastille, en son *Inquisition française* (1724), plusieurs volumes remplis des plus odieuses et

invraisemblables calembredaines. Le porte-clés Ru, spécialement chargé de servir l'homme au masque, lui avait appris que le mystérieux prisonnier « détenu depuis trente et un ans, amené avec lui par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite, avait été condamné à une prison perpétuelle pour avoir fait, étant écolier de douze ou treize ans, deux vers contre les Jésuites » !



Telles furent les hypothèses formulées au XVIII^e siècle pour identifier l'homme masqué, à l'exception d'une seule toutefois dont nous traiterons tout à l'heure. Arrivons au siècle suivant.

L'anecdote de l'écolier de douze à treize ans, pour extravagante qu'elle soit, se trouve éclipsée par le rêve d'Anatole Loquin, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux, répandu en son livre : *Un secret d'Etat sous Louis XIV, le Prisonnier masqué à la Bastille, son histoire authentique*, Bordeaux, Orléans, Marseille, 1900, — dont voici la conclusion : « Plus j'y réfléchis, plus je consulte toutes les pièces que je viens de faire passer sous les yeux du lecteur, plus je crois reconnaître dans l'homme au masque de fer, sans arrière-pensée, sans esprit de système ni entêtement de ma part : J.-B. Poquelin de Molière. » Les Jésuites s'étaient vengés du Tartufe.

Mais venons aux identifications qui ont approché la vérité d'un peu plus près et ont été défendues par des érudits de valeur.

Le surintendant Nicolas Fouquet incarne la solution du bibliophile Jacob ; mais Jules Lair, en son remarquable ouvrage consacré au surintendant, a montré que Fouquet était mort à Pignerol d'une attaque d'apoplexie, le 23 mars 1680, au moment où la Cour de Versailles même songeait à l'envoyer prendre les eaux de Bourbon, premier pas vers la liberté.

François Ravaisson, le savant et charmant conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, l'homme du monde qui a le mieux connu l'histoire de la Bastille et dans ses moindres recoins, connaissance dont il a donné un imposant témoignage dans les seize volumes de ses *Archives de la Bastille*, crut un moment que le mystérieux prisonnier pouvait avoir été le jeune comte de Keroualze, qui avait combattu à Candie sous les ordres de l'amiral de Beaufort. Ravaisson a exposé son hypothèse avec réserve. Dans la suite, il fut amené à y renoncer de lui-même pour en adopter une autre dont il sera question plus loin.

Loiseleur, au cours de sa brillante polémique avec Marius Topin, proposa en ses *Problèmes historiques* « un espion obscur, arrêté par Catinat en 1681 » ; et défendit sa manière de voir jusqu'au moment où son contradicteur le réfuta de la façon la plus piquante en retrouvant Catinat lui-même dans le prisonnier que celui-ci aurait dû arrêter.

Le général Iung a publié un gros volume pour faire valoir la candidature d'un espion, conspirateur et empoisonneur, qui changeait fréquemment de nom, se faisant appeler Oldendorf, ou Kieffenbach, d'autres fois Des Armoises. Iung inclinait au nom de « Marchiel » qui se trouve au registre de

Du Junca, et qui aurait été une déformation de « Marche-ville » ou de Marichal. Cet Oldendorf-Kieffenbach-Des Armoises fut pris, par les soins de Louvois, le 29 mars 1673, dans une souricière à l'un des passages de la Somme. Théorie qui a été réfutée par Loiseleur. Ainsi que le fait remarquer Jules Lair, en son *Nicolas Fouquet*, lung n'est même pas parvenu à faire entrer son candidat à Pignerol, condition indispensable pour qu'il puisse prendre rang parmi les aspirants au Masque.

Le baron Carutti s'est arrêté à un Jacobin fou, prisonnier à Pignerol, de qui le nom est demeuré inconnu. Le malheureux religieux mourut en sa prison sur la fin de 1693.

En 1893, Émile Burgaud, en collaboration avec le commandant Bazeries, le plus habile cryptographe que nous eussions alors en France, publia un livre intitulé : *le Masque de fer. Révélation de la correspondance chiffrée de Louis XIV*, — livre qui fit grand bruit. Les auteurs concluaient, pour le nom de l'homme au masque, à celui du général Vivien Labbé de Bulonde, qui avait encouru la colère de Louis XIV par son incapacité, sa pusillanimité, son imprévoyance, en levant précipitamment le siège de Coni en Piémont, le 28 juin 1691, sans attendre les renforts qui lui étaient annoncés ; faute militaire grave qui avait compromis le succès de la campagne engagée contre le duc de Savoie. Louvois écrivait à Catinat : « Elle (Sa Majesté) désire que vous fassiez arrêter M. de Bulonde et le fassiez conduire à la citadelle de Pignerol, où Sa Majesté veut qu'il soit enfermé pendant la nuit dans une chambre de la dite citadelle, le jour ayant la liberté de se promener sur les remparts avec un...

masque ». Le mot *masque* était la traduction du nombre 330 dans la lettre chiffrée. Le commandant Bazeries voulut bien nous expliquer lui-même, un jour qu'il nous venait voir à la Bibliothèque de l'Arsenal, que le chiffre 330 tracé en cet endroit, ne reparaisait en aucun autre dans la correspondance en question. Bazeries ajoutait franchement qu'il ne pouvait donc garantir sa traduction avec certitude, mais qu'il y avait lieu de croire que son interprétation était exacte. Le commandant Bazeries nous en donna ensuite des raisons d'un caractère technique qui sont sorties de notre mémoire.

Aussi bien la discussion a-t-elle été rendue superflue par la publication que fit Geoffroy de Grandmaison, dans *l'Univers* du 9 janvier 1893, de deux quittances signées par le général de Bulonde, l'une en 1699, date où l'homme au Masque était à la Bastille sans communication avec l'extérieur ; l'autre, en 1705, date où le prisonnier masqué était mort depuis deux ans.

Et voici la fameuse solution « Dauger », proposée pour la première fois par Jules Lair en son ouvrage sur Nicolas Fouquet (1890) ; hypothèse qui, depuis, a trouvé une telle faveur que ce Dauger est en voie d'acquérir une célébrité quasiment égale à celle du Masque de fer, par une série de métempsycozes et d'avatars qui menacent de devenir plus nombreux encore que ceux du prisonnier inconnu ; car voici qu'il ne s'agit plus seulement de savoir quel était l'homme au masque, mais, une fois qu'on le croit tenir en la personne de cet Eustache Dauger, enfermé dans la citadelle de Pignerol, il s'agit encore de savoir qui était Eustache Dauger ! Or il n'est pas deux de ses partisans qui, sur ce point, se

trouvent d'accord. Il semble toutefois établi que Dauger était un valet qui fut amené de Dunkerque à Pignerol, en août 1669, par le capitaine de Vauroy, sergent-major de la ville et citadelle de Dunkerque.

Pour Jules Lair, ce valet n'était qu'un agent subalterne incidemment employé à quelque besogne louche. Sous la plume d'un érudit anglais, Mgr Barnes, le valet devient un abbé Pregnani, théatin, fils naturel du roi d'Angleterre Charles II, très fort en astrologie et dont celui-ci s'était servi en de secrètes négociations avec Louis XIV. Puis avec Andrew Lang, Eustache Dauger change encore de nom ; il se nomme Martin, domestique aux gages d'un agent secret, Roux de Marcilly, qui fut roué vif publiquement à Paris, le 4 juin 1669, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

Pour notre érudit et habile confrère, Emile Laloy, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, Dauger est un ecclésiastique, mais qui n'a rien de commun avec le théatin Pregnani, et, en son récent ouvrage, *le Masque de fer*, M. Maurice Duvivier, l'élevant en dignité tout en le chargeant de crimes, le transforme en un jeune et élégant seigneur de la cour de Louis XIV, Eugène Dauger de Cavoye.

Bientôt la question « Qui était Dauger ? » aura chassé du premier rang son aînée « Qui était le Masque de fer ? » qu'on y pouvait croire incrustée à jamais.

Pour expliquer l'énigme de l'homme masqué, on a été jusqu'à lui faire changer de sexe et à le métamorphoser en femme.

En une remarquable étude, modèle d'érudition précise et

de logique, *Une mystification diplomatique*, le vicomte Maurice Boutry écrit :

« On prétend découvrir sous le masque un fils de la duchesse d'Orléans et de Louis XIV, un fils d'Henriette d'Orléans et du comte de Guiche, un fils de Christine de Suède et de Monadelschi... » On a vu qu'on en avait déjà fait un fils de Louise de la Vallière.

Il semblerait qu'à la cour de Louis XIV une grande dame ne pût plus avoir de fils né dans les seuls liens de l'amour, sans qu'il devînt le Masque de fer !

Jusqu'à la reine elle-même ! car on a osé placer sous le masque de velours noir le visage d'un fils que la douce, simple, bonne et pieuse Marie-Thérèse — épouse d'un prince qui ne la méritait pas — aurait eu d'un nègre qu'elle avait amené d'Espagne !

Mais les imaginations ont trouvé une identification encore plus étonnante : on a fait du Masque de fer Louis XIV lui-même.

IV

LOUIS XIV

Il est rare que l'on puisse indiquer avec précision le point où est née une légende : celle-ci se répand, mille et mille voix la recueillent, la répètent, la développent, l'ornent des plus belles ou des plus ingénieuses fantaisies.

Par une exception peut-être unique on peut précisément mettre la main sur l'origine de l'une des plus extraordinaires légendes dont se colore notre histoire.

Nous avons noté l'apparition en 1745 des *Mémoires pour servir à l'histoire de Perse* ; un roman, mais qui contenait, sous des noms supposés, des détails sensationnels relatifs à un mystérieux prisonnier enfermé à la Bastille. Un grand écrivain vivait alors en France, le plus grand de ce temps, l'un des plus grands de notre langue et qui, à un talent qu'il est permis de qualifier de génie, joignait un sens merveilleusement aigu, éveillé et subtil de la publicité. François-Marie Arouet de Voltaire suivit avec intérêt le bruit qui se faisait autour des *Mémoires pour servir à l'histoire de Perse*, et

n'eut pas de peine à en démêler la cause. Evidemment il ne savait pas grand'chose concernant les faits et gestes de l'homme masqué, mais il avait été lui-même enfermé à la Bastille en un temps rapproché de celui où le prisonnier inconnu y avait été détenu, ce qui était, sans conteste, une raison pour en parler. Il n'osa cependant pas lancer tout aussitôt l'histoire fantastique qu'il venait d'imaginer. Il se contenta d'imprimer dans la première édition (1751) de son *Siècle de Louis XIV*, la sensationnelle note que voici :

« Quelques mois après la mort de Mazarin, il arriva un événement qui n'a point d'exemple et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation et lui parla debout avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une

finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignait jamais de son état et ne laissait point entrevoir ce qu'il pouvait être ».

Dans les lignes ci-dessus, notons un détail : « Le masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier » ; c'est la légende du masque de fer qui commence : l'acier des mentonnières ne tardera pas à envahir progressivement le visage tout entier.

Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour réaliser l'effet que durent produire de pareilles affirmations sous la plume d'un Voltaire et dans un ouvrage qui eut le succès du *Siècle de Louis XIV*.

Quel pouvait bien être cet inconnu auquel Louvois ne parlait que debout « avec une considération qui tenait du respect » ; Louvois, ce ministre despote et puissant, superbe d'orgueil et de réserve hautaine, Louvois de qui M^{me} de Sévigné écrivait : « M. de Louvois, ce grand ministre, cet homme si considérable qui tenait une si grande place, dont le moi, comme dit Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses. »

Ayant vu l'impression produite par ces déclarations, Vol-

taire s'enhardit et, dans la première édition de ses *Questions sur l'Encyclopédie par des amateurs* (1770), insinua qu'on avait recouvert le visage du prisonnier d'un masque, de peur qu'un indiscret ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance frappante. L'article *Ana*, où ces réflexions étaient insérées, reparut dans l'édition de 1771, suivi cette fois d'une note de Voltaire, donnée sous forme d'une addition de l'éditeur, où il était déclaré que l'homme au masque de fer avait été un frère utérin de Louis XIV, fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche et aîné du roi. Le cardinal et la reine avaient fait élever leur enfant en secret, ce dont on n'aurait pas lieu d'être surpris ; mais, après la mort du ministre, Louis XIV avait découvert la vérité et fait enfermer le jeune homme avec un masque sur la figure à cause de la ressemblance qui existait entre eux deux. Le prisonnier avait pour le linge fin le goût si connu d'Anne d'Autriche. « Ce fut, disait Voltaire, en lisant les Mémoires de ce temps qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine que, me rappelant ce même goût du Masque de fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils, ce dont toutes les autres circonstances m'avaient déjà persuadé. »

Peu à peu cette légende prit un monstrueux développement.

On lit dans les Mémoires du duc de Richelieu, rédigés par son secrétaire, l'abbé Soulavie — et submergés par lui des flots tumultueux, souvent bourbeux, d'une imagination déplorable — que M^{lle} de Valois, fille du Régent et, à cette date, maîtresse de Richelieu, sur les instances de celui-ci, aurait consenti à se prostituer à son père — une tradition veut que

le Régent ait été amoureux de sa fille — pour avoir communication d'une notice rédigée par Saint-Mars sur le Masque de fer. D'après ce récit, que l'auteur des *Mémoires* imprime en entier, Louis XIV serait né à midi et, le soir, à huit heures et demie, pendant le souper du roi, la reine serait accouchée d'un second fils qu'on aurait fait disparaître pour éviter des dissensions ultérieures dans l'État.

Le baron de Gleichen — qui fut ambassadeur du roi de Danemark en Espagne et en France — fait mieux encore. Il s'efforce de démontrer que ce serait le véritable héritier de la couronne qui aurait été enfermé au profit de l'enfant de la reine et du cardinal. Ceux-ci, devenus les maîtres après la mort du roi, auraient substitué leur fils au Dauphin, ce qu'aurait facilité une ressemblance extrême entre les enfants. On voit d'un coup d'œil les conséquences de ce système, qui annulait la légitimité des derniers Bourbons ; l'émotion qui devait en résulter en France à une époque où la monarchie y était la personnification de la patrie. Et le baron de Gleichen ne laissait pas d'être personnage autorisé, ambassadeur d'une tête couronnée.

Voilà déjà qui est fort ; il y a plus fort. *Quo non ascendam* ? la devise de Fouquet, l'un de nos prisonniers masqués, pourrait servir d'épigraphe à toute cette histoire. Non seulement l'homme au masque aurait été un frère de Louis XIV et un frère aîné, légitime roi des Français, mais il aurait été Louis XIV lui-même ! Les auteurs qui ont défendu cette étonnante version que je résume, l'ont énoncée très sérieusement. On va voir que l'affaire est bien agencée.

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, était dans les

meilleurs termes avec son beau-frère Gaston d'Orléans. Ce dernier passait pour ne pas aimer les femmes, la reine aurait fait exception. Quand, en 1630, Louis XIII tomba gravement malade à Lyon et qu'une issue fatale pouvait être redoutée, la reine n'en témoignait qu'un chagrin très raisonnable, assurent les auteurs dont je résume le texte. Vers Pâques 1631, Anne d'Autriche mit au monde un fils qui fut confié à Gaston d'Orléans, puis élevé par les soins de ce dernier à Blois. L'enfant se nommait Alexandre. Dans sa jeunesse il connut Françoise d'Aubigné, qui deviendra M^{me} Scarron, puis l'épouse de Louis XIV sous le nom de marquise de Maintenon.

Alexandre était né en 1631 ; Louis XIV ne naîtra qu'en 1638, sept années plus tard.

Alexandre entra dans les mousquetaires de Mazarin, compagnie d'Artagnan. Le 22 août 1661, au château de Vaux, au cours de la célèbre fête donnée par Fouquet, Louis XIV devait être enlevé par un parti dont le surintendant était l'âme. Celle qui était alors M^{me} veuve Scarron — future marquise de Maintenon — prenait grand intérêt à l'entreprise. Il s'agissait de mettre sur le trône Alexandre, frère aîné de Louis. Mais le roi eut vent du complot, sans se douter de la part que M^{me} veuve Scarron pouvait y avoir prise. Aussi, quelques jours après, le 5 septembre 1661, Fouquet fut-il arrêté et conduit en la citadelle de Pignerol par une compagnie de mousquetaires sous les ordres de d'Artagnan — ce dernier point est historiquement exact. Dans cette compagnie se trouvait Alexandre qui, arrivé à Pignerol, fut lui-même arrêté et emprisonné dans la citadelle en même

temps que Fouquet et, par-dessus le marché, plaqué d'un masque sur le visage.

Voilà donc Alexandre dans le fort de Pignerol, Louis XIV toujours sur le trône ; attendons un peu, je veux dire : « Attendez vingt ans ».

« Vingt ans après », dirait Alexandre Dumas, « le roi qui ne découchait jamais, ne rentra pas. » Nous cueillons ce trait dans les *Mémoires* de M^{me} de Montpensier. Qu'était-il arrivé ? Déjà on l'a deviné. Louis XIV avait été enlevé, transporté à Pignerol, mis à la place d'Alexandre avec le masque de ce dernier sur la figure, tandis qu'Alexandre était amené à Versailles, installé sur le trône de France. Et ainsi s'explique tout naturellement le rôle de M^{me} de Maintenon dans la seconde partie du règne de Louis XIV. Elle avait pris part au complot du château de Vaux ; dès son enfance Alexandre avait trouvé en elle une affection dévouée. Ainsi s'explique également l'attitude qui sera désormais celle du roi. Alexandre ne se trouvait guère préparé à ses fonctions royales par sa détention entre les murs d'une prison d'Etat. Aussi quoi d'étonnant à ce qu'il répondit presque invariablement : « Je verrai », à ceux qui lui soumettaient projets, propositions, requêtes ou placets. Les historiens ont généralement cru que c'était parce que le roi ne voulait pas se laisser surprendre à l'improviste ni agir imprudemment en prononçant une décision hâtive ; la vérité est qu'Alexandre, par son passé, n'entendait rien au gouvernement et se voyait dans l'obligation de se renseigner en toute circonstance auprès de personnages au courant des usages de la Cour, auprès des

ministres et des premiers commis versés dans l'administration.

Parmi les formes diverses données à la version « Masque de fer-frère de Louis XIV », on en trouve une où le prisonnier est frère aîné du roi, en une autre il est un frère cadet, en une troisième un jumeau ; ce qui se complique encore de ce que les uns font de ce frère du roi un enfant légitime, né de Louis XIII et d'Anne d'Autriche ; mais les autres un enfant naturel né d'Anne d'Autriche et de l'un des nombreux amants dont on a eu la charité de la combler pour la consoler de l'humeur morose de son époux : Mazarin, Buckingham, Gaston d'Orléans et d'autres, parmi lesquels les historiens se font honneur de varier également leurs choix ; — tandis que Louis XIV lui-même devenait, au plaisir des uns ou des autres, tantôt un enfant légitime légitimement couronné, tantôt un enfant naturel.

Parmi ces versions diverses, Alexandre Dumas et Victor Hugo ont choisi celle qui fait du prisonnier masqué un besson que l'on crut devoir faire disparaître dans la crainte que l'existence de jumeaux royaux n'occasionnât des troubles et complications dans l'État. Aussi bien était-ce la version qui, au point de vue romantique et dramatique, donnait les plus riches développements.

En un endroit du drame de Victor Hugo, *les Jumeaux*, où sonnent quelques vers dignes de l'auteur de *Ruy Blas* et de *Hernani*, le prisonnier masqué parle ainsi :

Acte II, scène première. — *Le prisonnier masqué est seul dans sa prison :*

Vivre dans deux cachots à la fois, jour et nuit!
 Oui, les bourreaux — Seigneur! quel dessein est le vôtre? —
 Ont mis mon corps dans l'un, mon visage dans l'autre.
 — Oh! ce masque est encor le plus affreux des deux!

Il semble se mirer dans la glace de Venise posée sur la table.

Parfois dans ce miroir un fantôme hideux
 Me fait peur quand je passe et marche à ma rencontre.
 C'est moi-même! Aux barreaux aussi, quand je me montre,
 Je vois le laboureur s'enfuir épouvanté!

Il s'assied et rêve.

Le sommeil ne met pas mon âme en liberté.
 Dans mes songes jamais un ami ne me nomme ;
 Le matin, quand je sors, je ne suis pas un homme
 Allant, venant, parlant, plein de joie et d'orgueil,
 Je suis un mort pensif qui vit dans son cercueil.
 — C'est horrible! — Jadis — j'étais enfant encore —
 J'avais un grand jardin où j'allais dès l'aurore,
 Je voyais des oiseaux, des rayons, des couleurs,
 Et des papillons d'or qui jouaient dans les fleurs!
 Maintenant!...

Il se lève.

Oh! je souffre un bien lâche martyr!
 Quoi donc! il s'est trouvé des tigres pour se dire :
 — Nous prendrons cet enfant, faible, innocent et beau,
 Et nous l'enfermerons, masqué, dans un tombeau!
 Il grandira, sentant, même à travers la voûte,
 L'instinct de l'homme en lui s'infiltrer goutte à goutte ;
 Le printemps le fera, dans sa tour de granit,
 Tressaillir comme l'arbre et la plante et le nid ;

Pâle, il regardera, de sa prison lointaine,
Les femmes aux pieds nus qui passent dans la plaine ;
Puis, pour tromper l'ennui, charbonnant de vieux murs,
Sculptant avec un clou tous ses rêves obscurs,
Il usera son âme en choses puériles ;
Vous creuserez son front, rides, sillons stériles !
Les semaines, les mois et les ans passeront ;
Son œil se cavera, ses cheveux blanchiront ;
Par degrés, lentement, d'homme en spectre débile
Il se transformera sous son masque immobile !
Si bien qu'épouvantant un jour ses propres yeux
Sans avoir été jeune, il s'éveillera vieux !
— Oh ! je le suis déjà. Mon âme est bien lassée !
Enfant par les terreurs, vieillard par la pensée,
Homme jamais ! Mon Dieu, vous êtes sans pitié !

*Il se jette dans le fauteuil, la tête et les bras à plat sur la
table, comme abîmé dans son désespoir.*

NAPOLÉON I^{er}

De l'abondant feu d'artifice que la personne du prisonnier masqué a fait jaillir de l'âme populaire et de la pensée des écrivains, le bouquet fut tiré sous le Premier Empire.

Nous venons d'apprendre de l'un de nos identificateurs comment le légitime héritier de la couronne des Bourbons, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, avait été, à la suite de criminelles intrigues, enfermé au donjon de l'île Sainte-Marguerite. Il s'y serait marié avec la fille d'un de ses gardiens, union dont serait né un fils que l'on aurait ensuite fait passer en l'île voisine de Corse, *de buona-parte*, de « bonne part » ; et c'est de cet enfant que Napoléon Buonaparte — Bonaparte — l'empereur Napoléon I^{er}, serait descendu en ligne directe.

Cette intéressante descendance n'a pas été répandue, comme on pourrait le croire, au début du XIX^e siècle par de vains commérages et de futiles propos ; — nombre de gens la prirent au sérieux, ainsi qu'en témoignent plus d'un pla-

card, plus d'un libelle imprimés à cette époque ; — on retiendra, par exemple, le suivant : un manifeste vendéen, répandu en nivôse an IX (décembre 1800-janvier 1801) parmi les Chouans, dont on conserve un exemplaire à la Bibliothèque de la Ville de Paris. Le texte en a été publié dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (année 1863, col. 171). On y lit :

« Il ne faut pas que le parti royaliste se fie aux assurances données par quelques émissaires de Bonaparte, qu'il n'a pris le trône que pour le restituer aux Bourbons... ; tout démontre qu'il n'attend que la pacification générale pour se déclarer et qu'il veut fonder son droit sur sa naissance des enfants du Masque de fer ».

Convictions et sentiments dont l'écho se répercutera jusqu'en la « petite île », comme Napoléon qualifiait en son enfance Sainte-Hélène.

M. Maurice Duvivier, en son livre récent, tire très opportunément cette citation du *Mémorial* : Le 12 juillet 1816, une conversation s'engagea sur cette prétendue descendance royale de l'Empereur. L'un des familiers de celui qui n'était pas, lui, un « prisonnier inconnu », mais dont le nom sonnait glorieusement par le monde entier, Las Cases sans doute, raconte que « l'on était venu lui démontrer sérieusement que Napoléon était le descendant linéal du Masque de fer et, par conséquent, l'héritier légitime de Louis XIII et de Henri IV, de préférence à Louis XIV et à tout ce qui en était sorti. L'Empereur dit en avoir en effet entendu quelque chose et il

ajoute que la crédulité des hommes est telle, leur amour du merveilleux si fort, qu'il n'eût pas été difficile d'établir quelque chose de la sorte pour la multitude et qu'on n'eût pas manqué de trouver certaines personnes dans le Sénat pour la sanctionner, et probablement ceux-là mêmes qui plus tard se sont empressés de le dégrader, sitôt qu'ils l'ont vu dans l'adversité ».

La légitimité de Napoléon I^{er} sur le trône de France, établie par le Masque de fer, voilà ce que le père Dumas n'a pas trouvé et dont, certainement, il aurait été jaloux.

VI

MATTHIOLI

Nous allons retomber de bien haut sur la vérité plate.

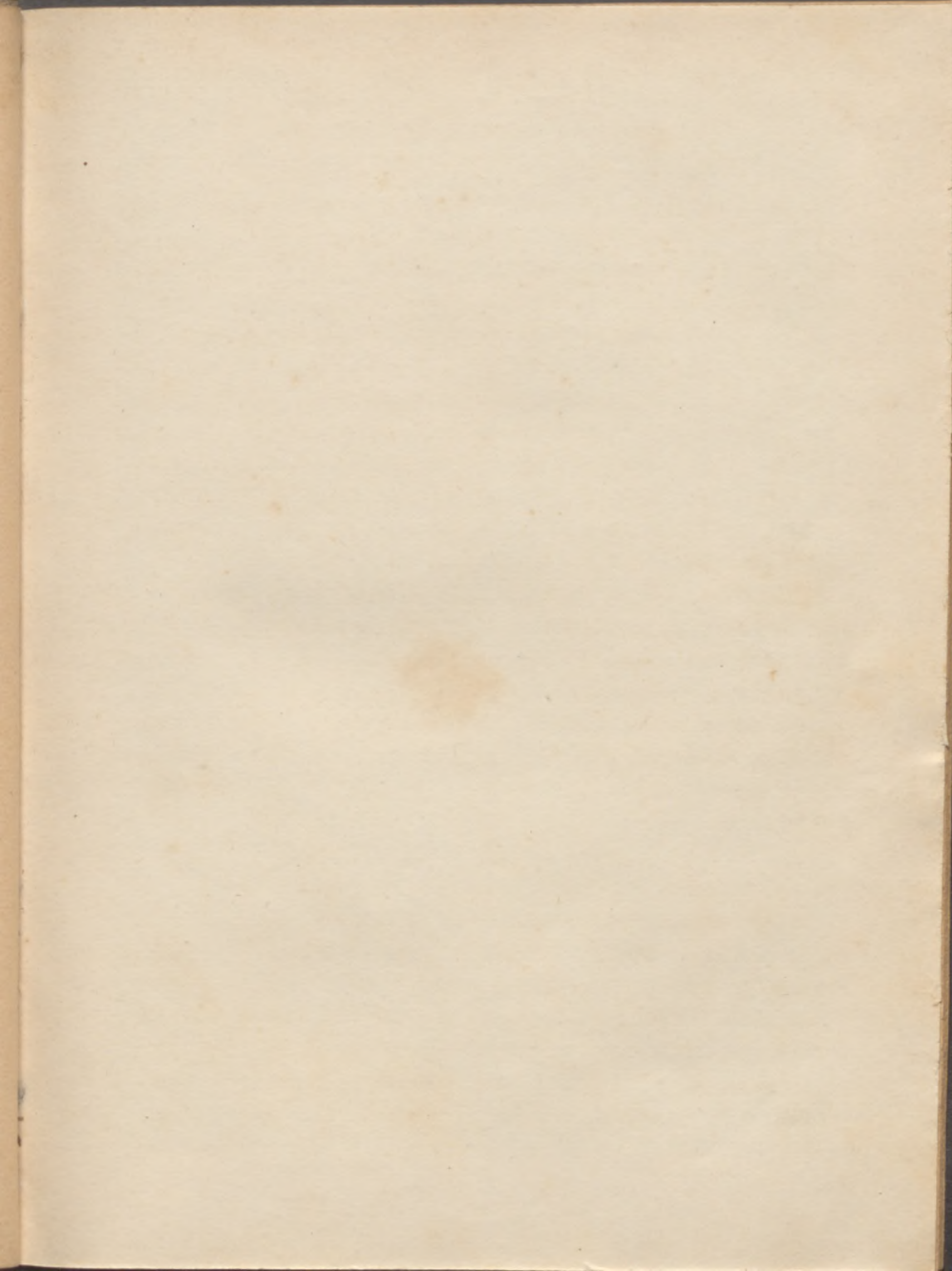
Le 2 mai 1679, dans la matinée, à un demi-mille de Turin, quelques particuliers, aux allures mystérieuses, descendirent d'un carrosse au bord d'une petite rivière, la Guisiola, dont les pluies d'avril avaient grossi les eaux qu'elle roulait avec bruit sur un lit rocailleux. Un pont de bois permettait ici le passage, mais combien délabré ! Les hommes travaillèrent une heure durant à le mettre en état de livrer passage à une voiture. Celle-ci fut cependant abandonnée sur l'autre bord ; deux des voyageurs, se séparant de leurs compagnons, s'engagèrent dans de mauvais chemins, transformés par la pluie en fondrières. Ils marchèrent assez longtemps, une bonne lieue, pour arriver tout crottés à uneasure isolée, où un autre personnage, accompagné de quelques officiers et soldats venus de la citadelle de Pignerol, les attendaient. Celui d'entre ces derniers qui, visiblement, était leur chef, se détacha du groupe et pénétra avec les deux arrivants dans laasure, où ils s'enfermèrent dans une chambre. Après quelque temps

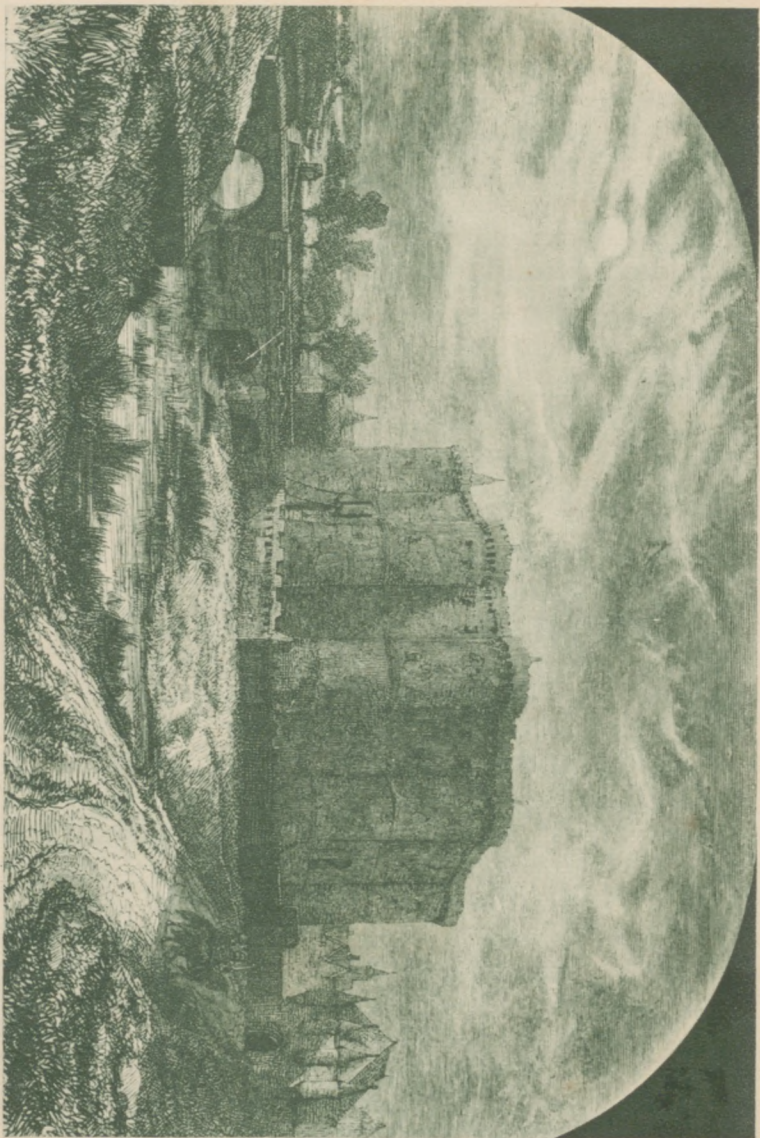
l'un des trois interlocuteurs, l'un de ceux qui étaient venus des bords de la Guisiola, en ressortit, tandis que les soldats pénétraient brusquement dans la chambre avec leurs officiers et se saisissaient violemment du second des deux personnages venus à pied. Celui-ci était armé de quatre pistolets, deux dans ses poches, deux à la ceinture où luisait par surcroît le manche d'un poignard ; mais l'arrestation se fit si brusquement que toute résistance en était devenue impossible. L'homme arrêté fut jeté dans un carrosse où quelques-uns de ses agresseurs montèrent avec lui ; et bientôt le carrosse franchissait les ponts-levis de la citadelle de Pignerol, en ce temps sous l'autorité du roi de France.

L'individu, qui venait d'être si mystérieusement arrêté, était le comte Ercole-Antonio Matthioli, secrétaire et homme de confiance du duc de Mantoue ; il était venu à pied, en compagnie de l'abbé d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV auprès de la Seigneurie vénitienne. L'officier qui commandait le détachement de soldats amenés du donjon de Pignerol, n'était autre que l'illustre Catinat, à cette époque brigadier d'infanterie.



Un des premiers personnages de la cour de Mantoue était en ce temps le comte Hercule-Antoine Matthioli, que nous venons de voir arrêté, non loin de Turin, par Catinat, le 2 mai 1679. Il était né à Bologne, le 1^{er} décembre 1640, d'une famille distinguée. Après des études brillantes, à peine âgé de vingt et un ans, il avait été nommé professeur à l'université de Bologne, célèbre depuis le moyen âge dans l'ensei-





LA BASTILLE AU XVIII^e SIÈCLE

(d'après une gravure du temps)

nement du droit. Il vint s'établir à Mantoue où le duc Charles III de Gonzague, de qui il gagna la confiance, le prit pour secrétaire d'État. Charles IV lui continua la faveur de son père, le maintint dans ses fonctions, enfin le nomma sénateur surnuméraire, dignité qui conférait le titre de comte.

Ce Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue, était en 1679 un jeune homme de vingt-sept ans, frivole et dissipé. Le marquis de Villars, ambassadeur de France près la Cour de Turin, trace de lui ce croquis : « Il est gueux, grand joueur et dépensier ; lui et ses favoris n'ont pas un sou. » Ajoutez que Charles IV, avec ce goût de folles dépenses, était d'une avarice notoire. Il passait régulièrement chaque année plusieurs mois à Venise, la ville des plaisirs, plus particulièrement à l'époque du carnaval, le fameux carnaval de Venise, qui se prolongeait des semaines entières. Il s'y divertissait en compagnie de jeunes fous comme lui et de jeunes femmes qui n'avaient pas eu grand scrupule à jeter leurs bonnets par-dessus les moulins.

Le marquis de Pomponne, l'éminent secrétaire d'État de Louis XIV pour les Affaires étrangères, disait du jeune duc de Mantoue : « Son inapplication pour les affaires fait qu'il en laisse presque tout le soin à ses ministres. » En 1677, Charles IV avait engagé pour plusieurs années, entre les mains d'usuriers juifs, les revenus de ses États.

La rivalité entre le roi de France, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, la Seigneurie Vénitienne et l'empereur d'Autriche se poursuivait en Italie, sujet de luttes diplomatiques, voire de luttes armées. Le conflit durait depuis des siècles et n'était pas près de s'apaiser.

On sait comment, sous l'influence de Louvois, la politique habile, prudente, insinuante, que Mazarin, puis Hugue de Lionne avaient dirigée, fit place à une diplomatie militaire, brusque et envahissante. Depuis 1631, la France possédait Pignerol, place forte sur le Clusone, au sud-ouest de Turin. Sous l'influence de Louvois, Louis XIV jeta les yeux sur la ville forte de Casal. Située sur le Pô, à la frontière orientale du Piémont, la petite ville, avec ses bastions et ses contreforts, était de grande importance pour le développement de l'influence et le succès des conquêtes françaises en Italie. Elle menaçait directement le Milanais espagnol. Maîtresses de ces deux places, Pignerol et Casal, les armées de Louis XIV domineraient la haute Italie en tenant immédiatement en respect la Cour de Turin et le Piémont. Aussi, avec quel soin rois de France et d'Espagne et duc de Savoie se surveillaient-ils l'un l'autre, sachant que chacun d'eux guignait Casal.

Casal était la capitale du marquisat du Montferrat, charmante contrée, par surcroît riche et fertile. A son titre de duc de Mantoue, Charles IV joignait celui de marquis de Montferrat.

Le comte Matthioli, dont nous venons de parler, « homme d'assez d'esprit, écrit Pomponne, et que le commerce de la débauche avait insinué dans la confiance de son prince », était aussi besogneux et avide d'argent que celui-ci, et il en avait d'autant plus besoin qu'il partageait ses goûts de dépense et de dissipation. A Venise, en compagnie du duc de Mantoue, le comte Matthioli avait eu occasion de rencontrer, de fréquenter l'abbé d'Estrades qui y était ambas-

sadeur du roi de France. Il savait naturellement le grand désir qui animait la Cour de France de mettre la main sur Casal et insinua à l'abbé d'Estrades que le duc de Mantoue, son maître, souhaitait vivement se dégager des liens qui le maintenaient sous l'influence espagnole, pour se tourner vers la France ; peut-être même, ajoutait-il, ne serait-il pas impossible d'obtenir de Charles IV la cession de Casal moyennant une honnête rétribution, les finances mantouanes se trouvant dans le plus lamentable délabrement.

D'Estrades accueillit ces ouvertures avec l'empressement qu'on imagine : il y voyait l'occasion d'un beau succès diplomatique ; et Matthioli, qui avait tiré ses plans, y voyait l'occasion de beaux profits personnels. L'accord entre les deux hommes allait de soi ; mais le comte Matthioli ne voulait pas que les premières ouvertures vinssent de lui ; le duc de Mantoue aurait pu estimer qu'il prenait des initiatives hors de mesure avec ses attributions. Prendre l'initiative de l'affaire, l'abbé d'Estrades ne le voulait pas non plus : un échec aurait jeté son ombre sur le prestige de la couronne de France et, par contre-coup, eût été fatal à sa propre carrière. On eut recours à un intermédiaire, un certain Benedetto Giuliani, qui tenait à Venise boutique de nouvelles à la main, cette forme de gazettes manuscrites en si grande faveur dans l'ancien temps. Quand Giuliani était écrivain public, Varengeville, successeur de l'abbé d'Estrades à l'ambassade de Venise, le comparait aux « écrivains » parisiens du charnier des Innocents. Giuliani est « un furet qui va déterrer tout ce qui se passe », dit encore Varengeville. Chemin faisant, quêtant des nouvelles pour ses ga-

BIBLIOTEKA

TERESY ŁOPUSZYŃSKIEJ

Wilno, ul. Śniadeckich № 3 m. 33

zettes, il se mêlait d'intrigues et de diplomatie officieuse. A cette époque il était agent secret aux gages de la Cour de France.

Giuliani agit au mieux. Charles IV agréa les projets esquissés. Le 12 janvier 1678, Louis XIV écrivait de sa propre main à Matthioli pour lui dire ses remerciements :

« Monsieur le Comte Matthioli.

« J'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite et par ce que m'en a mandé l'abbé d'Estrades, mon ambassadeur, l'affection que vous témoignez à mes intérêts. Vous ne pouvez douter que je ne vous en sache beaucoup de gré et que je n'aie plaisir à vous en donner des preuves en toute circonstance. »

Le 13 mars, à minuit, au sortir d'un bal mêlé de musique, de médisances et d'amour, « cachés aux regards par un masque semblable à ceux que les seigneurs vénitiens portaient dans les fêtes », en une *piazetta* vénitienne où bourdonnaient les échos des orchestres voisins, loin des investigations jalouses des Espagnols et des inquisiteurs vénitiens, le duc de Mantoue et l'ambassadeur de Louis XIV jetaient les bases d'un accord éventuel pour la cession de Casal à la France, puis se séparèrent « fort contents l'un de l'autre », écrit d'Estrades, — d'autant plus contents qu'ils ne s'étaient pas compris.

De ces préliminaires et des négociations qui suivirent, nous possédons le récit, écrit de la propre main du marquis de

Pomponne, ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, objet d'une remarquable étude due au vicomte Maurice Boutry.

En septembre 1678, l'abbé d'Estrades regagna la Cour de France. Sur la fin d'avril suivant, le comte Matthioli, accompagné du nouvelliste Giuliani qu'il ne savait peut-être pas monnoyé par la Cour de France, se mirent à leur tour en route pour Paris ; mais, en vue de détourner tout soupçon, ils ne parlaient à leurs entours que d'un voyage en Suisse dont les lacs verts et les cimes blanches de neige les faisaient rêver. Effectivement, ils traversèrent la Suisse et, le 28 novembre 1678, arrivèrent à Paris. Matthioli se fit introduire secrètement à Versailles ; mais laissons la parole au marquis de Pomponne.

Au sujet de Matthioli il écrit : « Le Roi m'avait donné charge de l'entendre, de lui faire connaître ses favorables dispositions pour son maître et le gré qu'il lui saurait en particulier du zèle qu'il lui faisait paraître pour son service. Il me confirma ce qu'il avait dit à Venise de l'impatience du duc de Mantoue de quitter l'Espagne pour s'attacher à la France et de déposer Casal entre les mains de Sa Majesté comme gage d'attachement à ses intérêts. Il me remit une lettre du duc de Mantoue pour le Roi, en créance sur lui, et un plein pouvoir pour discuter et signer en son nom les conditions du traité. Mais, pour une plus grande marque de sincérité de son procédé, il me communiqua l'instruction qu'il avait aussi, signée du duc, pour toute la conduite qu'il devait tenir et me fit remarquer en même temps que toutes ces pièces étaient écrites de sa main, parce que ce prince n'avait voulu se

confier de cette affaire qu'à lui seul et l'avait chargé de les dresser et de les transcrire. »

Toutes les pièces produites à Versailles par Matthioli, en vue de la négociation, étaient donc écrites de sa main.

Le 8 décembre 1678, le traité fut signé par le comte Matthioli au nom du duc de Mantoue et par Pomponne au nom de Louis XIV.

En voici les conditions :

— Le duc de Mantoue recevrait les troupes françaises dans Casal ;

— il serait nommé généralissime de l'armée française si Louis XIV en envoyait une en Italie ;

— après l'exécution du traité, le duc de Mantoue recevrait une somme de 100.000 écus (300.000 livres, une somme qui représentait alors approximativement sept millions de nos francs papier).

« Jamais traité ne fut plus aisément conclu, ajoute Pomponne, que celui que j'eus ordre du Roi de signer avec lui (Matthioli), parce que jamais on ne demanda moins pour un engagement si important. »

Du côté de Louis XIV, note le vicomte Boutry, on était presque tenté d'offrir davantage, tandis que Matthioli s'excusait de ses demandes, donnant à entendre qu'il pourrait encore les modérer.

Puis, nous révèle Pomponne, en couronnement de la négociation, Matthioli, dans la nuit, fut mené clandestinement par Bontemps, premier valet de chambre de Louis XIV, à travers couloirs et chemins détournés, dans l'appartement de M^{me} de Montespan. On s'y arrêta en une galerie, où se trouvait le

roi en personne, accompagné de son ministre des Affaires étrangères. Le représentant du duc de Mantoue répéta, en l'accentuant encore, tout ce qu'il avait dit à Pomponne des dispositions de son maître. Le roi lui remit un diamant de grand prix et, deux jours après, Matthioli quittait Paris, muni d'une bourse de deux mille écus — qui représenteraient de nos jours 150.000 de nos francs papier. — Cadeaux personnels aux plénipotentiaires après l'heureuse issue d'une négociation et qu'on appelait leurs « épingles ». Matthioli recevait en outre, pour son fils, promesse d'une place dans les pages du roi ; pour son frère, celle d'une bonne abbaye, et, pour lui-même, l'espoir d'une somme plus considérable que celle qu'il venait de recevoir, après que les ratifications du traité signé à Versailles auraient été échangées entre les deux princes.

Tout semblait ainsi au mieux, du moins pour les intérêts de la Cour de France, quand tout à coup retentit à Versailles, comme un coup de tonnerre, la nouvelle de l'arrestation du baron d'Asfeld, envoyé en Italie par Louis XIV, pour l'échange avec Charles de Gonzague des ratifications du traité conclu. Le gouverneur du Milanais avait fait saisir le plénipotentiaire français et l'avait livré aux Espagnols, qui l'enfermèrent dans la citadelle de Milan. Matthioli avait vendu le secret des négociations de Versailles à la Cour de Turin, au roi d'Espagne, à l'impératrice Eléonore d'Autriche et à la Seigneurie Vénitienne. L'abbé d'Estrades, l'ambassadeur français à Venise, écrit à Louis XIV au début de février 1679 :

« Je ne dois pas oublier d'informer Votre Majesté que le Père Ronzoni (agent secret aux gages de la France) a dit à Giuliani que son père l'avait assuré que les Espagnols avaient donné 4.000 pistoles (approximativement un million d'aujourd'hui) à Matthioli pour récompense de leur avoir découvert toute l'affaire de Casal et leur avoir nommé d'Asfeld, et qu'il avait aussi touché de l'argent des Vénitiens. »

Matthioli avait non seulement dénoncé le traité conclu et fait arrêter le baron d'Asfeld, mais avait communiqué aux adversaires du roi de France le texte des pièces essentielles sur lesquelles s'étaient faites les négociations. Enfin, ce qui achève le tableau où se peint la conduite du ministre Mantouan, le marquis de Pomponne ne tarda pas à découvrir que Matthioli avait négocié sur des pièces fausses, fabriquées par lui ; jamais le duc de Mantoue ne lui avait donné les pleins pouvoirs dont il s'était targué.

Matthioli allait donc paraître aux yeux de Louis XIV et de son ministre, non seulement comme un homme qui les avait dupés et trahis, mais comme un escroc et un faussaire.

Quelques historiens ont cru pouvoir alléguer que la conduite du comte Matthioli, en cette affaire des négociations de Casal, n'avait eu, en somme, que peu d'importance. En ont-ils bien pesé les circonstances, les conséquences surtout ?

Le traité de Nimègue, un des plus importants que notre pays ait négociés, rétablissait, après une longue guerre, la paix générale en Europe. Les plénipotentiaires venaient de le signer le 5 février 1679 ; mais les souverains intéressés ne l'avaient pas encore ratifié. Nous savons par la signature

d'un président Wilson au traité de Versailles, que tant que les ratifications n'ont pas été données par les autorités compétentes, les signatures des négociateurs, et si considérables qu'ils soient, ont peu de valeur.

Les ratifications du traité conclu n'étaient donc pas encore intervenues quand, le 11 mars, le maréchal d'Estrades mandait de Nimègue à Louis XIV que « cette nouvelle tentative (de Louis XIV sur Casal dénoncée par Matthioli) était de nature à différer l'échange des ratifications du traité de paix générale ».

En suite de quoi le marquis de Pomponne qui, depuis 1671, s'était acquitté avec une rare distinction des fonctions de Ministre des Affaires étrangères, fut brusquement disgracié après la trahison de Matthioli, dépouillé de ses fonctions, éloigné du ministère. Ce fut pour justifier sa conduite dans ces négociations pour l'acquisition de Casal, dont l'échec causa sa perte, que Pomponne écrivit, en décembre 1679, le mémoire dont il vient d'être question.

La paix générale en Europe compromise, le ministre des Affaires étrangères renversé, un ambassadeur de France, le baron d'Asfeld, arrêté en Italie et jeté en prison, l'échec de la politique française sur un point qu'elle considérait du plus grand intérêt, Louis XIV, à l'apogée de son règne, humilié aux yeux de l'Europe : si l'ensemble de ces faits est sans importance aux yeux des écrivains dont je viens de parler, c'est que, véritablement, en fait d' « importance », ils sont bien exigeants.

Celui qui, plus que tout autre, tenait au châtimeut du ministre Mantouan était notre ambassadeur à Venise, l'abbé d'Estrades.

Il avait compté sur l'heureuse issue de la négociation, à laquelle il avait présidé, pour s'acquérir des titres signalés à la faveur royale ; l'échec en devait agir en sens contraire. Dans son dépit il propose de faire arrêter Matthioli. Il insiste ; il écrit à Versailles, en date du 22 avril 1679 : « Outre les raisons que j'ai déjà expliquées, j'en ai de nouvelles pour me saisir de Matthioli : j'ai su qu'il n'avait pas voulu donner à Monsieur le duc de Mantoue les originaux des papiers concernant le traité, quelque insistance que le prince, qui n'en a que les copies, lui a faites, et qu'il les garde pour les montrer à ceux dont il veut tirer de l'argent. »

Le 28 avril 1679, Louis XIV consentit à l'arrestation ; mais si grande avait été la hâte de notre ambassadeur que quand la dépêche arriva en Italie, déjà Matthioli était entre les murs de la citadelle de Pignerol. On a vu dans quelles conditions l'arrestation fut opérée le 2 mai 1679 dans les environs de Turin. D'Estrades a soin de nous dire par quels arguments il avait déterminé Matthioli à le suivre. Celui-ci s'était plaint plusieurs fois à Giuliani, notre agent secret et qui s'était insinué dans ses bonnes grâces, que plusieurs voyages et les libéralités qu'il avait dû faire aux maîtresses du duc de Mantoue afin qu'elles contribuassent à le maintenir en faveur, l'avaient mis à sec. Inspiré par d'Estrades, Giuliani lui annonça une forte avance sur les sommes qu'on lui avait encore promises à Versailles, et ce fut pour la venir toucher que, non seulement Matthioli consentit à suivre l'abbé d'Estrades mais se mit à travailler lui-même avec ardeur à la réfection du pont sur la Guisiola dont nous avons parlé, afin d'arriver plus tôt au lieu où il comptait être redoré à neuf.

Pour expliquer la subite disparition du personnage, la Cour de France et l'abbé d'Estrades, secondés par Giuliani, firent répandre le bruit que Matthioli était mort d'un accident de voyage et sa femme, « veuve d'un époux qui devait lui survivre », entra à Bologne dans le couvent des Filles de Saint Louis, « là même, note Marius Topin, où, dix-sept ans auparavant, Matthioli était venu l'épouser ».

Après l'éclat fait par son secrétaire, Charles de Gonzague n'hésita pas à le désavouer officiellement. Voici qu'il se trouvait lui-même en fâcheuse posture vis-à-vis des adversaires du roi de France, ses voisins. A Versailles il fit savoir que les prétendus pleins pouvoirs dont Matthioli avait fait état étaient l'œuvre d'un faussaire : jamais il ne l'avait autorisé à conclure en son nom. Cependant il s'inquiétait de la disparition de Matthioli auprès de l'abbé d'Estrades qui lui répondait hardiment, au début de juin 1679, qu'il n'avait aucune nouvelle du personnage depuis deux mois et ne savait ce qu'il était devenu.

Quant à Louis XIV, il s'était ressaisi, la première émotion passée, et fit parler haut et ferme à Madrid, exigeant l'immédiate mise en liberté de son ambassadeur.

Ici finit l'histoire du comte Hercule-Antoine Matthioli, secrétaire d'État et homme de confiance de Charles IV, duc de Mantoue, car désormais ce ne sera plus au comte Matthioli que nous aurons affaire, mais au pauvre, misérable, malheureux « prisonnier inconnu ».

VII

LE PRISONNIER INCONNU AU DONJON DE PIGNEROL

La massive citadelle de Pignerol, où le comte Matthioli fut enfermé par Catinat, le 2 mai 1679, à l'entrée de la riante vallée de Pérouse, dominait une petite ville entourée de lourds remparts en brique brune, aux bastions aigus, construite au flanc d'un coteau qu'elle couvrait de ses toitures aux tuiles rouges. Les pointes effilées des clochetons de ses églises émergeaient et d'une importante abbaye et le beau clocher roman de sa cathédrale. Quelques-unes de ces maisons étaient elles-mêmes crénelées, dans le style des demeures italiennes de la Renaissance. Tout y semblait fait pour la guerre, du moins pour la défense armée, dans la beauté d'un paysage bordé de montagnes aux blanches crêtes, où le Chisone dessine son cours sinueux, dominé à l'Orient, du côté du Piémont, par les derniers contreforts des Alpes.

C'était un rude séjour que celui de cette citadelle de Pignerol : climat montagnard où la neige s'amoncelait en masses

compactes ; l'été, c'était le soleil brutal emmi les rochers qui s'en imprégnaient le jour pour en répandre la chaleur dans les profondeurs de la nuit. « L'air de la citadelle, disait Fouquet, est toujours dans quelque excès. »

Pignerol, en italien *Pinerolo*, signifie : la ville aux pins ; comme le rappellent au reste les armoiries de la ville : un pin où s'enroule un ruban avec cette devise : *Domino dulcis, durissimus hosti*, « Doux au Seigneur, très dur à l'ennemi ».

La ville de Pignerol, conquise une première fois par François I^{er} en 1532, reperdue en 1574, avait été reprise en 1630 par Richelieu.

Comme la Bastille, la citadelle de Pignerol était défendue par plusieurs tours. Matthioli fut placé dans celle qu'on nommait la tour d'Exilles. Comme il importait de cacher sa détention, il fut écroué sous le nom de Lestang. Catinat vint l'y interroger le 21 mai : « C'est un fourbe, écrit-il, un fripon, un franc fripon. » Il n'en fut pas moins traité avec égard : « M. de Saint-Mars traite fort honnêtement le sieur Lestang, écrivait Catinat à Louvois le 6 mai 1679, pour ce qui regarde la propriété et la nourriture ; mais bien soigneusement pour tout ce qui peut lui ôter tout commerce. »

Ce Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars paraît bien avoir été le geôlier type. Il passa sa vie à gouverner des prisons d'État, métier pour lequel il paraît avoir eu une vocation singulière. Surveiller des prisonniers, les mettre dans l'impossibilité d'avoir commerce avec les gens du dehors ni communication entre eux, les contraindre à se plier à la rigueur des règlements, paraît avoir constitué à ses yeux le but d'une vie humaine. Ses subordonnés le montrent faisant parfois violence

à ses rhumatismes, pour grimper aux arbres qui entouraient le donjon de Pignerol, et de là, accroché aux branches, caché par le vert feuillage, s'efforcer d'observer, à travers les barreaux des fenêtres, ce que faisaient ses prisonniers. Il avait fait percer des trous aux portes extérieures des chambres servant de cellules aux détenus, par lesquels, en ses rondes fréquentes, il pouvait encore les espionner.

Il était gentilhomme champenois des environs de Montfort-l'Amaury. En 1679, quand Matthioli fut confié à sa garde, il avait cinquante-deux ans. Il était très âpre au gain, mais honnête homme, voire bon homme, désireux de procurer à ses prisonniers les adoucissements compatibles avec leur sûreté. Il était maigre et grand de taille, d'allure militaire, d'humeur assez gaie, ne dédaignant pas un bon coup de vin en aimable compagnie. On a conservé son portrait peint à l'huile, en costume de guerrier, cuirassé, cravaté de blanc, la tête sous une énorme perruque Louis XIV. La figure rappelle celle de Racine, sans la courbure du nez. Les yeux et les lèvres ont un léger sourire avec une nuance de bonté. Ses lourdes fonctions le voûtèrent avant l'âge. Plus tard ses familiers le présenteront branlant de la tête et des mains, le corps agité d'un tremblement nerveux, conséquence d'une vie traversée d'angoisses incessantes et d'alertes continuelles. Saint-Mars était le beau-frère de la maîtresse de Louvois, ce qui, joint à de réelles qualités, lui assura les bonnes grâces de la Cour et un constant avancement dans la carrière.

Quelques jours après l'arrestation de Matthioli, l'ambassadeur de France parvint à s'emparer de son valet qui fut contraint de venir apporter les papiers de Matthioli et ses hardes

au donjon de Pignerol où on le garda. Parmi les hardes, sans doute, le masque vénitien ; mais parmi les papiers ne se trouvèrent pas ceux auxquels on attachait le plus d'importance : le traité conclu à Versailles avec la signature de Pomponne, les instructions données au nom de Louis XIV à Matthioli au moment de son départ, les pleins pouvoirs en vertu desquels Pomponne avait traité, la lettre enfin de Louis XIV à Charles de Gonzague. Le duc de Mantoue avait intérêt, autant que le roi de France, à dérober à l'Europe, particulièrement aux Espagnols, la réalité des faits. Aux assertions de Matthioli et aux textes, dont il n'avait livré que des copies, pouvaient s'opposer des dénégations, qu'il serait impossible de prononcer contre les originaux.

En sa prison de Pignerol, Matthioli commença par donner des indications inexactes concernant l'endroit où avaient été placées les pièces qu'on lui réclamait. Saint-Mars recourut à la manière forte et le menaça de la torture. Notre homme finit donc par révéler que les papiers avaient été déposés à Padoue en un lieu dont son père seul avait connaissance. Sur quoi le prisonnier fut contraint d'écrire une lettre à son père lui demandant de remettre les documents au porteur. Ce dernier sera Giuliani, et comme le père de Matthioli ignorait que le nouvelliste vénitien était un agent secret de la Cour de France, il lui remit les papiers désirés, lesquels ne tardèrent pas à prendre le chemin de Versailles.

Cet incident, qui se place en mai-juin 1679, semble avoir entamé quelque peu les bons procédés qu'on avait commencé par témoigner, dans la citadelle de Pignerol, au secrétaire du duc de Mantoue. Sur le début de février 1680, celui-ci se

plaint de ne pas trouver auprès de ses geôliers les égards dus à un homme de son rang, et Saint-Mars d'écrire à son ministre (24 février) pour se justifier.

Aussi bien ces égards paraissent-ils avoir été s'atténuant assez vite ; peut-être sous l'influence du mépris que Matthioli avait inspiré à Catinat ; lui-même, au reste, par sa conduite, donnait lieu à des plaintes.

Une lettre de Saint-Mars à Louvois nous apprend qu'à l'aide d'un bout de charbon Matthioli avait écrit sur les murs de sa chambre des « choses très méchantes ». Par ce qu'en dit le commandant de Pignerol, il y a lieu de croire qu'il s'agit d'injures contre le roi. Le capitaine de Blainvilliers, cousin de Saint-Mars et qui l'assistait en ses fonctions, fit entendre au prisonnier les plus rudes menaces. Pour apaiser sa colère, Matthioli lui offrit une bague :

— Monsieur, voici une bague dont je vous fais présent et que je vous prie d'accepter.

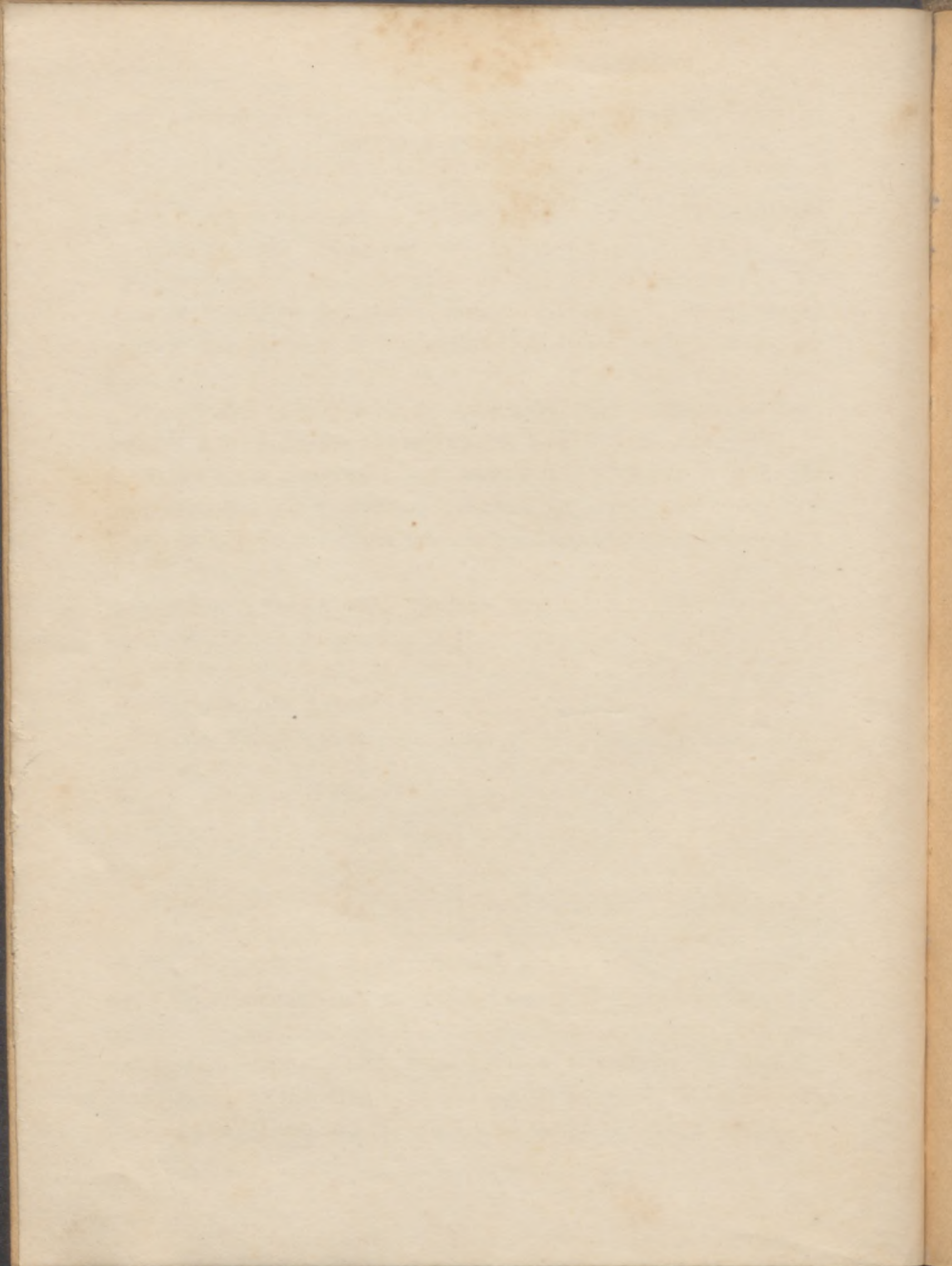
Marius Topin suggère qu'il s'agirait du diamant de Louis XIV.

Sous le poids du désespoir, dans l'aigreur de sa vie brisée, la raison du prisonnier semble s'altérer par moments. Le 24 février 1680, Saint-Mars informe Louvois que Matthioli dit des folies : il voit tous les jours Dieu et les anges ; il réclame sa liberté sous prétexte qu'il est proche parent du roi.

Sur les derniers jours d'août 1680, « afin d'éviter d'entretenir deux aumôniers », écrit Louvois, Matthioli fut réuni à Pignerol dans une même chambre avec un autre prisonnier — un jacobin dont le nom est demeuré inconnu.

Au premier moment, le ci-devant secrétaire du duc de

Du me: me Jour lundy 19- me de
 novembre 1703- le prisonnier
 Inconeu toujours masque d'un masque
 de velours noir que Monsieur de
 St mar: gouverneur a mené avec
 que luy en venant des illis. ^{de} St mar: ^{de}
 quil gaddet depuis l'ontamp: lequel
 Setant trouue hier un peu mal en
 sortant de la messe il est mort-
 le Jour duy sur les dix heures du
 soir sans avoir eu unne grande
 maladie. il ne se put pas moins
 enu- girant nostre homonier le
 comfessa hier sur pris des amon:
 il n'apoint veue les ~~corps~~ sacrements
 et nostre homonier la exorta un
 moment auend que de mourir
 et le prisonnier Inconeu garde de
 puis l'ontamp: aeste, entere,
 le mardy a quatre heures de la
 pres midy 20- me novembre dans
 le semetiere St paul nostre pa
 # Je appris du voisse ca sur le registre mortuel
 depuis conlaunt on adonne un nom aus y Inconeu
 nome sur le registre
 que on apelle Monsieur de vos saiges maior
 40^{me} d'ante et ar-veil sieurgien qui font
 remant signe sur le registre.



Mantoue crut qu'on l'avait mis en compagnie d'un « mou-ton » chargé de l'espionner. Le jacobin restait des heures assis sur son grabat, appuyé les deux coudes sur ses genoux, regardant fixement son compagnon, tandis que Matthioli se promenait à grands pas dans sa chambre, le manteau sur le nez, disant qu'il ne serait pas dupe. Puis il fut rassuré quand il vit l'ecclésiastique « descendre tout nu de son lit et prêcher, tant qu'il pouvait, des choses sans rime ni raison ». Le jacobin était fou, d'une folie qui n'avait rien d'agressif, mais rassurait sur les indiscretions qu'il aurait commises en répandant ce que Matthioli aurait pu lui dire. Au reste il était condamné à une réclusion perpétuelle.

On ne s'étonnera pas que, réalisée dans le plus grand secret, et avec toutes les précautions imaginables, la disparition d'un homme occupant la situation du comte Matthioli n'en ait pas moins éveillé l'attention et vivement intrigué ses concitoyens. Une lettre anonyme, datée de Turin, sans donner un détail précis, dénonça l'attentat. Nous avons dit que le duc de Mantoue trouvait intérêt à la disparition de son secrétaire. A présent que les projets concernant Casal avaient échoué et qu'une paix générale était intervenue, il importait que les négociations entamées ne fussent pas mises au jour. Aux dénonciations de Matthioli, des dénégations avaient été opposées, mais aussi ne fallait-il pas que le duc de Mantoue parût complice de l'enlèvement ; c'eût été la confirmation de ce que Matthioli avait dit. En sorte que, sur l'apparition de la lettre de Turin, Charles IV adressa à la Cour de Versailles une réclamation ostensible, de la forme en apparence la plus sincère, à laquelle le gouvernement de Louis XIV répondit par des protestations :

« on ne savait de quoi il s'agissait », — en vue « de ne pas indisposer contre le cabinet de Versailles, note Dutens, tous les souverains dont les prérogatives et la dignité étaient comme attaquées par une violation si manifeste du droit des gens ». (*Correspondance interceptée*, Londres, 1789, p. 20-30.)

Mais après que la paix de Nimègue, entre l'Espagne et ses alliés d'une part, la France de l'autre, eut été conclue — scellée, ratifiée, réalisée — le cabinet de Versailles crut expédient de reprendre les négociations que le comte Matthioli avait si vilainement fait échouer. Une des caractéristiques de notre ancienne diplomatie est l'esprit de suite qui y présidait. Un dessein conçu, mis en voie d'exécution, on ne se résolvait que difficilement à l'abandonner. Le marquis de Villars, ambassadeur de France en Piémont, mandait à Versailles : « Je crois que si on pouvait porter le duc de Mantoue à mettre la citadelle de Casal entre les mains du Roi, en lui donnant une bonne somme d'argent et une pension considérable pour entretenir la garnison de la ville et du château [dont la suzeraineté nominale lui serait laissée] ce serait une chose très avantageuse, d'autant que ce prince ne peut vivre longtemps. »

Mais laissons encore la parole au marquis de Pomponne, le guide ici le plus autorisé et le plus sûr.

« Depuis le temps que j'écrivis ce mémoire, ajoute-t-il au texte cité plus haut, les troupes du Roi sont entrées dans Casal au mois d'octobre 1681. Le duc de Mantoue, étonné des menaces que l'abbé Morel [ministre de Louis XIV auprès de Charles de Gonzague] était chargé de lui faire, tenté par les sommes considérables qu'il avait pouvoir de lui offrir et trou-

vant peu de sûreté aux assurances de secours qui lui étaient données par l'Empereur, par l'Espagne et par la République de Venise, a enfin exécuté un traité qu'il a toujours soutenu qu'il n'avait pas fait. Les conditions ont été à peu près les mêmes, excepté celles de l'argent qui ont été à plus d'un million. Mais, ce qui paraît étrange, est que, depuis avoir conclu avec le Roi, il a maintenu également qu'il n'avait point sorti des termes généraux dans la conférence qu'il avait eue à Venise avec l'abbé d'Estrades. »

Pour la cession de Casal, Charles de Gonzague recevait en effet 100.000 pistoles (de vingt à vingt-cinq millions de francs valeur actuelle), une pension de 60.000 livres (approximativement 1.200.000 francs d'aujourd'hui), le roi de France le prenait sous sa protection, le garantissait contre tout procédé hostile de la part de l'Espagne et lui laissait la suzeraineté honoraire de Casal et du Montferrat. En outre, le « prétendu traité original négocié par Matthioli et toutes les écritures qui le concernent » — que Matthioli, prisonnier à Pignerol, avait été contraint de restituer, — étaient remises à Charles de Gonzague qui semble y avoir attaché grand prix. « Ainsi, note le vicomte Boutry, s'effaçaient de pénibles souvenirs. »

Charles IV tenait également beaucoup à ce que son secrétaire demeurât en prison et à ce que sa détention continuât à demeurer secrète. Louis XIV écrit le 2 août 1681 à son ambassadeur, l'abbé Morel : « Je vous ai déjà fait savoir que vous pouvez assurer le duc de Mantoue que Matthioli ne sortira point du lieu où il est sans le consentement de ce prince. » A quoi Morel répond le 12 septembre : « Mon-

sieur le duc de Mantoue a appris avec beaucoup de joie et de sentiments d'une vive reconnaissance ce qu'il a plu à Votre Majesté m'ordonner de lui témoigner au sujet de Matthioli. »

Le traité pour la cession de Casal au roi de France avait été signé le 8 juillet 1681 ; le 30 septembre, au sifflement des fifres et crépitement des tambourins, enseignes déployées, nos troupes entraient dans Casal, sous les ordres du marquis de Boufflers, nommé commandant de la place, et de Catinat qui en était promu gouverneur. Le même jour exactement, le drapeau fleurdelisé était arboré à Strasbourg. Dans un style cher à Boileau on disait complaisamment à Versailles que Louis XIV, « plus grand que César, avait soumis le même jour le Pô et le Rhin ».

Cependant un important changement venait de s'opérer dans la vie de notre prisonnier. En août 1681, Bénigne de Saint-Mars était transféré de son gouvernement de Pignerol à celui d'une prison d'État voisine, proche la frontière de Savoie, le château d'Exilles, gouvernement devenu vacant par la mort du duc de Lesdiguières. Il emmenait avec lui deux de ses prisonniers, laissant Matthioli avec deux autres, à la garde de son successeur, M. de Laprade.

Le 16 juillet 1691, Louvois mourait, à l'âge de cinquante-deux ans, remplacé au ministère de la Guerre par son fils, le marquis de Barbesieux.

De Louis-François de Barbesieux, Saint-Simon a tracé le portrait en quelques lignes, l'un des plus vivants que l'incomparable chroniqueur ait laissés :

« Il avait tout ce qu'il fallait pour faire un grand ministre ;

fort instruit, on ne peut plus d'esprit ni plus de grâce dans l'esprit, un travail net et facile ; on ne peut aussi un homme plus gâté ni plus dangereux, féroce par nature, par être né dans la puissance et y être parvenu dès son premier âge, avec beaucoup d'humeur et de hauteur qui le rendait redoutable à ses plus intimes amis, que, d'ailleurs, il savait merveilleusement servir ; peu scrupuleux en tout genre, très paresseux et trop confiant sur sa facilité de travail ; une figure aimable, un esprit naturellement galant, une libéralité folle, une magnificence prodigue l'avaient mené bien loin. Il aimait tous les plaisirs et s'y perdait et passait après les nuits à travailler. Ses débauches abrégèrent sa vie et firent grand tort à son travail. »

Le 3 mars 1693, Barbesieux mandait aux différents gouverneurs de citadelles ou donjons, prisons d'État, qui relevaient de son département : « Je vous prie de ne plus nommer à l'avenir dans vos lettres les prisonniers dont vous voudrez me parler. » Ils ne seraient plus désormais désignés que par des dénominations intelligibles aux seuls correspondants, comme *le chanteur, l'écrivain, le prisonnier que vous gardez depuis vingt ans*, et le reste.

De ce moment le nom de Matthioli va disparaître des dépêches échangées avec le cabinet de Versailles ; et lui-même allait quitter Pignerol. La situation politique s'était depuis dix ans singulièrement modifiée en Italie. Louis XIV n'y parlait plus en maître ; ses troupes, après les victoires de Staffarde et de La Marsaille, avaient éprouvé des revers. Le duc Victor-Amédée de Savoie, intelligent, subtil, habile dans

l'art de *finassieren*, en était arrivé à exercer sur les événements une influence hors de proportion avec les dimensions de ses États. Voici qu'il exigeait, non seulement l'abandon de Casal, mais la remise entre ses mains de la ville et de la citadelle de Pignerol, françaises depuis Richelieu. Des boulets tombaient autour de la place qui lui sera remise en 1696. Louis XIV avait cru tenir, entre Casal et Pignerol, comme en de formidables tenailles, le Piémont, où régnait la maison de Savoie.

Les tenailles lui échappaient des mains. Le 16 mars 1694, le comte Matthioli fut transféré de la citadelle de Pignerol au château des îles Sainte-Marguerite-Honorat, dans la mer de Provence, où il allait retrouver son *ancien* geôlier Saint-Mars qui, d'Exilles, y avait été appelé par une nouvelle mutation.

VIII

L' « ANCIEN PRISONNIER » AUX ILES SAINTE-MARGUERITE

« Elle est si ancienne et si enchanteresse dans son ellipse de sept kilomètres de tour, cette île Sainte-Marguerite, si petite, nageant sur la mer bleue, qu'elle y ressemble à une branche de corail oubliée par les pêcheurs de Cannes, distante de sept kilomètres à peine, ou par ceux de la Croisette qui y confine à dix-huit cents mètres au plus. Elle a des fleurs de mimosas plein ses taillis balsamiques, où foisonnent les aloès et les cactus des terres chaudes, à l'ombre des eucalyptus géants et des forêts de pins d'Alep. Et, dans son nid d'odorantes verdure et de printemps presque éternel, c'est aussi la légende qui s'éternise, à côté de l'histoire qui se perpétue. » (Boyer d'Agen, *le Masque de fer*, p. 6.)

La Croisette est ainsi nommée d'une croix vénérée à laquelle on se rendait en pèlerinage.

L'île Sainte-Marguerite est entourée de rochers et de récifs sur lesquels le château s'étale lourdement, surplombant la

mer. Il est en partie conservé ; on y montre même la chambre qu'y aurait occupée le prisonnier masqué. Ce n'est d'ailleurs plus l'aspect des vieux donjons à figure moyenâgeuse, avec tours, créneaux et lourdes courtines, comme la citadelle de Pignerol et la Bastille de Paris, — plutôt une massive, grande caserne fortifiée. Mais, sous la pleine lumière quel beau coup d'œil sur la mer bleue : à l'orient les Alpes maritimes qui découpent leurs crêtes sur le ciel pur, devant soi la Côte d'Azur, la baie de Cannes, Grasse et ses collines plantées d'oliviers ; et, face aux Alpes, la pittoresque chaîne, vert bouteille, de l'Estérel ; puis des entassements de rochers, blocs énormes, comme jetés par les mains puissantes de quelques Titans qui se seraient divertis en des jeux violents.

Aux îles Sainte-Marguerite, Matthioli changea de nom, du moins il n'y est plus appelé ni Lestang, ni Matthioli, mais l'« ancien prisonnier », le prisonnier que Saint-Mars avait eu sous sa garde à Pignerol, qu'il avait quitté en venant à Exilles et qu'il retrouvait en sa résidence nouvelle.

On a pu connaître plus haut avec précision, par la lettre que Saint-Mars adressa à Barbesieux le 6 janvier 1696, la manière dont le prisonnier y était traité. Nous possédons quelques autres renseignements par un récit que le capitaine de Blainvilliers, cousin de Saint-Mars, fera à Formanoir de Palteau, petit-neveu de ce dernier et, par là, également son parent. Ce récit, comme celui qu'on trouve imprimé plus haut, a été publié par l'*Année littéraire* en 1768.

« Blainvilliers, écrit M. de Palteau, m'a dit plusieurs fois que, pour satisfaire sa curiosité, il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une gale-

rie sous la fenêtre de la chambre qu'occupait ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que, de là, il l'avait examiné toute la nuit ; qu'il l'avait très bien vu, qu'il n'avait pas son masque, qu'il était blanc de visage, bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux blancs bien qu'il fût dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers dit que l'homme au masque était presque toujours vêtu de brun. »

De ce récit deux traits sont à retenir, l'un et l'autre confirmés par ailleurs. Le premier, qui est très important : le prisonnier ne portait pas son masque quand il était seul, enfermé dans sa chambre ; le second, qui est caractéristique et, par sa singularité même authentifie le récit de Blainvilliers : ces cheveux tout blancs d'un homme encore dans la force de l'âge.

En sa captivité solitaire, Matthioli passait par des alternatives de tranquillité et d'agitation. Par moments c'était un calme plat, comme une résignation hébétée, évanouissement de la pensée dans le chagrin, dans la détresse, dans le désespoir d'une vie anéantie ; puis il s'agitait, s'exaltait. Certains jours sa raison semblait s'égarer. Nous venons de le voir, en son agitation, se promener dans sa chambre des nuits entières.

A Sainte-Marguerite également se sont formées les légendes dont Voltaire s'est fait l'écho grossissant : égards extraordinaires dont le prisonnier était entouré, son goût pour le linge fin orné de dentelle, les plats d'argent où il incisait de l'écriture, puis jetés par la fenêtre et rapportés par les pêcheurs,

« Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur :

« — Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette ?

« — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver ; personne ne l'a vue.

« Le pêcheur fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur se fut informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été vue de personne.

« — Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne pouvoir lire ! » (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXV.)

L'histoire, dont Voltaire a donné cette relation dramatique, avait pris naissance du fait d'un ministre protestant, nommé Salves, de qui il est question dans une lettre de Barbesieux, lequel prisonnier passait ses journées à écrire sur son linge et sur les plats d'étain où sa nourriture lui était servie, pour faire connaître l'iniquité d'une détention motivée par la pureté de sa foi.

Matthioli était enfermé dans le château de Sainte-Marguerite depuis quatre ans et trois mois, quand Barbesieux manda à Saint-Mars, le 19 juin 1698 :

« Le roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec votre *ancien prisonnier*, prenant vos précautions pour empêcher qu'il ne soit vu ni connu de personne. »

En couronnement de carrière, Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, type accompli du geôlier royal, était nommé gouverneur de la Bastille Saint-Antoine à Paris, la première et la plus somptueuse des prisons d'État.

IX

LE PRISONNIER MASQUÉ A LA BASTILLE

La lettre de Formanoir de Palteau citée plus haut, a montré dans quelles conditions s'effectua le voyage de Saint-Mars avec son « ancien prisonnier » du château des îles Sainte-Marguerite à la Bastille Saint-Antoine, où ils arrivèrent le 18 septembre 1698, sur les trois heures après-midi.

A la Bastille les détenus ne seraient plus directement placés sous l'administration du gouverneur Saint-Mars, la forteresse du faubourg Saint-Antoine était une prison d'État d'une autre importance que celles de Pignerol et de Sainte-Marguerite ; c'est le lieutenant de roi, Du Junca, qui a la surveillance des détenus, Du Junca dont le *Journal* est la base même de toute l'histoire de l'homme masqué. Nous avons dit qu'après le gouverneur il était le second personnage en importance de l'état-major du château. Homme distingué : en une lettre (août 1703) de M^{me} de Coulanges à M^{me} de Grignan, elle l'appelle son « ami » ; mais son style déplorable et sa cacographie invraisemblable témoignent que

son éducation était demeurée toute militaire. Il paraît avoir été assez cupide, accablant le roi de requêtes pour obtenir de fortes gratifications et qu'il lui soit permis de cumuler ses fonctions de lieutenant de roi à la Bastille avec celles de commissaire des guerres, fonctionnaire chargé, à la Bastille, de l'entretien, armement, équipement de la garnison militaire du château, aux appointements de 300 livres par mois, somme élevée pour l'époque. Du Junca demandait à en avoir la charge avec liberté de la vendre « sous l'agrément de Sa Majesté » et il continuera, dit-il, « de prier Dieu pour la conservation de la santé de sa sacrée personne ».

L'une de ces pétitions jette un jour intéressant sur la vie même à la Bastille.

C'était le lieutenant de roi qui avait particulièrement la garde des prisonniers quand ceux-ci allaient se promener au jardin aménagé sur l'ancien bastion de la forteresse, ou bien sur le haut des tours ; il avait soin des prisonniers malades ; à leur entrée il faisait apporter tout ce qui était nécessaire à la garniture de leurs chambres « en payant fort cher au tapissier et à la maîtresse d'hôtel » ; veillait à la qualité de la nourriture servie aux prisonniers, qu'elle fût bonne ainsi que le vin ; visitait la vaisselle, « car les prisonniers écrivent sur les plats et les assiettes pour se donner de leurs nouvelles les uns aux autres » ; « prendre garde de bien observer sur toutes les personnes qui entrent à la Bastille, surtout pour les femmes et filles qui viennent voir les prisonniers ».

Ajoutons que Du Junca semble avoir été en mauvais termes avec ses gouverneurs, avec Montlesun de Besmaux,

comme avec Saint-Mars, ainsi qu'avec le major Rosarges.

Enfin, détail important, peu après son entrée à la Bastille, et avant l'arrivée de l'homme au masque, l'illustre lieutenant général de police, Nicolas de la Reynie, fait grief à Du Junca de ses indiscretions et de ses « entretiens avec les prisonniers ».

Le 30 novembre 1693, Pontchartrain, ministre de la Maison du roi, mandait à La Reynie : « J'écris au sieur Du Junca sur les entretiens qu'il a avec les prisonniers, lui mandant, sans lui dire que l'avis vienne de vous, que le Roi n'approuve pas sur cela sa conduite. »

Ainsi s'expliquerait que ce ne fut pas Du Junca qui eut charge de l' « ancien prisonnier », que celui-ci fut exclusivement « servi et soigné par M. de Rosarges », ainsi que Du Junca le note en son *Journal* et, qu'en fin de compte, il ait lui-même connu peu de chose concernant le célèbre détenu.

Il y aurait d'ailleurs erreur à croire que l' « ancien prisonnier » ait été le premier qui fut ainsi amené à la Bastille le visage couvert d'un masque. Comme le note Fernand Bournon, on voit les prisonniers de la Bastille se mettre sur deux rangs dans la cour intérieure pour assister à l'entrée d'un nouvel arrivant. Il était utile de couvrir son visage si l'on désirait qu'il demeurât inconnu.

En parcourant l'année 1695 du *Journal* du lieutenant de roi Du Junca on s'arrête à la note suivante :

« Du mardi, 15^e février, à dix heures du matin, un lieutenant et un commissaire des galères, avec trois hoquetons, ont amené un prisonnier [qui] est transféré de Marseille par

ordre du Roi envoyé par Monsieur de Pontchartrain, lequel prisonnier se nomme M. Gesnon Fillibert dans l'ordre du roi, et qu'on a amené dans une litière et le visage *quaché*. »

En date du 6 janvier, le ministre Pontchartrain avait écrit à M. de Montmort : « Le roi veut que Philbert soit transféré à Paris et je vous envoie les ordres nécessaires pour cela. Il faut en charger un officier sage qui le conduise en sûreté, et lui recommander de ne lui laisser voir personne à Lyon ni ailleurs sur sa route. » La *Gazette de Hollande* du 21 mars 1695 annonça le fait, mais sans avoir pu, et pour cause, identifier l'individu : « Un lieutenant de galères, accompagné de vingt cavaliers, a conduit à la Bastille un prisonnier masqué qu'il a amené de Provence en litière et qu'il a gardé au secret pendant toute la route. » A quoi la *Gazette d'Amsterdam* ajoute de son côté : « Ce qui faisait croire qu'il était quelqu'un de conséquence, d'autant plus qu'on cachait son nom et que ceux qui l'avaient conduit disaient que c'était un secret pour eux. » Exactement, comme on voit, les mêmes circonstances que celles qui accompagneront en 1698 l'entrée à la Bastille de l'Homme au masque de velours noir ; si exactement que tel historien a cru reconnaître dans le personnage dont parlent les deux gazettes hollandaises le prisonnier même dit au Masque de fer.

Ce Gédéon Philbert était un capitaine des galères, fils d'un banquier de Lyon et neveu de deux banquiers d'Amsterdam auprès desquels il s'était retiré après la révocation de l'Édit de Nantes. Il passait en France pour aller à Gênes auprès de son beau-frère. « Sur l'avis qu'ont eut qu'il y allait pour entretenir correspondance d'argent lorsque la flotte d'An-

gleterre était dans la Méditerranée, il fut arrêté. » Ces indications d'après une note du secrétariat de la Maison du roi. Philbert sera mis en liberté le 15 octobre 1697.

Pontchartrain, ministre de la Maison du roi, informait le gouverneur Saint-Mars, en date du 3 novembre 1698 :

« Le roi trouve bon que votre prisonnier de Provence (Matthioli) confesse et communique toutes les fois que vous le jugerez à propos. »

On remarquera que, depuis la détention du mystérieux prisonnier à la Bastille, ce n'est plus, comme lorsqu'il était à Pignerol ou aux îles Sainte-Marguerite, le ministre de la Guerre qui donne les ordres le concernant, mais le ministre de la Maison du roi. On verra plus loin que la remarque est à considérer. Quand, à la Bastille, le prisonnier inconnu allait à la messe, les officiers de la garnison remarquaient qu'en traversant les cours pour se rendre à la chapelle il portait un masque. Nous savons, par le témoignage de Blainvilliers, qu'à Sainte-Marguerite le prisonnier n'était pas masqué quand il demeurait dans sa chambre, et, par le Père Griffet, aumônier de la Bastille, nous savons qu'il en allait de même dans la sombre prison du faubourg Saint-Antoine. Et, ne nous y trompons pas, à la Bastille, pour paradoxale que cette opinion puisse paraître, ce masque de velours noir témoignerait d'une bienveillance relative avec laquelle la Cour aurait désiré qu'on traitât le malheureux, plutôt que d'une aggravation de sa peine. A la Bastille, les prisonniers d'Etat condamnés à un secret rigoureux ne sortaient jamais de leur chambre et ne voyaient âme qui vive, en dehors de leurs geôliers ; l'homme au masque va à la messe, traverse les

cours, se promène sur l'ancien bastion, en avant du château, aménagé en jardin. Loiseleur, en son étude sur l'homme masqué l'a bien compris quand, au cours de ses *Enigmes historiques*, il appelle ce masque « un palliatif destiné à concilier l'humanité avec les exigences réglementaires de la Bastille ».

Aussi bien n'est-ce pas également l'opinion que nous trouvons exprimée par l'aumônier de la Bastille, le Père Griffet ?

Toujours est-il que la réclusion impitoyable, le secret absolu sévèrement imposés au prisonnier masqué allèrent de jour en jour s'affaiblissant. Tant de rigueur avait de moins en moins sa raison d'être. La question de Casal était définitivement résolue, d'abord par l'accord de 1681 avec Charles de Gonzague ; puis, et surtout, par l'abandon, non seulement de Casal, mais de Pignerol au duc de Savoie. Bien qu'on fût encore en guerre avec l'Espagne, une alliance consacrée par les liens de famille les plus étroits se concluait. Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, était appelé le 20 octobre 1700 au trône espagnol par le testament de Charles II ; le 16 novembre de la même année, il était à Fontainebleau déclaré roi d'Espagne, le 24 novembre à Madrid. Il n'y avait plus de Pyrénées.

C'est alors que se place un fait qui a tant surpris les historiens quand il a été porté à leur connaissance et que d'aucuns, aujourd'hui encore, contre l'évidence même, se refusent à reconnaître pour vrai. Le 6 mars 1701, l'homme au masque, qui avait été placé, lors de son entrée à la Bastille, seul, dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière, en fut retiré pour y faire place à une nommée Anne Randon, devine-

resse et diseuse de bonne aventure, qui y fut également enfermée seule. Le prisonnier masqué fut alors mis dans la *deuxième* chambre de la même tour de la Bertaudière, avec un nommé Tirmont qui l'occupait depuis le 31 juillet 1700. Le 30 avril 1701 un certain Maranville les y vint rejoindre. Ils s'y trouvèrent alors réunis à trois, jour et nuit, dans la même pièce : l'homme au masque, Tirmont et Maranville.

Dominique-François Tirmont était un domestique arrêté pour impiétés et sorcellerie. Jean-Alexandre de Ricarville, dit Maranville, « débiteur de mauvais discours, — disent les notes administratives, — blâmant la conduite de la France et louant celle des étrangers, surtout des Hollandais ». Les rapports de police le peignent comme très gueux, vêtu de mauvais habits, âgé d'environ soixante ans.

Tirmont sortit de la Bastille le 14 décembre 1701 pour être mis à Bicêtre ; Maranville sera transféré à Charenton le 15 octobre 1708. Charenton et Bicêtre étaient ce qu'on appelait en style administratif des prisons « ouvertes », où les détenus communiquaient entre eux et recevaient des visites du dehors. Les deux compagnons du prisonnier masqué auraient pu y raconter à tout venant ce qu'ils avaient appris sous les voûtes de la Bastille.

Le maréchal de Richelieu, très au courant de ce qui concernait la Bastille et particulièrement le prisonnier masqué, dira plus tard :

« Ce prisonnier n'était plus aussi intéressant au commencement de ce siècle (xviii^e siècle) ; mais il l'avait été beaucoup quand, au commencement du règne de Louis XIV par lui-même, il fut renfermé pour de grandes raisons d'État. »

A la date où nous sommes parvenus, l'affaire Matthioli ne présentait plus ni importance, ni intérêt.

Quelques jours avant sa mort, le « Masque de fer » disait à l'apothicaire de la Bastille qu'il *croyait* avoir soixante ans. Le comte Matthioli en avait alors soixante-trois.

Le mardi 20 novembre 1703, sur les quatre heures du soir, le pont-levis de la prison d'État offrit passage à un petit convoi, morne, muet, sans âme, ni douleur : un cercueil, porté à bras d'hommes, sans prêtre, ni crucifix, ni luminaire, suivi du major et du chirurgien de la Bastille. Il arriva à l'église Saint-Paul qui était, pour les détenus, leur église paroissiale. En la sacristie, sur le registre mortuaire, quelques lignes furent tracées, le major et le chirurgien signèrent, puis le corps fut inhumé dans le cimetière attenant à l'église. Fin simple et grise du comte Hercule-Antoine Matthioli, sénateur du duché de Mantoue, mais auquel la tristesse même de son existence devait assurer, dans l'auréole de légendes mystérieuses, une immortalité que beaucoup d'académiciens, immortels officiels, ont vainement ambitionnée.

LES PREUVES

Telle a été la pauvre histoire du comte Matthioli, depuis sa naissance à Bologne jusqu'à son inhumation au cimetière Saint-Paul à Paris. Il nous reste à prouver qu'il a bien été l'homme que la légende a baptisé *le Masque de fer* et emprisonné successivement en la citadelle de Pignerol, au château de l'île Sainte-Marguerite, enfin à la Bastille.

*
**

Nous avons cité la dépêche de Pomponne, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, envoyant à l'abbé d'Estrades, ambassadeur de France à Venise, les ordres de Louis XIV pour l'arrestation du ministre mantouan ; elle se termine par ces mots :

« Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. »

L'authenticité du document conservé en notre Ministère des Affaires étrangères n'est pas contestée.

On objecte : « Après tout, cette affaire du comte Matthioli n'était pas si grave, il n'y avait pas là motif à tant de secret, ni de rigueur ; et puis Louis XIV ne se gênait pas : on avait vu d'autres arrestations que celle de Matthioli en territoire étranger ; d'ailleurs il paraît bien que le Mantouan a été arrêté sur territoire du roi, etc... »

Mais là n'est pas la question. Ce qui importe, la seule chose qui importe, n'est pas de savoir si la conduite de Louis XIV en cette circonstance se justifie ou ne se justifie pas, si elle est ou n'est pas vraisemblable, si elle est ou n'est pas en harmonie avec le caractère du roi ; elle n'est pas de savoir ce que nos critiques auraient fait si en ce temps ils avaient été roi de France, ni même ce que notre lecteur aurait fait, dans ces conjonctures, armé du pouvoir royal ; la seule et unique question est de savoir : « Qu'est-ce que Louis XIV a fait ? » Le reste, dans le débat, ne pèse pas un atome. Or Louis XIV donnant ordre, par son ministre des Affaires étrangères, d'arrêter Matthioli, ajoute : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu » ; enjoignant ainsi d'enlever le personnage dans le plus grand secret et de veiller à ce qu'il n'ait communication avec qui que ce fût : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. » Il n'y a rien d'autre.

Cette dépêche est datée de Versailles, 28 avril 1679. La veille, Louvois, ministre de la Guerre, venait d'écrire à Saint-Mars, gouverneur du château de Pignerol, qu'il allait recevoir un nouveau prisonnier « et de le garder non seule-

ment de manière qu'il n'eût communication avec personne, que personne n'eût connaissance de son nom ni des motifs de son incarcération, mais encore qu'il eût lui-même lieu de se repentir de sa conduite ».

L'opération faite, Catinat écrit à Louvois :

« Cela s'est passé sans aucune violence et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter. »

Enfin, en 1682, trois ans après l'événement, trente ans avant qu'il ne soit question d'un prisonnier masqué quelconque, parut un libelle, rédigé dans le pays même où les faits se sont produits, qui relate l'arrestation du comte Matthioli en termes assez exacts pour qu'on se sente en présence de quelqu'un d'averti : *la Prudenza triomfante di Casale* ; petit in-12 de 58 pages. On y lit :

« Le secrétaire (Matthioli) fut environné de dix ou douze cavaliers qui l'arrêtèrent, le déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol. »

Plusieurs des écrivains qui, au XVIII^e siècle, se sont occupés de la question du Masque de fer, estimaient déjà que la révélation de *la Prudenza triomfante* suffisait à elle seule à démontrer l'identité du mystérieux prisonnier et du ministre mantouan. Que dire du groupement des quatre textes que l'on vient de lire ? — Ne donnent-ils pas déjà une preuve accomplie ?

*
**

L'homme au masque fut ainsi enfermé à Pignerol où il fut confié à la garde de Saint-Mars. En 1681, celui-ci abandonna

le gouvernement de la citadelle de Pignerol pour celui du château d'Exilles. On peut en ce moment établir de la manière la plus précise le nombre des prisonniers que Saint-Mars avait alors en sa garde ; ils sont au nombre de cinq.

Une dépêche de Louvois, en date du 9 juin, est très claire. Dans le premier paragraphe, il commande d'emmener « les deux prisonniers de la Tour d'en bas » (nom de l'une des tours de la citadelle de Pignerol) ; dans le second paragraphe, il ajoute : « Le reste des prisonniers qui étaient à votre garde ».

Voilà le « reste » nettement indiqué. La suite en précise le nombre : « Le sieur du Chamoy a ordre de faire payer deux écus par jour pour la nourriture de ces trois prisonniers » ; $2 + 3 = 5$.

Cet état précis est encore confirmé par la lettre que Saint-Mars adressa à l'abbé d'Estrades le 25 juin 1681, au moment de partir pour Exilles : « J'ai reçu hier mes provisions de gouverneur d'Exilles ; j'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autre nom que *Messieurs de la tour d'en bas*. Matthioli reste ici avec deux autres prisonniers. » Les deux merles, plus Matthioli, plus les deux « autres prisonniers », donnent toujours le chiffre 5.

Or, ces cinq prisonniers sont connus et, de toute nécessité, l'homme au masque se trouve parmi eux. C'est un des rares points sur lesquels tous les exégètes du Masque de fer sont d'accord :

1° Un nommé La Rivière, qui mourut d'hydropisie au début de janvier 1697 ;

2° Un jacobin fou, dont le nom est demeuré inconnu et qui est mort sur la fin de 1693 ;

3° Un nommé Dubreuil, qui mourut aux îles Sainte-Marguerite en 1697.

L'homme au masque n'entra à la Bastille qu'en 1698 ; il ne peut donc être question pour son identification d'aucun de ces trois noms.

Dubreuil avait été arrêté le 24 avril 1676 en Alsace. C'était un espion de petite espèce, qui servait l'armée française et la trahissait également : au petit pied, et dans le militaire, ce que Matthioli était vers la même époque en diplomatie.

Son arrestation s'était faite ouvertement. On distribua des gratifications aux hommes qui y prirent part. Dubreuil fut d'abord enfermé à Brisach. Le ministre écrivit à son sujet, sans mystère, au duc de Duras, au maître de camp Lagrange, aux gouverneurs des citadelles de Brisach, de Besançon, de Pierre-Encise, de Pignerol, à l'archevêque de Lyon. Quinze gardes de l'archevêque de Lyon le conduisirent à Pignerol. Nul mystère, nulle autre précaution que les mesures nécessaires à la sûreté de l'individu. Avant cette dernière arrestation, Dubreuil avait déjà été jeté en prison à Bordeaux, d'où il s'était évadé, mendiant au long du chemin pour subsister.

Sur les cinq prisonniers, que Saint-Mars gardait au moment de son départ pour Exilles, trois étant ainsi écartés, il en reste deux : un nommé Eustache Darger et Matthioli. Le *Masque de fer* est nécessairement l'un des deux. C'est à Jules Lair, en son bel ouvrage sur Nicolas Fouquet, que revient le mérite de ces arithmétiques déductions, par les-

quelles un si grand pas a été fait vers la solution définitive de l'énigme fameuse.

Qui était Eustache Dauger ? Dans la lettre du 19 juillet 1669, par laquelle Louvois prévient Saint-Mars de la prochaine arrivée à Pignerol du personnage, il lui signifie : « ce n'est qu'un valet, un misérable » ; on le menacera de mort s'il avise d'ouvrir la bouche. Dauger fut placé en compagnie avec La Rivière — également de basse condition et qui paraît avoir été un prisonnier volontaire — dans *la Tour d'en bas*. Lui et Dauger sont les deux *merles* dont Saint-Mars parle avec dédain.

Dauger étant un valet, Saint-Mars proposa de le placer en qualité de domestique auprès du surintendant Fouquet détenu à Pignerol depuis le 10 janvier 1665. Effectivement Eustache Dauger fut placé comme valet de chambre auprès de Fouquet en 1675. Depuis l'arrivée au pouvoir du marquis de Pomponne qui avait été son ami et lui demeurerait favorable, l'ancien surintendant avait vu se détendre sensiblement les rigueurs de sa captivité. voici qu'il se promène librement dans les cours et dépendances de la citadelle, promenades où Dauger l'accompagne. Fouquet reçoit en sa prison la visite de Catinat, celle du marquis d'Herleville, des officiers de l'armée française en garnison à Pignerol. Il reçoit divers membres de sa famille, sa femme, sa fille, son fils le comte de Vaux, ses deux frères, l'évêque d'Agde et M. de Mézières, qui, dans sa chambre, viennent s'entretenir avec lui, et Dauger est présent. La fille de Fouquet finit même, avec l'autorisation ministérielle, par s'installer en la citadelle à demeure, en un petit appartement sis au-dessus de la chambre

occupée par son père. Enfin nous savons que lorsque Fouquet décéda brusquement à Pignerol le 23 mars 1680, vraisemblablement d'une attaque d'apoplexie, il venait d'obtenir l'autorisation de sortir librement pour aller prendre les eaux de Bourbon.

N'est-il pas étonnant que l'on ait pensé à faire de ce même Dauger, enfermé en qualité de domestique auprès de Fouquet, dans les conditions que nous venons de dire, le Masque de fer !

Nous avons noté plus haut que, vingt-cinq ans plus tard, le secret qui entourait l'homme au masque avait beaucoup perdu de son importance par suite des événements que nous avons indiqués. Il était bien loin d'en être ainsi en 1675-1680.

M. Duvivier, sur une source d'ailleurs des plus sujettes à caution — Voltaire — met en épigraphe à son volume, écrit à la gloire de Dauger : « C'était un homme qui avait tous les secrets de M. Fouquet. » On peut sourire à la pensée de ces « secrets ». M. Émile Laloy rappelle très opportunément que, le 15 octobre 1665, un valet donné à Fouquet dès son entrée à Pignerol, étant tombé malade, le roi approuvait Saint-Mars d'en avoir choisi un autre « trouvant bon que quand le [valet] malade serait guéri, on le laissât en liberté d'aller partout où il voudrait ».

Un dernier argument se présente. Quand Saint-Mars quitta Pignerol pour Exilles en 1681, il prit Dauger avec lui, puis, d'Exilles, il l'emmena à Sainte-Marguerite. En mars 1694, comme nous avons vu, Matthioli fut à son tour transféré de Pignerol à Sainte-Marguerite en compagnie de deux autres

détenus, Dubreuil dont nous venons de parler, et un certain Herse, arrivé à Pignerol postérieurement au départ de Saint-Mars, l'un et l'autre sans grande importance.

A cette occasion, Barbesieux, successeur de Louvois, écrit à Saint-Mars, gouverneur de Sainte-Marguerite :

« Vous savez qu'ils [les trois prisonniers] sont de plus de conséquence, au moins un [Matthioli sans aucun doute] que ceux qui sont présentement aux îles » — parmi lesquels Dauger.

Il ressort donc qu'entre Matthioli et Dauger le choix se trouvant exclusivement fixé et que, l'hypothèse Dauger étant inadmissible, l'homme au masque a été nécessairement Matthioli.

L'hypothèse Dauger est invraisemblable, et ce qui ne paraît pas moins invraisemblable, c'est qu'il se soit trouvé des historiens de valeur pour s'emparer de ce pauvre homme et en faire le héros de l'aventure. Il est vrai que, l'hypothèse adoptée, on ne sait plus quelle conclusion lui donner. L'embaras perce jusque dans la pensée des plus résolus. En désespoir de cause, Émile Laloy en fait un roman d'amour et nous sert un savoureux mélange où il mêle Dauger, transformé en chanoine, avec Louis XIV, Louise de la Vallière et M^{me} de Montespan. Quant à Maurice Duvivier, il s'élançait audacieusement sur les traces d'Émile Gaboriau : *le Crime d'Orcival*, *le Dossier n° 113*, *la Vie infernale*, *l'Affaire Le-rouge* elle-même, qui fit la gloire du célèbre romancier, pâli- raient à côté de *l'Affaire Dauger-Masque de fer* qui s'épanouit encore aux étalages des libraires : le chevalier Eustache Dauger de Cavoye empoisonnant le surintendant Fouquet par

de mystérieuses mixtures dans les ténèbres du donjon de Pignerol !

*
**

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à l'époque où l'histoire de l'homme masqué faisait en France le bruit que nous avons dit, le duc de Choiseul pressait Louis XV de lui dévoiler le fameux secret.

Louis XV répondait en haussant les épaules :

— Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant.

M^{me} de Pompadour, poussée par Choiseul, insistait de son côté auprès du roi, qui lui répondit :

— C'était le secrétaire d'un prince italien.

Ce dernier propos est rapporté par Dutens en ses *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, 5^e partie, chapitre VI.

Dutens déclare que Choiseul le lui répéta plusieurs fois et ajouta qu'il s'agissait d'un secrétaire du duc de Mantoue.

Le même propos, venu de la même source, est recueilli par Sénac de Meilhan en ses *Mélanges littéraires et philosophiques*.

Sur quoi M. Duvivier estime qu'on a donné à ces témoignages des rois de France, « même de nos jours », une importance « ridicule ».

Nous attachons pourtant au témoignage de Louis XV la plus grande importance. Louis Dutens, qui le rapporte, s'est beaucoup occupé de la question de l'homme au masque, très sérieusement. Ce qu'il en dit est très sensé, d'un esprit réfléchi. Le témoignage du roi est relaté simplement, le sou-

verain s'exprime de la manière la plus naturelle. Il ne vise à aucun effet, ne désire atteindre aucun but ; il parle visiblement sans arrière-pensée. Pourquoi aurait-il imaginé un conte ? Et s'il en avait eu la fantaisie, comment son imagination l'eût-elle fait parler si précisément de faits réels ?

Quant à Sénac de Meilhan, il fut un homme supérieur, qui occupa de hautes situations, successivement intendant d'Aunis, de Provence, de Hainaut, puis intendant général de la Guerre, et qui, en outre, a été un grand écrivain. Son livre *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution* est, de nos jours encore, considéré comme un chef-d'œuvre. J'avouerai à mon brillant confrère, Maurice Duvivier, qu'il ne me déplaît pas de me couvrir de ridicule en compagnie d'un homme comme celui-là.

Sénac de Meilhan ajoute au témoignage de Louis XV, parlant du secrétaire d'un prince italien, un autre témoignage peut-être encore plus intéressant, le « sentiment », comme il dit, du maréchal de Richelieu. Celui-ci avait été, au début du siècle, en 1711 et en 1718, par deux fois enfermé à la Bastille où il put ouïr les souvenirs laissés par l'homme masqué, décédé en 1703. Bien mieux, le chirurgien Marsolan, alors en grand renom, « appartenait au maréchal de Richelieu », ce qui signifiait qu'il faisait partie de sa *maison* et, comme on disait — en prenant le mot dans un sens plus large et plus élevé que nous ne faisons aujourd'hui — de sa *domesticité*. Or ce Marsolan était le gendre du médecin Fresquières lequel, à la Bastille, avait particulièrement soigné le prisonnier masqué. Pour être renseigné sur le mystérieux personnage, Richelieu puisait à la meilleure source.

Par quoi se découvre la valeur de ces deux témoignages s'arcboutant l'un l'autre : celui de Louis XV et celui de Richelieu.

En voici un troisième.



Marie-Antoinette insistait auprès de Louis XVI pour obtenir de lui la clé du secret. Mais Louis XVI ne la possédait pas. Entre lui et son grand-père, Louis XV, n'avait régné aucune intimité. Pour complaire à sa femme qu'il aimait beaucoup, il fit faire des recherches dans les dépôts d'archives.

« J'étais auprès de la reine — écrit en ses *Mémoires* M^{me} Campan, première femme de chambre de Marie-Antoinette — lorsque le roi, ayant terminé ses recherches, lui dit n'avoir rien trouvé dans les papiers secrets d'analogie à l'existence de ce prisonnier; qu'il en avait parlé à M. de Maurepas, rapproché par son âge du temps où cette anecdote aurait dû être connue des ministres — Maurepas avait été, au début du siècle, en 1718, ministre de la Maison du roi, — et que Maurepas l'avait assuré que c'était simplement un prisonnier très dangereux par son esprit d'intrigue et sujet du duc de Mantoue. On l'attira sur la frontière et on le garda prisonnier, d'abord à Pignerol, puis à la Bastille. »

Le récit est d'une exactitude irréprochable. M^{me} Campan, qui ne connaissait aucun des faits dont elle parle, ne peut évidemment les avoir inventés. Mais ici encore, M. Duvivier croit pouvoir se débarrasser d'un argument écrasant pour

son système. Les propos de Louis XV étaient « ridicules » ; ceux de Louis XVI ne constituent qu'une histoire racontée « pour amuser la reine ».

Si après un argument d'une telle vigueur le lecteur n'estime pas le récit de Louis XVI solidement réfuté, c'est que, vraiment, en matière de réfutation, il est par trop difficile !

Je me permets d'abord de demander si, pour les besoins d'une cause qu'on *s'amuse* à défendre, il est licite d'accuser si facilement les gens, un Louis XVI, un Maurepas, de mauvaise foi et de mensonge, — d'autant que l'histoire en question, débitée pour *amuser* la reine n'a vraiment rien de divertissant. Un homme d'infiniment d'esprit, comme Maurepas, s'il avait eu souci de divertir sa souveraine, n'eût pas eu de peine à imaginer quelque chose de plus réjouissant, ou de plus dramatique, dans le goût, par exemple, de l'histoire rêvée par M. Duvivier.

Il est d'ailleurs encore un fait qui contribue grandement à donner autorité à Maurepas dans la question du *Masque de fer*. Au début du XVIII^e siècle, Maurepas avait été ministre de la Maison du roi, ayant en cette qualité immédiatement sous sa direction le gouvernement et l'administration de la Bastille. En s'adressant à lui, Louis XVI savait ce qu'il faisait ; il s'adressait à l'homme de France le mieux à même de le renseigner.

L'authenticité et la bonne foi du récit tracé par M^{me} Campan n'étant contestées par personne, le lecteur estimera sans doute avec nous que les lignes écrites par elle forment un argument d'une force démonstrative telle que, seules, elles suffiraient à fixer la vérité.



Reste-t-il encore dans l'esprit de notre lecteur le moindre doute sur l'identité du comte Matthioli et du Masque de fer ? D'autres arguments pourraient être produits. On en trouvera encore dans les *Notes justificatives* données en appendice, notamment la déclaration d'un nommé Claude Souchon, fils d'un cadet de la compagnie franche de Castellane, qui avait servi au château des îles Sainte-Marguerite à l'époque où le mystérieux personnage y était détenu. Il en est souvent ainsi quand, en une controverse, on a mis le doigt sur la vérité : tout converge à cette dernière jusqu'aux arguments des contradicteurs.

Donnons cependant encore le texte de cinq lignes qui clôt triomphalement l'admirable argumentation de Marius Topin en son livre, *l'Homme au masque de fer*.

M. Topin a enfin eu l'idée d'aller chercher la vérité où il devait la trouver, dans le « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Paul » à Paris. Ce registre se trouvait, avant 1871, dans les archives de l'Hôtel de Ville parisien ; il a disparu dans les incendies allumés par la Commune. Heureusement, M. Topin avait pris la précaution de reproduire le texte précieux en fac-simile, à la fin de la 5^e édition de son ouvrage.

On pouvait lire sur le registre de l'église Saint-Paul :

« Le 19^e [novembre 1703] Marchioly (*sic*), âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel

le corps a été inhumé dans le cimetière Saint-Paul, sa paroisse, le 20^e du présent mois, en présence de M. Rosage (*sic*) majeur (*sic*) de la Bastille et de M. Reglhe (*sic*) chirurgien majeur (*sic*) de la Bastille qui ont signé.

« Signé : ROSARGES, REILHE. »

Il faut noter que Saint-Mars, qui donna des indications pour la rédaction de cet acte, appelle toujours en sa correspondance administrative, le ministre de Charles de Gonzague : *Marthioly* au lieu de *Matthioly*. Prononcez à l'italienne *Markioly* ; c'est le nom même du secrétaire du duc de Mantoue qui se trouve écrit ici. Aussi bien le fait n'est-il plus contesté. Et si quelque chose doit nous paraître extraordinaire dans cette séculaire histoire du prisonnier masqué, c'est que tant d'écrivains, d'érudits, d'historiens, de publicistes, d'hommes politiques et de diplomates se soient mis à fouiller dans les coins et recoins poussiéreux des bibliothèques et des archives, compulsant mémoires, dépêches, papiers administratifs, correspondances privées, écrivant dissertations sur dissertations, forgeant déductions sur déductions, alors que la vérité se trouvait là, s'étalant en toutes lettres, et là où elle devait se trouver !

LES BATONS FLOTTANTS

Nous avons ouvert cette étude par les beaux vers de Sébastien-Charles Leconte consacrés au Masque de fer légendaire ; nous la terminerons sur une fable de La Fontaine :

On avait mis des gens au guet
 Qui, voyant sur les eaux de loin certain objet,
 Ne purent s'empêcher de dire
 Que c'était un puissant navire ;
 Quelques moments après l'objet devint brulot,
 Et puis nacelle et puis ballot,
 Enfin bâtons flottant sur l'onde.

J'en sais beaucoup de par le monde
 A qui ceci conviendrait bien :
 De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

De par le monde et dans l'histoire : voyez *Masque de fer*.

DEUXIÈME PARTIE

QUELQUES ARGUMENTS DE DÉTAIL PREUVES, JUSTIFICATIONS ET RÉFUTATIONS

I

LE PRISONNIER AU VALET

A l'ensemble de ces preuves, dont chacune repose sur des textes d'une authenticité incontestée, les adversaires de la solution Matthioli — les *antimatthiolistes*, comme on les a nommés — ne peuvent opposer qu'un seul argument, un seul, et qui consiste en une double hypothèse, argument dont le général Iung a été l'ingénieux inventeur en un livre que M. Duvivier, antimatthioliste ardent, juge rempli de « fari-boles », et, plus loin, « un dossier brouillé par les chats ».

Le général Iung a cru pouvoir établir que Matthioli était mort peu après son arrivée aux îles Sainte-Marguerite, dans

le courant d'avril 1694, allégation qui ne s'appuie que sur une lettre adressée par Barbesieux à Saint-Mars le 10 mai 1694, où nous lisons :

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 25 du mois passé ; vous pouvez, suivant que vous le proposez, mettre dans la prison voûtée le valet du prisonnier qui est mort. »

On ne connaît aux îles d'autre prisonnier ayant un valet que Matthioli, conclut le général Iung ; il ne peut donc s'agir que de l'ancien secrétaire d'État du duc de Mantoue.

Il a fallu au général Iung deux hypothèses pour écarter le comte Matthioli, ce qui n'a pas empêché l'armée des anti-matthiolistes, Lair, Burgaud et Bazeries, Domenico Carutti, Emile Laloy, Maurice Duvivier et d'autres, de se raccrocher à la branche menue — leur branche de salut — avec une ténacité désespérée. Dans sa hâte à se débarrasser du comte Matthioli, Loiseleur va jusqu'à le faire mourir en 1686.

En effet le fameux argument du « prisonnier au valet » ne consiste qu'en ces deux hypothèses :

1° Matthioli avait à Sainte-Marguerite un valet qui le servait ;

2° Matthioli était le seul prisonnier à Sainte-Marguerite qui eût un valet pour le servir.

Or, ces deux hypothèses résistent mal à l'examen.

Premièrement, pour qu'on les puisse transformer en affirmations probantes, il faudrait que nous possédions pour Sainte-Marguerite, à cette époque, des états de prisonniers complets avec détails sur leur détention ; — rien de pareil ne subsiste. A défaut de ces états, il faudrait que la correspon-

dance, entre les gouverneurs de Pignerol et de Sainte-Marguerite d'une part, le gouvernement royal de l'autre, telle qu'elle nous est conservée, fût du moins au complet. Or, l'inventeur de l'argument de « la mort du prisonnier au valet » doit avouer lui-même que, de cette correspondance, nous ne possédons que des fragments. L'hypothèse en est détruite.

Nous pourrions nous arrêter ici : l'argument du « prisonnier au valet » s'écarte de lui-même ; mais poursuivons.

Le seul texte sur lequel on s'appuie pour établir que Matthioli aurait été servi par un valet *aux îles Sainte-Marguerite*, est une dépêche de Louvois à Laprade, gouverneur de Pignerol établissant que Matthioli avait avec lui un valet... à Pignerol !

La lettre dit :

« Vous n'avez qu'à brûler les petits morceaux de poche sur lesquels le nommé Matthioli et son homme ont écrit, que vous avez trouvés dans la doublure de leur justaucorps où ils les avaient cachés. »

Le délit était sérieux pour un détenu dans les conditions où se trouvait alors le sénateur Mantouan. La longue expérience que nous avons acquise au cours de vingt années consacrées au dépouillement des archives de la Bastille, à l'histoire des lettres de cachet et des prisons d'État, nous permet, nous ne disons pas de supposer mais d'affirmer, qu'à ce moment Matthioli et son « homme » furent séparés l'un de l'autre. Et ne serait-ce qu'une supposition, dont nul ne

peut nier qu'elle soit plausible, l'hypothèse du général Jung encore ne tiendrait plus.

Allons plus loin encore.

Nous croyons pouvoir donner le nom du prisonnier au valet qui mourut aux îles sur la fin de 1693 ou début de 1694.

Le 31 octobre 1692, Barbesieux écrivait à Saint-Mars : « Le roi veut bien faire la dépense nécessaire pour traiter de la vérole le nommé Malzac qui est prisonnier par ordre du roi, à quelque somme qu'elle puisse monter. »

Il n'est pas douteux qu'à la suite de cette lettre, et conformément au règlement des prisons d'État, un valet ait été placé en qualité de garde-malade auprès du prisonnier en question.

Ce Malzac était un pasteur réformé. Il nous paraît probable que c'est lui le prisonnier au valet.

A quoi il nous a été objecté par Emile Laloy : « Il est évident que traiter de la vérole n'entraîne pas de donner un domestique. » Mais au xvii^e siècle ce nom n'était pas donné au même mal qu'aujourd'hui. Voyez le dictionnaire de Littré. On désignait ainsi ce que nous nommons aujourd'hui « variole » ou « petite vérole ». Et nous ne connaissons plus qu'une petite vérole affaiblie, atténuée de génération en génération par la pratique héréditaire de la vaccination ; de plus nous savons la soigner. Sur la fin du xvii^e siècle, c'était une maladie très grave et qui entraînait certainement, dans le cas où on en pouvait faire la dépense, comme dans le cas Malzac, la présence d'un garde-malade, ne fût-ce que pour les soins à donner la nuit. Le jeune comte de Vermandois, dont il a été question comme de l'un des candidats au *masque*,

est mort de la « vérole », « variole » dirions-nous aujourd'hui ; de même le Grand Dauphin, fils aîné de Louis XIV, et le duc de Guise (1671), le prince de Rohan-Guéméné (1717). Louis XV mourra de la variole. Nous donnons les exemples qui nous viennent en mémoire ; la moindre recherche en augmenterait le nombre rapidement.

Il est donc probable que le « prisonnier au valet » a été le pasteur Malzac, et ne serait-ce ici encore que simplement possible — ce que nul ne saurait contester — que l'argument hypothèse du général Lung se dissiperait aussi.

Qui sait même si ce fameux « valet du prisonnier qui est mort » n'a pas été Dauger en personne, ou l'« homme » de Matthioli dont il vient d'être parlé ?



Mais en son récent livre *le Masque de fer*, M. Maurice Duvivier ne se contente pas de l'argument de la mort du « prisonnier au valet ». Animé d'ardeur agressive — « Prenons l'offensive, s'écrie-t-il, car le moment est venu d'en finir : il est des morts qu'il faut qu'on tue ! » — il recourt au texte suivant donné par Louis Dutens en sa *Correspondance interceptée* (1789) :

« L'abbé Barthélemy raconta à Dutens qu'étant lié avec le marquis de Castellane, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, il le pria de lui procurer ce que la tradition pouvait y avoir conservé du Masque de fer. Celui-ci lui donna, à son retour, un mémoire, que j'ai vu, fait par un nommé Claude

Souchon, alors âgé de soixante-dix-neuf ans, fils de Jacques Souchon, cadet à la compagnie franche des îles, lequel avait été dans le secret de Saint-Mars relativement à ce sujet. Claude Souchon dit, dans ce mémoire, avoir entendu raconter souvent à son père et au sieur Favre, aumônier de M. de Saint-Mars, que le prisonnier gardé avec tant de soin et de mystère aux îles Sainte-Marguerite et qu'il appelle le *Masque de fer*, était un envoyé de l'Empereur à la Cour de Turin. Il rapporte l'enlèvement de ce ministre. Il ajoute que le ministre fut remis à M. de Saint-Mars du côté de Fenestrelles ; que M. de Saint-Mars l'obligea, sous peine de mort, d'écrire à son secrétaire à Turin de lui apporter ses papiers. Souchon dit de plus que le Masque de fer mourut neuf ans après (1688), aux îles Sainte-Marguerite ».

Après avoir donné la citation, M. Duvivier fait remarquer avec juste raison que le personnage dont parle Souchon est, sans aucun doute, le comte Matthioli, malgré quelques erreurs de détail.

Or ce récit du vieux Souchon, reproduisant les propos de son père Jacques « cadet de la compagnie des îles, qui avait été dans le secret de Saint-Mars », avait déjà été publié, avant de l'être par Dutens, par le Père Papon en son *Voyage littéraire en Provence* (1780). En cette première version, il est également question d'un prisonnier qui aurait été le Masque de fer, puisque nous y retrouvons les légendes devenues classiques : le plat et le linge couverts d'écriture... mais ce n'est pas le Masque de fer qui meurt, c'est son valet : « *La personne qui servait le prisonnier mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le père de l'officier dont je viens de*

parler (Souchon), qui était pour certaines choses l'homme de confiance de Saint-Mars, a toujours dit à son fils qu'il avait été prendre le mort à l'heure de minuit dans la prison et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de la sépulture. » Le narrateur ajoute : « Il avait d'abord cru que c'était le prisonnier lui-même qui était mort, mais plus tard il sut que c'était la personne qui le servait. »

Et quelle conclusion en tirer ? Loin de contredire à la solution Matthioli, les textes qui viennent d'être cités lui fournissent un nouvel et puissant argument, puisque voilà « le cadet de la compagnie des îles et dans le secret de Saint-Mars », qui identifie directement le Masque de fer avec Matthioli. Aussi bien est-ce ainsi que l'entendait Dutens en faisant connaître le mémoire de Claude Souchon, Dutens qui a été l'un des premiers à reconnaître — et dans les termes les plus formels — le secrétaire du duc de Mantoue en la personne du prisonnier masqué.

En son extrême ardeur à venir — après le général Lung et Emile Laloy — frapper ce pauvre Matthioli d'un coup mortel, M. Duvivier aura généreusement contribué à sa résurrection.

II

L' « ANCIEN PRISONNIER »

On a vu par le *Journal* de Du Junca, et par la correspondance des ministres avec Saint-Mars, que l'homme au masque ne fut plus appelé que l' « ancien prisonnier » en suite de la lettre de Barbesieux prescrivant qu'à l'avenir la correspondance administrative désignerait les détenus par des manières de pseudonymes. Les exégètes qui tiennent à faire mourir le comte Matthioli au début de 1694 allèguent que, de ce moment, son nom n'apparaît plus dans les missives échangées entre Saint-Mars et la Cour de Versailles ; c'est que précisément de ce moment son nom est remplacé par « l'ancien prisonnier ».

Or les antimatthiolistes tiennent à ce que l'expression s'applique à Dauger. Rappelons que Saint-Mars emmena Dauger avec lui de Pignerol à Exilles, puis d'Exilles à Sainte-Marguerite : ils ne se quittèrent pas ; tandis que Matthioli fut laissé à Pignerol pour retrouver ensuite son ancien gouverneur en 1694, aux îles.

Pour justifier leur opinion, nos contradicteurs allèguent que Dauger était prisonnier de Saint-Mars depuis plus longtemps que Matthioli.

Déjà Marius Topin a fait observer : « ces mots *votre ancien prisonnier* n'ont grammaticalement qu'un sens, à savoir : « le prisonnier que vous aviez autrefois sous votre garde et qui, de nouveau, vous a été confié ».

C'est assurément la vérité : et non seulement au point de vue grammatical, mais même si l'on fait appel à l'usage courant. Supposons que vous soyez chez vous avec un ami et qu'un vieux serviteur entre. Vous direz : « C'est mon vieux domestique » et non « mon ancien domestique », mais voici qu'arrive un homme que vous avez eu naguère à votre service et qui, en passant vient vous saluer, vous dites : « C'est mon ancien domestique. »

Le sens de l'expression se précise d'ailleurs jusqu'à l'évidence par le texte même du *Journal* de Du Junca : « un ancien prisonnier qu'il (Saint-Mars) avait à Pignerol ». Voilà précisément, minutieusement l'histoire de Matthioli. Saint-Mars vivait au moment où Du Junca écrivait. Que si le lieutenant de roi avait voulu désigner Dauger, que si Dauger avait été le prisonnier amené par Saint-Mars, le rédacteur du *Journal* n'aurait pu qu'écrire — si l'on tient au mot « ancien » — « un ancien prisonnier qu'il a depuis Pignerol » — ou quelque chose d'approchant — et non « un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol ».

Il n'est possible de mener une investigation historique qu'à la condition de prendre les mots dans le sens qu'ils ont. Aussi bien quand il est question de Dauger dans les

lettres de Barbesieux à Saint-Mars, le ministre l'appelle-t-il, non « votre ancien prisonnier », mais « le prisonnier que vous avez sous votre garde depuis vingt ans » ; tandis que l'expression « votre ancien prisonnier » apparaît précisément au moment où, transféré de Pignerol à Sainte-Marguerite, Matthioli se retrouve sous l'autorité de Saint-Mars — après une séparation de treize ans — et n'apparaît qu'à ce moment-là.

A l'observation si juste de Marius Topin, M. Duvivier fait une objection qui étonne :

« Ainsi quand Du Junca raconte qu'il a vu arriver le gouverneur de la Bastille « avec un ancien prisonnier (M. Duvivier oublie d'ajouter *qu'il avait à Pignerol*) ce subtil argousin devinait d'un regard que l'homme au masque, après avoir été jadis sous les ordres de Saint-Mars, lui avait été de nouveau confié ! »

Mais Saint-Mars, en arrivant à la Bastille, s'entretient forcément avec Du Junca qui lui transmettait ses pouvoirs exercés par intérim ; il ne put que lui parler du prisonnier qu'il amenait, en lui donnant ses instructions à son sujet, expliquer cette expression « ancien prisonnier » dont le nouveau venu était désigné. Cela va de soi. Au reste, comment Du Junca aurait-il pu savoir que son nouvel hôte avait été à Pignerol, si Saint-Mars ne lui en avait parlé ? Le « subtil argousin » aurait-il « deviné d'un regard » que le prisonnier avait été à Pignerol ?

On peut répondre encore que la dénomination « ancien prisonnier » fut attribuée à l'homme au masque non par Du Junca, mais par Saint-Mars lui-même ; ou ne fit que la

recevoir des lèvres de son gouverneur, avec le sens si judicieusement fixé par Marius Topin.

Voici enfin une constatation dernière : au XVIII^e siècle, à la Bastille même, le major Chevalier, « modèle des fonctionnaires dévoués et laborieux », constate Fernand Bournon, et « spécialement chargé des archives de la Bastille », en des tableaux dressés, — non seulement d'après les textes, mais d'après les traditions vivantes autour de lui — des prisonniers qui avaient été détenus en la maison royale, désignent uniment l'homme au masque par ces mots : *l'ancien prisonnier de Pignerol*, reprenant l'appellation du *Journal de Du Junca* et lui donnant nettement le sens indiqué par Marius Topin et que, d'ailleurs, la langue française impose.

Par quoi se trouve tranchée la question Matthioli-Dauger, et ce dernier ne pouvant qu'être écarté, nous avons un motif de plus, et des plus sérieux, de considérer comme certaine la solution : Masque de fer = Matthioli.

« Avocat Topin, vous allez un peu fort ! », s'écrie M. Duvivier. En effet, Marius Topin y va « très fort » en son livre, admirable par sa science, son bon sens et sa connaissance approfondie de l'époque où les événements se sont déroulés ; il y a été si « fort », en plantant ses conclusions, que rien n'a pu, ni ne pourra les ébranler.

III

LES PRISONNIERS « RENFERMÉS » ET CEUX « DANS LA LIBERTÉ »

Nous avons vu plus haut que l'homme au masque avait été enfermé, le 30 août 1701, à la Bastille dans la deuxième chambre de la tour de la Bertaudière en compagnie de deux autres prisonniers. Voici le texte du *Journal* de Du Junca :

« Du samedi 30 avril (1701), sur les neuf heures du soir, M. Aumont le jeune (exempt de robe courte) est venu, ayant mené et remis un prisonnier, le nommé Maranville, sous le nom de Ricarville, qui a été officier de guerre, mécontent, parlant trop et mauvais sujet ; lequel j'ai reçu, suivant les ordres du roi expédiés par M. le comte de Ponchartrain ; lequel j'ai fait mettre de compagnie, avec le nommé Tirmont, dans la seconde chambre de la tour de la Bertaudière, avec l'ancien prisonnier, tous les deux bien renfermés. »

L'ancien prisonnier représente ici, sans doute aucun, le prisonnier amené des îles Sainte-Marguerite par Saint-Mars. C'est sous cette expression qu'il est constamment désigné et

nul autre que lui. M. Duvivier, en son livre *le Masque de fer*, dont cette constatation ruine le système, a peine à s'y résigner et ajoute :

« Du Junca ne sait pas compter, car si quelqu'un est avec Tirmont et Maranville, c'est « tous les trois » qu'il aurait fallu dire », — et non « tous les deux bien renfermés ».

Pour comprendre cette note de Du Junca, on doit se rappeler que les prisonniers de la Bastille se divisaient en deux catégories : « les prisonniers renfermés » et « les prisonniers dans la liberté » ; cette dernière expression étant une abréviation pour « prisonniers dans la liberté de la cour ».

Elle s'appliquait aux détenus qu'on se contentait d'enfermer en leur chambre le soir et qui, dans la journée, avaient la liberté de circuler dans l'intérieur du château, particulièrement dans la plus grande des deux cours, où on les voit organiser entre eux des jeux de boule. Quant aux prisonniers « renfermés », ils se répartissaient eux-mêmes en classes diverses : les uns étaient autorisés à recevoir des visites, d'autres autorisés à communiquer avec l'extérieur, uniquement par correspondance ; d'autres étaient condamnés à une réclusion rigoureuse. C'était le cas de Tirmont et de *l'ancien prisonnier*. Du Junca note que le nouveau venu, Maranville, est placé de compagnie, dans la même chambre avec deux autres détenus, « tous deux bien renfermés ». Nous avons déjà noté que le *Journal* de Du Junca est non seulement écrit en une cacographie invraisemblable, mais, au point de vue du style, de la manière la plus gauche. On a pu en juger par les citations données plus haut. Ce nouveau texte est très clair à la réflexion. Au reste une meilleure rédaction n'a pas

à y changer un mot. Écrivons : « lequel j'ai fait mettre en compagnie, dans la seconde chambre de la tour de la Bertaudière, avec le nommé Tirmont, avec l'ancien prisonnier, tous les deux bien renfermés ».

En cette dernière rédaction nous n'avons pas modifié un mot. Au reste on voit, toujours par le *Journal* de Du Junca, que le 6 mars 1701 *l'ancien prisonnier*, c'est-à-dire l'homme au masque, avait déjà été enfermé dans la même chambre, la seconde Bertaudière, avec Tirmont. J'espère que M. Duvivier renoncera à abriter encore sa discussion sur ce dernier point sous une gaucherie d'écriture. Aussi bien, à considérer le système cher à M. Duvivier, importe-t-il peu que le prisonnier au masque ait été enfermé avec un ou deux prisonniers, puisque ce Tirmont, avec lequel il a vécu dans l'intimité plusieurs semaines durant, sortit de la Bastille le 14 décembre 1701 pour être transféré à Bicêtre prison « ouverte ».

M. Duvivier s'étonne que je prenne ces faits « comme une vérité démontrée ». Il n'en est pas de plus assurés.

IV

L'ACTE DE DÉCÈS

L'acte de décès, inscrit au registre des « baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Paul » porte, nous l'avons vu, le nom du comte Matthioli — sous la forme *Marthioli* généralement employée par le gouverneur Saint-Mars — comme celui du prisonnier décédé à la Bastille le 19 novembre 1703.

L'original en était conservé dans les archives de l'Hôtel de Ville de Paris ; il a été brûlé dans l'incendie de 1871. Très heureusement, en la 5^e édition de son *Homme au masque de fer*, Marius Topin en avait donné le fac-simile.

Au cours d'une étude antérieure nous avons écrit qu'il était faux que les prisonniers décédés à la Bastille fussent inscrits sur les registres de l'église Saint-Paul sous des noms supposés. Nous le maintenons. Aussi bien un article des *Usages et règles de la Bastille concernant les sépultures* stipulait :

« L'on fait enterrer cette personne [celle qui est décédée]

sous — et non *sans*, comme Charpentier l'a imprimé par erreur en sa *Bastille dévoilée* — sous le nom de famille, à moins qu'il n'y ait des ordres contraires émanant des ministres qui le défendent ». Le médecin et le chirurgien de la Bastille examinent le corps, « après quoi le Magistrat [lieutenant de police] ordonne la sépulture et sous quel nom il doit être inhumé. »

Enterrer les prisonniers sous leur nom de famille pouvait ainsi souffrir des exceptions, dont nos contradicteurs ont donné quelques exemples. Ils ont en outre publié une note, trouvée par les vainqueurs du 14 juillet, et d'après laquelle « les ministres n'aimaient pas que les gens connus mourussent à la Bastille ; ces derniers étaient enterrés sous le nom d'un domestique ».

« Sous le nom d'un domestique ». On l'admet dans les cas exceptionnels dont il vient d'être parlé ; ou sous un nom de nature à laisser somnolente la curiosité la plus éveillée : Dupond ou Durand, Dupré ou Dupuis, Lenoir, Lebrun, Leblond ou Leroux.

Nous venons de voir que les ministres avaient qualité pour déroger à l'usage d'inscrire les prisonniers décédés sous leur nom de famille et qu'en ce cas le Magistrat, c'est-à-dire le lieutenant général de police, indiquait le nom qui serait marqué. Par quoi nous sommes amenés à ce dilemme dont la conclusion jaillit d'elle-même :

Ou bien c'est le gouverneur de la Bastille qui a indiqué le nom à inscrire sur le registre de l'église Saint-Paul et il y a fait mettre le nom véritable, — ajoutons que ce fut sans aucun doute le cas pour l'homme au masque comme le

démontre la forme Marthioli particulière à Saint-Mars ;

Ou bien le nom inscrit est un nom supposé, et en ce cas il l'a été sur les instructions du lieutenant de police.

Or on imagine mal à présent que, pour dissimuler le nom de Dauger qui n'avait rien de sensationnel, D'Argenson, en 1703, ait été prendre parmi les millions de pseudonymes qu'il avait sous la main, le nom du comte Matthioli, secrétaire d'État d'une puissance étrangère, arrêté par l'autorité royale en violation du droit des gens et cause des faits relatés plus haut. Enfin, il est plus que probable que D'Argenson ignorait le nom de Matthioli, surtout sous la forme *Marthioli*, particulière à Saint-Mars. A ces constatations ultimes, on ne voit guère ce que peuvent opposer les antimatthiolistes.

De toutes les objections produites par nos contradicteurs une seule a quelque fondement.

Le texte du registre de l'église Saint-Paul porte que le personnage inhumé était âgé de « quarante-cinq ans ou environ ». Matthioli avait soixante-trois ans.

Plusieurs explications — en somme plausibles — ont été fournies. Arrêtons-nous à la plus simple.

Rosarges, qui dicta l'acte, était très vieux. Prononçait-il mal ? Le sacristain ou le bedeau, qui écrivit sous sa dictée, avait-il l'oreille dure, était-il distrait ? Toujours est-il que le scribe qui écrivit *Marchioly* au lieu de *Marthioly*, *Rosage* au lieu de *Rosarges*, *Reglhe* au lieu de *Reilhe* et *majeur* au lieu de *major*, était capable d'écrire *quarante-cinq* au lieu de *soixante-cinq*.

Voici un petit, très petit souvenir personnel ; mais qui est resté dans ma mémoire, précisément à cause du Masque de

fer et de son acte de décès. Trois ou quatre ans de ça, je me faisais conduire en taxi au 63 de la rue de Vaugirard. Je puis donner le détail précis. Le conducteur de la voiture à qui j'avais indiqué le n^o 63, me déposa au 43. Et je me souviens qu'en entrant je le fis observer aux personnes que je venais voir et en leur parlant du Masque de fer.

Aussi bien cette inscription, dans le registre de Saint-Paul, d'un prisonnier décédé à la Bastille était-elle formalité sans importance aux yeux de celui qui dictait comme de celui qui écrivait ; — il n'en est pas de même aux yeux de l'historien.

DU BARON D'HEISS A SÉNAC DE MEILHAN

Un fait, qui devrait faire réfléchir nos contradicteurs, est que la question du Masque de fer s'est trouvée résolue dans le sens que nous défendons dès qu'elle a été portée devant le public ; et, notez ce point, par des arguments différents de ceux dont nous nous servons aujourd'hui.

En premier lieu par le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, qui publia dans le *Journal encyclopédique*, cahier du 15 août 1770, une lettre datée du 28 juin 1770, où il indiquait Matthioli comme l'homme masqué.

Puis ce fut Dutens en sa *Correspondance interceptée*. Il s'était occupé de la question d'une manière approfondie, avait fait faire des recherches à Mantoue et à Turin ; très lié avec le duc de Choiseul, il s'était informé auprès des hommes de son temps qui pouvaient disposer de souvenirs personnels. Il conclut : « Jamais trait d'histoire n'a été et ne peut être constaté avec plus d'évidence pour prouver que le Masque de fer était le ministre du duc de Mantoue. » (*Cor-*

respondance interceptée, éd. de Londres, 1789, p. 30-34.)

En un mémoire lu à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Berlin, séance du 26 novembre 1795, le baron de Chambrier, qui avait été longtemps ministre de Prusse à la Cour de Turin, arrive aux mêmes conclusions. Il s'appuyait particulièrement sur des traditions diplomatiques et sur celles qui étaient demeurées vivantes dans le nord de l'Italie.

Enfin Sénac de Meilhan, en ses *Mélanges philosophiques et littéraires* (Hambourg, 1795), après avoir cité quelques textes dont il disposait, notamment « les manuscrits du marquis de Prié à Turin », concluait de son côté : « L'indifférence avec laquelle Louis XV parlait de cet événement et le sentiment du maréchal de Richelieu fortifient encore cette opinion et ne laissent aucun doute sur l'identité de l'homme au masque et du ministre du duc de Mantoue. » On sait quel pénétrant esprit a été l'auteur des *Portraits et caractères du XVIII^e siècle*, et de cet admirable traité : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution* ; on sait l'importance du rôle qu'il a joué dans la vie politique de son temps.

Or ces hommes, hommes de valeur, d'une intelligence distinguée, et qui vivaient en un temps où l'atmosphère ambiante était plus favorable à la compréhension des choses de l'Ancien Régime que celle dont nous sommes aujourd'hui entourés, ces esprits divers, et dont chacun poursuivait ses investigations de son côté, ont tous abouti au comte Matthioli. Et ils ne connaissaient ni la dépêche de Pomponne, publiée par Marius Topin, ni la correspondance des ministres

avec Saint-Mars, ni le *Journal* de Du Junca, ni l'acte d'inhumation de l'église Saint-Paul, ni les autres pièces d'archives qui nous font aujourd'hui nous rencontrer avec eux !

Argument purement moral, dira-t-on peut-être. Certes, mais de quel poids !

VI

CEUX QUI PASSENT COMME FUMÉE AU VENT
ET CELUI QUI DEMEURE

A-t-on remarqué qu'en dehors du frère — aîné, cadet ou jumeau — de Louis XIV, trop séduisant et rayonnant pour ne pas captiver les poètes et les âmes éprises de merveilleux, nulle des identifications du Masque de fer, à l'exception de Matthioli, n'a été reprise ?

Que sont devenus le comte de Vermandois, et le duc de Beaufort, et le duc de Monmouth, et le chevalier de Rohan, et le patriarche Avédick, et l'abbé Pregnani de Mrg Barnes, et le comte de Keroualze suggéré par Ravaisson, et l'intendant Fouquet du bibliophile Jacob, et le Molière d'Anatole Loquin, l'Oldendorf de Loiseleur, le Jacobin fou de Domenico Carutti, le valet Martin mis en avant par l'Écossais André Lang, le valet inconnu de Jules Lair, le général de Bulonde découvert par le commandant Bazerics, le fils de famille de Fernand Bournon, l'ecclésiastique d'Émile Laloy ?

Neiges d'antan fondues aux premiers rayons de la saison nouvelle.

Et le chevalier Eustache de Cavoye, récemment écloso en l'imagination aventureuse de M. Maurice Duvivier ? A peine a-t-il vu le jour que, déjà, il n'existe plus. M. Duvivier a-t-il trouvé un seul historien qui ait consenti à l'adopter ?

Par contre, l'identification Matthioli fut, dès ses origines, recueillie, adoptée, enrichie, non seulement par le baron d'Heiss, son père, mais par Louis Dutens, Sénac de Meilhan, le baron de Chambrier, Reth, Roux-Fazillac, J. Delort, dont le livre *Histoire de l'Homme au Masque de fer*, publié en 1825, porte déjà pour épigraphe et à juste titre : « Le masque tombe » ; par l'historien anglais G.-A. Ellis, par les historiens italiens comte Carli et Carlo Boita, par Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, Camille Rousset en sa grande histoire de Louvois, Chérueil, Depping, François Ravaisson et, depuis que j'ai publié mes *Légendes et archives de la Bastille*, par Fernand Bournon, le vicomte Boutry, l'historien allemand W. Bröcking, Léon Bouyer, Arthur Chuquet, Ernest Lavis, Georges Montorgueil, Henri-Robert, plus d'un autre. On peut dire que, depuis le baron d'Heiss, on n'a pas vu passer une génération d'érudits et d'historiens sans que plusieurs d'entre eux n'aient repris l'histoire de l'homme masqué *ab ovo*, pour aboutir au comte Matthioli.

Des noms d'historiens que nous venons de citer, il en est trois qui se détachent : celui de Marius Topin qui, en son *Homme au masque de fer*, a donné un modèle de critique historique, un chef-d'œuvre de logique et d'érudition par

lequel a été définitivement fixée la solution de l'énigme séculaire. Puis les noms de François Ravaisson et de Fernand Bournon, les deux savants qui ont le mieux connu, et de la manière la plus approfondie, l'histoire de la Bastille et des prisons d'État ; le premier lui a consacré vingt ans de sa vie en son classement des archives de la Bastille et son importante publication en seize volumes ; le second est l'auteur de cette superbe monographie devenue classique, *la Bastille*, dans la collection de *l'Histoire générale de Paris*. L'un et l'autre avaient commencé par adopter une hypothèse toute différente, après quoi une étude plus approfondie et la réflexion les ont amenés l'un et l'autre au secrétaire du duc de Mantoue. François Ravaisson a été mon prédécesseur immédiat à la Bibliothèque de l'Arsenal. Sur la fin de sa vie il allait répétant : « Il n'y a plus de doute, l'homme au masque était Matthioli. »

M'est-il permis — *longo sed proximus intervallo* — de me citer après ces noms éminents ? Quand je commençai mes études sur l'homme dit au masque de fer, ce fut dans la vue d'étayer par des arguments nouveaux la thèse de mon ami le commandant Bazeries qui croyait avoir découvert le secret de l'énigme dans les dépêches cryptographiques conservées au ministère des Affaires étrangères. Je tournai donc mes efforts vers la solution « général de Bulonde » ; mais, plus je travaillais, plus j'étais — quoique j'en eusse — éloigné de Bulonde et poussé vers Matthioli.



BIBLIOTEKA
TERESY ŁOPUSZYŃSKIEJ
Wilno, ul. Śniadeckich № 3 m. 33

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne songeons pas à donner une liste complète des travaux publiés sur la question du *Masque de fer*. Elle occuperait plus de la moitié de ce volume. En 1921, un érudit bibliophile, M. Henri Maurice, en avait déjà formé un répertoire qui comptait plus de mille numéros. Le chiffre, depuis lors, s'en est encore largement accru.

L'Homme au masque de fer est une énigme
Dont un chacun veut deviner le mot

notait Voltaire.

On ne trouvera ci-après que la liste des livres et articles de revues ou de journaux dont nous nous sommes plus particulièrement servi ; et je désirerais qu'elle fût, elle aussi, considérée comme un hommage à nos prédécesseurs, à ceux qui ont défendu la même opinion que nous, comme à nos contradicteurs, parmi lesquels des écrivains ou érudits de grande valeur comme Jules Lair, Émile Laloy, Maurice Duvivier.

Anonyme (CHARPENTIER, avec la collaboration de MANUEL). —
La Bastille dévoilée, recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire. Paris, 1789-1790, 3 vol. in-8.

- Anonyme (DELABORDE). — *Histoire de l'homme au masque de fer tirée du siècle de Louis XIV.* Londres, 1785, in-8.
- BARNES (Mgr). — *The Man of the Mask.* Londres, in-8.
- BOURNON (Fernand). — *La Bastille* dans la collection de l'*Histoire générale de Paris.* Paris, 1893, in-4°.
- BOUTRY (Vicomte Maurice). — *Une mystification diplomatique. La trahison du comte Matthioli (L'homme au masque de fer).* Extr. de la *Revue des Études historiques.* Paris, 1899, in-8.
- BOUYER (Léon). — *Le Masque de fer*, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1^{er} avril 1902.
- BOYER D'AGEN. — *Le Masque de fer de l'île Sainte-Marguerite à la Bastille.* Paris, 1904, in-8.
- BRÖCKING (Dr W.) — *Das Rätsel der eiserne Maske* dans *Alte und Neue Welt*, cahier 7, p. 401-8.
- BRÖCKING (Dr W.) — *Zur Vorschung über die eiserne Maske* ; extr. de *Historische Vierteljahrschrift*, 1904, 3^e Cahier.
- DELORT (J.). — *Histoire de l'homme au masque de fer, accompagnée de pièces authentiques et de fac-simile.* Paris, 1825, in-8.
- DUTENS (Louis). — *Correspondance interceptée.* Londres, 1789, in-12.
- DUVIVIER (Maurice). — *Le Masque de fer.* Paris, 1932, in-8 carré.
- FUNCK-BRENTANO (Frantz). — *L'homme au masque de velours noir, dit le Masque de fer*, dans la *Revue historique*, nov.-déc. 1894.
- FUNCK-BRENTANO (Frantz). — *L'Éternelle énigme*, dans la *Revue bleue* du 26 mars 1898 et du 25 octobre 1902.
- GRIFFET (Le Père). — *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité en histoire*, chap. XIII. Paris, 1769, in-12.
- HEISS (Le baron d'). — Dans le *Journal encyclopédique*, 28 juin 1770.
- IUNG (Le général). — *La vérité sur le Masque de fer*, Paris, 1872.

- LA BURTHE (Jean). — *Un problème historique. La question de l'homme au masque de fer*. Poitiers, 1909, in-8.
- LAIR (Jules). — *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État sous Louis XIV*. Appendice au tome II : *Histoire du Masque de fer*. Paris, 1890, 2 vol. in-8.
- LALOY (Émile). — *Énigmes du grand siècle, le Masque de fer, Jacques Stuart de la Cloche, l'abbé Prignani, Roux de Marsilly*. Paris, 1913, in-8.
- LALOY (Émile). — *Révélations historiques : Qui était le Masque de fer ; Extr. du Mercure de France*. Paris, 1931, in-8.
- MATTE (Louis). — *Crimes et procès politiques sous Louis XIV. Le procès de Fouquet, la Conspiration du chevalier de Rohan, le Masque de fer*. Paris, 1910, in-16.
- MONTORGUEIL (Georges). — *La Sempiternelle Énigme*, dans *l'Éclair*, 15 décembre 1910.
- SÉNAC DE MEILHAN. — *Mélanges philosophiques et littéraires*, t. II. Hambourg, 1795, in-12.
- SOULAVIE. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*. Londres, 1790, in-12.
- TOPIN (Marius). — *L'homme au Masque de fer*. Paris, 1870, in-8.

L'ordre alphabétique met le livre de Marius Topin en dernière ligne ; c'est en tête qu'il viendrait, en place d'honneur, si le rangement s'était fait par ordre de mérite.

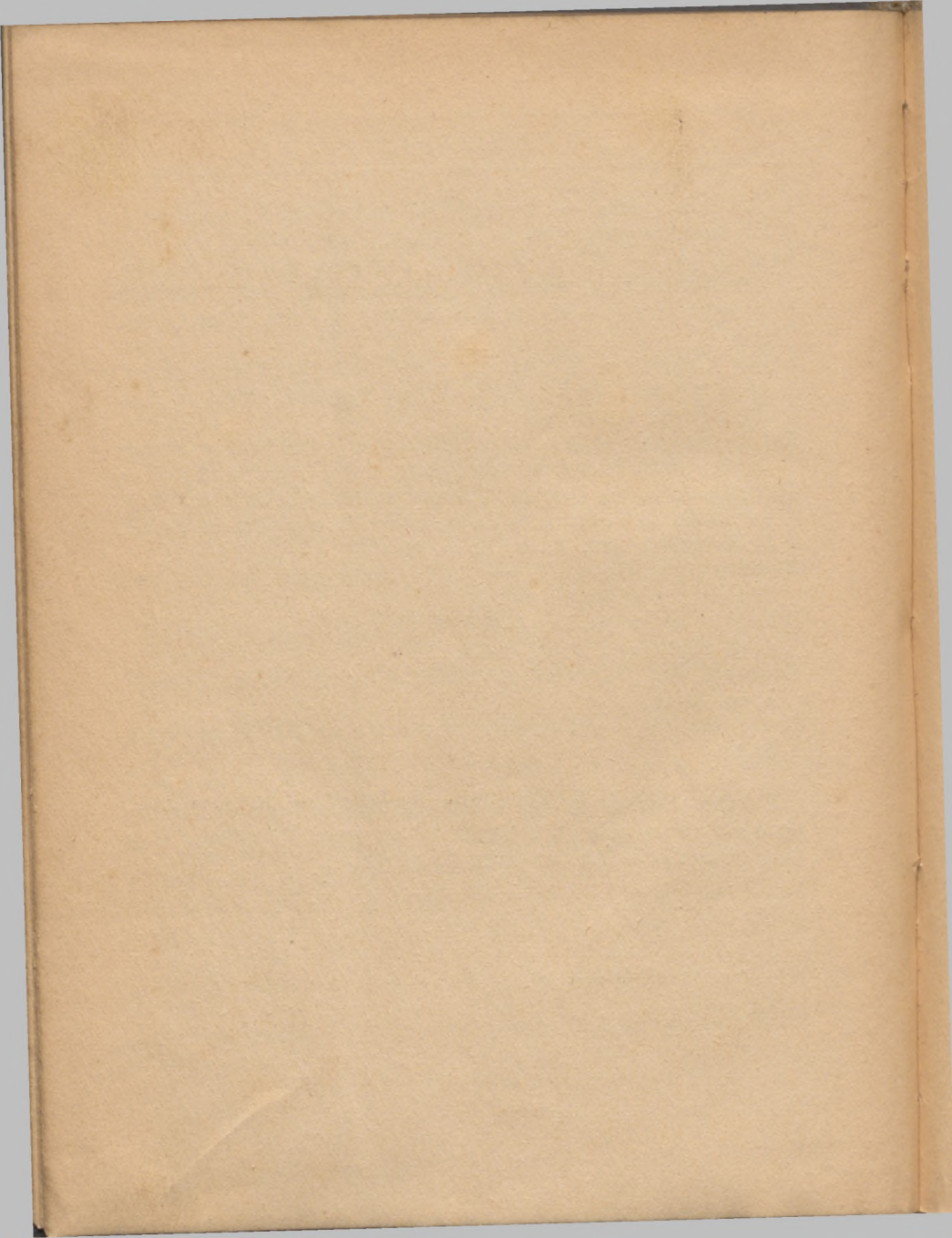


TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME AU MASQUE DE VELOURS NOIR

I. — Légende et poésie	5
II. — Les documents	9
III. — Avatars et métempsycoses	22
IV. — Louis XIV	34
V. — Napoléon I ^{er}	44
VI. — Matthioli	47
VII. — Le prisonnier inconnu au donjon de Pignerol	60
VIII. — L' « ancien prisonnier » aux îles Sainte-Marguerite.	71
IX. — Le prisonnier masqué à la Bastille	76
X. — Les preuves.	84
XI. — Les bâtons flottants.	98

DEUXIÈME PARTIE

QUELQUES ARGUMENTS DE DÉTAIL, PREUVES, JUSTIFICATIONS ET RÉFUTATIONS

I. — Le prisonnier au valet.	99
II. — L' « ancien prisonnier »	106
III. — Les prisonniers « renfermés » et ceux « dans la liberté »	110
IV. — L'acte de décès	113
V. — Du baron d'Heiss à Sénac de Meilhan	117
VI. — Ceux qui passent comme fumée au vent et celui qui demeure.	120
BIBLIOGRAPHIE	123

Biblioteka Główna UMK



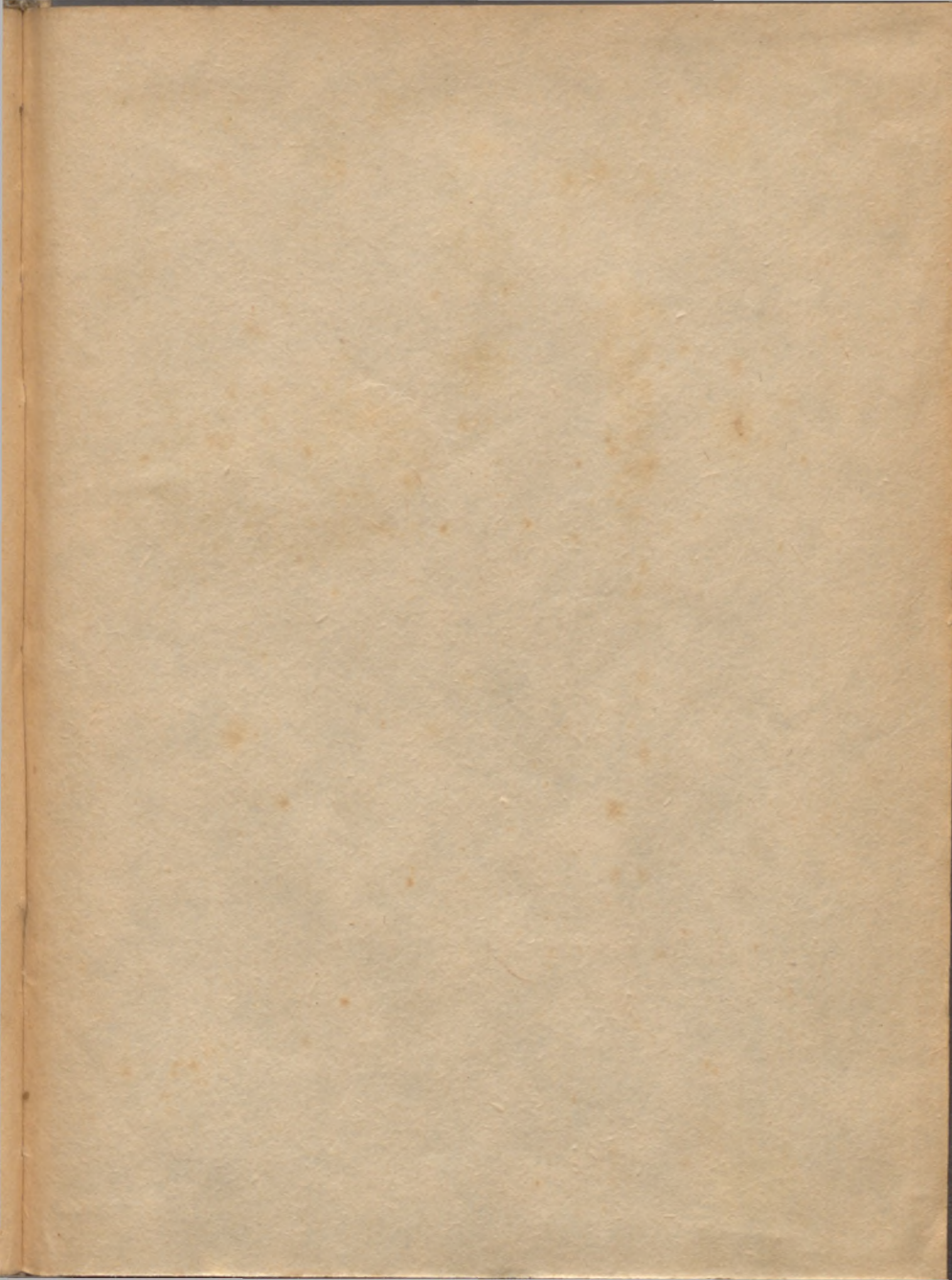
300051165008

LE MASQUE DE FER.

*Le texte qui constitue ce
volume est entièrement inédit.*

Illustration de la face de la couverture : *Le « Masque de fer », tel que
la légende l'a popularisé, dans sa prison des Iles Sainte-Marguerite.*

Illustration du revers de la couverture : *La forteresse de Pignerol où
le « Masque de fer » fut d'abord emprisonné.*



0,60

400,-

lec
mu
pa
M
nie
nie
zu
leg
ta

ws
w
—
dzi
w
i
taj
ry
ma
koi
zac
dor
ryc
Vo
spr
się
prz
dza
rys
V
dzi
sob
naj
bo
w
uży
ki

WIEŹIEN LUDWIKA XIV

Spacer motorówką z Cannes na Wyspę Świętej Małgorzaty trwa za ledwie dwadzieścia minut: Wyspa jest mała i przytłoczona ponurymi murami twierdzy, zamykającej w swych ścianach jedną z najbardziej pasjonujących tajemnic historii: zagadkę człowieka zwanego Żelazną Maską. W czasach Ludwika XIV odbywał w tej twierdzy karę dożywotniego więzienia człowiek, którego nazwisko miało pozostać na zawsze nieznanie i którego twarzy nikt nie miał prawa oglądać. Skazany na zupełne zapomnienie przez świat ów tajemniczy więzień przeszedł do legendy przede wszystkim dzięki dwóm ludziom. Pierwszy zwał się Voltaire, a drugi Aleksander Dumas.

Voltaire, którego znakomity historyk francuski Michelet nazwał „gigantycznym dziennikarzem” wspominał o Żelaznej Masce w w swoim „Wiekui Ludwika XIV” — książce, która ujrzała światło dzienne w roku 1751. Więzień zmarł w roku 1703. Voltaire, stary cynik i kpiarz, napisał kilka wierszy o tajemniczym więźniu w sposób, który musiał rozpalić ciekawość, nie mając wszakże zamiaru jej zaspokoić. Lecz od tej pory wzmianka zaczęła nabrzmiewać sensacyjnymi domysłami, dopowiedzeniami, których część pochodziła od samego Voltaire'a, jako że wracał do tej sprawy jeszcze parokrotnie aż stała się tworzywem powieści Dumasa, przypominanego sobie przez zwiędających celę Żelaznej Maski turystów.

Voltaire w swych niedopowiedzianych relacjach kazał się w osobie więźnia domyślać członka najwyższej arystokracji francuskiej, bo miał być niezwykle wytworny w obejściu, pięknej budowy ciała, używał wykwiutnej bielizny, posiłki przynosił mu sam gubernator,

który z kolei rzadko ośmiewał się usiąść w jego obecności.

Kimże więc był ten młody, piękny mężczyzna o doskonałych manierach skazany na zapomnienie? Pan de Chamillart, ostatni minister Ludwika XIV znający tajemnicę, błagany na łożu śmierci o jej wyjawienie — odmówił, zaślaniając się złożoną przysięgą i tajemnicą stanu.

W roku 1771 ukazało się kolejne dzieło Voltaire'a pt. „Questions sur l'Encyclopédie”, w którym „Posłowie wydawcy” skreślone także ręką mistrza dodawało do poprzednich informacji szczegóły, pozwalające na ukucie legendy o uwięzionym starszym bracie Króla-Słońca. Był on rzekomo owocem tajemnego romansu królowej, gdy nie mieszkała już z Ludwikiem XIII i dlatego został skazany na wieczne zamknięcie. Mówiono też o bracie bliźniaczym, który został skazany na chowanie niezwykłego podobieństwa do króla pod maską. Wszystkie te jednak opowieści były opracowane w ramę domysłów i przypuszczeń. Fantazja miała ogromne pole do popisu,

lecz fakty chłodne i stwierdzone okazywały się dla niej bardzo surowe. „Żelazna Maską” nie był ani królewskim bratem ani francuskim arystokratą, a gdy zniknął z powierzchni życia nie zabrakło na żadnym dworskim balu ani jednego świetnego i sławnego kawalera.

Więc kim był? Na to pytanie odpowiada Alain Decaux w swoim dziele „Les grands secrets du passé”.

A więc przede wszystkim we wszystkich więzieniach, w jakich przebywał, znajdował się pod specjalną strażą niejakiego Saint Marsa, który był znakomitym dozorcą i osobą zaufania ministra Louvois. Nie powierzył mu on nigdy sekretu osoby więźnia. Natomiast obsypywał dozorcę darami, pieniędzmi i majątkami. Saint Mars umierał jako człowiek bardzo bogaty, tylko że swoich dóbr nigdy nie oglądał, bo był przykuty do „specjalnego więźnia”, którego nie wolno mu było ani na chwilę opuścić. Ten wzorowy służbista miał pod swoim nadzorem w Pignerol pięciu więźniów i właśnie wśród tej piątki szukać należy „Żelaznej Maski”.

Abyli to: Eustachy Dauger, lokaj uwięziony w roku 1669; dominikanin zamknięty w roku 1674; La Rivière, do którego historii jeszcze wrócimy; Dubreuil, szpieg, uwięziony w roku 1676 i hr. Matthioli, minister księcia Mantui, zamknięty za próbę oszukania Ludwika XIV w maju 1679 r. Żaden z nich nie był królewskim kuzynem. Oprócz tej piątki odsiadywali w Pignerol kary dwaj dostojnicy: pan de Foucquet za sięgające astronomicznych sum malwersacje, jakich się dopuszczał zarządzając królewskimi finansami i książę de Lauzun, znany awanturnik, później zresztą wypuszczony na wolność i ożeniony ze stryjeczną kuzynką króla.

Z tymi dwoma Saint Mars miał niejakie kłopoty, ponieważ obydwa

żądali oddzielnych służących, co im się zresztą z tytułu urodzenia należało. Ponieważ Dauger był z zawodu lokajem, więc został przydzielony panu de Foucquet. Lecz Dauger miał być pilnowany ze szczególną czujnością, jego pobyt w więzieniu określały szczegółowe instrukcje i nie wolno mu było komunikować się z kimkolwiek, nawet posiłki przynosić mu miał do celi osobiście Saint Mars, a gdyby chciał mu coś o sobie opowiadać, dozorca miał rozkaz zagrozić mu zastrzeżeniem. Biedak musiał się widocznie jako czyjś pokojowiec zapłatać w jakąś aferę, za wiele wiedział o sprawach niezwyklej wagi. Natomiast pan de Foucquet był skazany na dożywocie i gdyby nawet Dauger coś mu niewłaściwego wyjawiał żadna szkoła nie mogła z tego powstać. Na lokaja ks. de Lauzun został zaangażowany niejaki La Rivière. Po śmierci Foucqueta okazało się jednak, że między celami obydwo dostojników wywiercona była dziura, przez którą mogli się porozumieć, a więc La Rivière mógł poznać tajemnice Daugera. To zdecydowało o jego losie. Został bowiem zamknięty we wspólnej celi z Daugerem i nic prócz śmierci nie mogło go z niej uwolnić. Księżu de Lauzun powiedziano, że obydwa lokaje zostali zwolnieni.

Z korespondencji prowadzonej między Saint Marssem a ministrem Leuvois wiadomo, że gdy dozorcę przeniesiono do więzienia w Exilles otrzymał on rozkaz zabrania ze sobą obydwo więźniów. Trzej pozostali w Pignerol. A gdy z kolei Saint Mars miał się przenieść na Wyspę Świętą Małgorzaty, mianowany jej gubernatorem, jeden z dwóch zabranych więźniów już nie żył. Nazwiska jego wszakże Saint Mars w swoich raportach nie ujawnił.

Transport pozostałego więźnia na wyspę nie należał do łatwych. Nikt nie mógł go przecież zobaczyć. Saint Mars postanowił więc, że nie

lektyka, która mogła się w drodze zламаć, lecz krzesło przykryte nieprzepuszczalnym płótnem było najlepszym środkiem tej peregrynacji. Więzień dobił do celu na wpeł udużony. Saint Mars raportował, że nikt nie widział jego twarzy, a pospólstwo różne snuło domysły...

Aż do roku 1690 był on jedynym więźniem na wyspie, później przybyli protestancy pastorzy, ofiary cofnięcia edyktu nantejskiego.

W tym czasie zmarł minister Louvois. Jego następcą Barbezieux w pierwszym liście napisanym do Saint Marsa interesował się losem więźnia i dawał dozorcę instrukcje w sprawie postępowania z nim, powtarzając właściwie stare polecenie swego poprzednika. Lecz w liście tym użył on zwrotu, mówiącego o „więźniu przebywającym w zamknięciu od dwudziestu lat”. Kapitałny szczegół! Pozwolił on bowiem ustalić, że więźniem który umarł w Exilles był La Rivière. Dauger aresztowany w roku 1669 dobiegał obecnie dwudziestą drugą rocznicę swego zamknięcia.

Barbezieux zdecydował, że więźniowie z Pignerol zostaną przeniesieni na Wyspę Św. Małgorzaty. Dominikanin już nie żył. Przybyli więc tylko Matthioli i Dubreuil. Wśród tych trzech ludzi — Dauger, Dubreuil, Matthioli — był człowiek zwany później „Żelazną Maską”. Krąg się zacieśnił.

W kwietniu roku 1694 jeden z trzech umarł. I Saint Mars raz jeszcze ukrył przed dociekliwością badaczy jego nazwisko. W jednym z listów Barbezieux pisał jednak o „lokaju zmarłego więźnia”. Z tej trójki tylko hrabia Matthioli mógł mieć prawo do posiadania specjalnego służącego. Istnieje jednak hipoteza, że wśród więźniów pozostających w twierdzy na wyspie oprócz trzech dawnych pensjonariuszy z Pignerol, mógł być także ktoś, komu takie prawo przysługiwało.

W r. 1698 Saint Mars został prze-

niesiony do Bastylii wraz ze swym „dawnym więźniem”. Wówczas to stary służbista wpadł na pomysł, który stał się integralną częścią legendy. Z Wyspy Św. Małgorzaty do Paryża nie można było odbywać podróży w tych samych warunkach jak z Exilles — na krześle i pod przykryciem. A że najważniejszą rzeczą było ukrycie twarzy więźnia, więc Saint Mars postanowił ubrać go w maskę, ale nie żelazną, a z czarnego aksamitu z wycięciem na oczy, nos i usta. O żelaznej masce pisał pierwszy Voltaire, a że każda legenda lubi znajdować swoje potwierdzenia, więc też w roku 1655 w Langres odnaleziono pośród starego żelastwa maskę tajemniczego więźnia idealnie zgodną z opisem Voltaire'a.

Najstarszy więzień Saint Marsa przebywał w Bastylii jeszcze 5 lat. Maski już nigdy nie zdejmował. Zmarł 19 listopada 1703 roku i nazajutrz został pochowany na cmentarzu w miejscowej parafii Saint Paul. Na grobie umieszczono nazwisko Marchialy. Kim był właściwie ów tajemniczy człowiek? Eliminując po kolei wszystkich członków „piątki z Pignerol”, zostaje tylko jeden Eustachy Dauger. Mnich i La Rivière zmarli. Dubreuil nie był nigdy otoczony szczególną troskliwością i nie było go już w Bastylii. Hr. Matthioli — według przypuszczeń — zmarł także, chociaż niektórzy historycy jego właśnie kreuują na „Żelazną Maskę”, co jednak wydaje się wątpliwe, ponieważ cała sprawa jego zatargu z Ludwikiem XIV, jego późniejsze porwanie i uprowadzenie było tematem całej ówczesnej prasy i nie stanowiło żadnej tajemnicy. Pozostał więc tylko Eustachy Dauger. Czy było to jego prawdziwe nazwisko? Tego nie wiemy.

Nie wiemy też jakiej zbrodni dopuścił się ten nieszczęsny człowiek, który 34 lata spędził w więzieniu. Tajemnica stanu z czasów Ludwika XIV dotychczas nie została zdradzona.

T. ROJEK

WIĘZIEŃ LUDWIKA XIV

Spacer motorówką z Cannes na Wyspę Świętej Małgorzaty trwa za ledwie dwadzieścia minut: Wyspa jest mała i przytłoczona ponurymi murami twierdzy, zamykającej w swych ścianach jedną z najbardziej pasjonujących tajemnic historii: zagadkę człowieka zwanego Żelazną Maską. W czasach Ludwika XIV odbywał w tej twierdzy karę dożywotniego więzienia człowiek, którego nazwisko miało pozostać na zawsze nieznanie i którego twarzy nikt nie miał prawa oglądać. Skazany na zupełne zapomnienie przez świat ów tajemniczy więzień przeszedł do legendy przede wszystkim dzięki dwóm ludziom. Pierwszy zwał się Voltaire, a drugi Aleksander Dumas.

Voltaire, którego znakomity historyk francuski Michelet nazwał „gigantycznym dziennikarzem” wspominał o Żelaznej Masce w w swoim „Wiekach Ludwika XIV” — książce, która ujrzała światło dzienne w roku 1751. Więzień zmarł w roku 1703. Voltaire, stary cynik i kpiarz, napisał kilka wierszy o tajemniczym więźniu w sposób, który musiał rozpalić ciekawość, nie mając wszakże zamiaru jej zaspokoić. Lecz od tej pory wzmianka zaczęła nabrzmiewać sensacyjnymi domysłami, dopowiedzeniami, których część pochodziła od samego Voltaire’a, jako że wracał do tej sprawy jeszcze parokrotnie aż stała się tworzysz powieści Dumasa, przypominanego sobie przez zwiedzających celę Żelaznej Maski turystów.

Voltaire w swych niedopowiedzianych relacjach kazał się w osobie więźnia domyślać członka najwyższej arystokracji francuskiej, bo miał być niezwykle wytworny w obejściu, pięknej budowy ciała, używał wykwińskiej bielizny, posiłki przynosił mu sam gubernator,

który z kolei rzadko ośmielał się usiąść w jego obecności.

Kimże więc był ten młody, piękny mężczyzna o doskonałych manierach skazany na zapomnienie? Pan de Chamillart, ostatni minister Ludwika XIV znający tajemnicę, błagany na łożu śmierci o jej wyjawienie — odmówił, zastaniając się złożoną przysięgą i tajemnicą stanu.

W roku 1771 ukazało się kolejne dzieło Voltaire’a pt. „Questions sur l’Encyclopédie”, w którym „Posłowie wydawcy” skreślone także ręką mistrza dodawało do poprzednich informacji szczegóły, pozwalające na ukucie legendy o uwięzionym starszym bracie Króla-Słońca. Był on rzekomo owocem tajemnego romansu królowej, gdy nie mieszkała już z Ludwikiem XIII i dlatego został skazany na wieczne zamknięcie. Mówiono też o bracie bliźniaczym, który został skazany na chowanie niezwykle podobieństwa do króla pod maską. Wszystkie te jednak opowieści były oprowiane w ramę domysłów i przypuszczeń. Fantazja miała ogromne pole do popisu,



0,60

400,-